

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 2015

Présidence de M. COLLOMB Gérard

Maire

Le jeudi 17 décembre 2015 à 15 h, Mmes et MM. les Membres du Conseil municipal dûment convoqués le 7 décembre 2015 en séance publique par M. le Maire, se sont réunis à l'Hôtel de Ville dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales je vous propose de nommer Mme Hajri, secrétaire de séance par vote à main levée.

S'il n'y a pas d'opposition, je l'invite à procéder à l'appel nominal.

Appel nominal

Présents : M. Collomb, M. Képénékian, Mme Brugnera, M. Sécheresse, Mme Aït Maten, M. Brumm, Mme Gay, M. Corazzol, Mme Bouzerda, M. Giordano, Mme Condemine, M. Claisse, Mme Dognin-Sauze, M. Durand, Mme Reynaud, M. Le Faou, Mme Rivoire, Mme Rabatel, M. Cucherat, M. Graber, Mme Frih, M. David, Mme Nachury, M. Fenech, Mme Lévy, Mme Balas, M. Lafond, M. Philip, Mme Chevallier, Mme Rolland-Vannini, M. Maleski, M. Kismoune, Mme Berra, M. Coulon, Mme Burillon, M. Pelaez, M. Lévy, Mme Hobert, Mme Faurie Gauthier, M. Rudigoz, Mme Manoukian, M. Julien-Laferrière, Mme Hajri, Mme Sangouard, M. Havard, M. Tête, M. Kimelfeld, Mme Palomino, M. Geourjon, Mme Tazdaït, M. Guillard, Mme de Lavernée, M. Royer, M. Broliquier, Mme Bauguil, M. Hamelin, Mme Perrin-Gilbert, Mme Granjon, M. Remy, M. Boudot, Mme Madeleine, Mme Baume.

Absents excusés : Mme Besson, M. Blache, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, Mme Picot, M. Braillard, M. Bérat, M. Touraine, Mme Fondeur, M. Bernard.

Dépôts de pouvoirs : Mme Rabatel, M. David, Mme Sangouard, Mme Condemine, Mme Rivoire, M. Sécheresse, Mme Hobert, Mme Balas, M. Le Faou, M. Lévy, Mme Ait-Maten ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de Mme Besson, M. Blache, Mme Roux de Bézieux, Mme Servien, Mme Bley, Mme Picot, M. Braillard, M. Bérat, M. Touraine, Mme Fondeur, M. Bernard.

Dépôts de pouvoirs pour absences momentanées : Mme Reynaud, Mme Berra, Mme Nachury, Mme Hajri, M. Maleski, M. Graber, Mme Frih, Mme Faurie-Gauthier, M. Hamelin, Mme de Lavernée ont déposé un pouvoir pour voter aux noms de M. Rudigoz, M. Guillard, M. Havard, Mme Dognin-Sauze, M. Coulon, M. Julien-Laferrière, M. Cucherat, M. Pelaez, M. Fenech, Mme Berra.

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum est atteint.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation qui lui a été confiée le 4 avril 2014 et du 28 septembre 2015

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation que vous m'avez accordée par délibération de principe du 4 avril 2014 et du 28 septembre 2015.

Il s'agit principalement d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes et de dons.

La liste de ces décisions vous a été transmise avec l'ordre du jour.

Vous avez tous pu en prendre connaissance.

Je vous prie de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Questions écrites du 4^e arrondissement

a) Question n° 1 - La Vogue

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : Monsieur le Maire, comme chaque année, nous avons accueilli la Vogue du 4^e arrondissement. Cette édition s'est déroulée dans le calme, de l'installation jusqu'à sa clôture le 11 novembre dernier.

Cela a été rendu possible grâce à des dispositifs renforcés, mis en place conjointement avec les différents services de la Ville de Lyon et de la Police municipale.

Monsieur le Maire, quel bilan faites-vous de la Vogue, et envisagez-vous de réitérer ces dispositifs pour l'édition 2016 ?

Mme BOUZERDA Fouziya, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, en effet cette édition de la Vogue des Marrons, traditionnelle fête foraine ancrée sur le territoire de la Croix-Rousse depuis maintenant plus de 150 ans, s'est déroulée du 3 octobre dernier jusqu'au 11 novembre et elle s'est déroulée effectivement dans de bonnes conditions, dans le cadre d'une édition réussie.

C'est un événement fort, marquant et identifiant, une véritable animation commerciale populaire qui a une attractivité forte à l'échelle de l'agglomération. Je rappelle que cela représente près de 18.000 visiteurs par jour le week-end, 137 métiers installés sur le plateau de la Croix-Rousse, plus de 70 familles foraines participantes, par ailleurs habitants de notre Ville de Lyon.

Accueillir un tel événement sur un espace contraint nécessite effectivement que toutes les conditions de faisabilité technique et de sécurité soient réunies. Pour ce faire et dès 2014, il a été mis en œuvre un encadrement très strict lors de l'installation de l'ensemble des métiers, mais également tout au long de l'édition de la vogue et ce, afin de maintenir une vogue de qualité et de répondre à l'attente de tous les citoyens, tous les habitants de la Croix-Rousse, les riverains, les visiteurs et également les commerçants.

Pour cette année 2015 justement, nous avons reconduit sensiblement la même configuration d'implantation avec le redéploiement des manèges pour une partie sur l'esplanade du Gros Caillou, ce qui a permis une vraie respiration et aussi une implantation équilibrée avec une circulation des familles parfaitement apaisée.

Il a aussi été mis en œuvre un renforcement des dispositifs d'accueil et de contrôle tant sur les installations que sur les autorisations, afin d'assurer le respect et l'ensemble des règles de sécurité ainsi que les dégagements autour des écoles prenant en compte un certain nombre d'échanges qui avaient eu lieu l'année dernière avec les maires concernés : M. Kimelfeld, Mme Nathalie Perrin-Gilbert, et également avec les riverains associés.

Cette édition apaisée, ce redéploiement et ce renforcement des dispositifs ont été possibles et ne l'ont été que grâce à la mobilisation bien sûr des services, à la mobilisation très forte des mairies d'arrondissement mais aussi aux échanges que nous avons eu avec les forains, notamment lors de l'édition du bilan de l'année précédente en présence de M. Kimelfeld qui nous avait particulièrement accompagnés.

On a également fait preuve, et c'est important, d'une fermeté assez forte en matière de respect des règles de sécurité, des horaires d'exploitation en lien avec la police municipale et là également, il faut se féliciter du travail partenarial qui a permis à la fois une fermeté sur le respect des emplacements, sur les respects des horaires nécessaires pour une animation très efficace comme la vogue des marrons, mais également pour préserver le bien-être et la sérénité des habitants de la Croix-Rousse dans le cadre de cette animation.

Donc, Monsieur le Maire, cette année nous pouvons effectivement nous féliciter d'une édition de vogue réussie, accompagnée avec les riverains dans le cadre de la durée fixée et dans le cadre des modalités mises en place.

Enfin, rappelons que cette édition a été réussie pour l'animation des territoires de la ville, car c'est une activité économique très forte pour les commerçants, notamment ceux des arrondissements.

Une belle édition accompagnée, apaisée, toujours aussi dynamique et attractive puisqu'elle draine bien au-delà des frontières de notre ville. Nous pouvons nous féliciter de ces dispositifs mis en place qui seront reconduits l'année prochaine pour parvenir à une édition aussi efficace et dynamique.

b) Question n° 2 - Concertation innovante

Mme PALOMINO Sylvie : Dans le cadre des aménagements votés à la programmation pluriannuelle des investissements de la Ville de Lyon pour le 4^e arrondissement, nous souhaitons construire ces projets en concertation avec les riverains. Nous sommes ainsi candidats aux nouveaux moyens de la concertation innovante que vous proposez.

M. GRABER Loïc, Adjoint : Depuis plusieurs années déjà, sous l'impulsion de mon prédécesseur Gérard Claisse et des responsables des directions concernées, la Ville de Lyon porte une attention croissante au dialogue avec les habitants sur des opérations d'aménagement d'espaces publics. Qu'il s'agisse d'espaces urbains ou paysagers, ces démarches de dialogue ont régulièrement montré leur opportunité, dès lors que les règles du jeu de la concertation sont clairement établies en amont.

Lors de notre rencontre annuelle des conseils de quartier, il y a quelques jours, vous avez rappelé Monsieur le Maire combien leur contribution avait été précieuse dans les réalisations marquantes du précédent mandat, que ce soit le Clos Layat, le parc du Vallon ou dans le 4^e arrondissement la place des Tapis. Pour ce mandat, vous le savez, j'ai voulu initier un acte 2 des conseils de quartier. De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'une part, d'ouvrir davantage nos conseils de quartier aux habitants par des chartes qui ont été renouvelées et une grande campagne de renouvellement à l'automne 2014. Il s'agit également de mieux les associer par des feuilles de route, par les droits de suite sur leurs contributions, comme nous le ferons le 16 janvier prochain sur le Plan local de l'Urbanisme et de l'Habitat. Il s'agit aussi de mieux les former par l'université citoyenne que nous avons mis en œuvre en ce début d'année 2015, par les rencontres annuelles ou les fiches actions que nous mettons à leur disposition, et enfin il s'agit de mieux les informer pour en faire des interlocuteurs privilégiés de nos politiques publiques par des outils de type Newsletter, site Internet de la Ville et des Mairies d'arrondissement, ou le guide pratique des conseils de quartiers.

Dans la mise en œuvre du Plan de Mandat, il est évident que les conseils de quartiers auront leur rôle à jouer pour porter la parole habitante. Mais il est vrai que, malgré les efforts entrepris et qui seront maintenus, ces instances pérennes montrent parfois leurs limites.

Sur un secteur géographique donné, elles peuvent souffrir d'une représentativité relative. Certains publics y sont également parfois sous-représentés, je pense aux étudiants, aux jeunes actifs et aux parents. C'est pourquoi, tout en nous appuyant sur l'existant, il nous faut innover lors des projets d'aménagement et je suis heureux que vous souhaitiez être un « arrondissement moteur ».

Alors, comment innover ? Dès le début de ce mandat, ma délégation a œuvré pour doter la Ville de Lyon d'une véritable boîte à outils des démarches participatives à travers un accord-cadre qui permet d'avoir accès à des prestations professionnelles, à la fois pour définir des stratégies de participation, pour animer des démarches de participation citoyenne, pour mobiliser des habitants et aller vers celles et ceux qui ne participent pas habituellement à nos dispositifs, ni à nos instances, et enfin des enquêtes qualitatives ou quantitatives pour suivre et évaluer nos réalisations.

Cette boîte à outils est à la disposition des directions opérationnelles de la Ville de Lyon et des Mairies d'arrondissement afin de bénéficier d'une qualité de dialogue avec les habitants, homogène pour toute la Ville mais adaptée aux spécificités de chaque projet.

En ce qui concerne les projets du 4^e arrondissement -et je pense en particulier à la réhabilitation du Clos Jouve- je souhaite que nous ayons recours à cette boîte à outils pour porter une démarche exemplaire de ce

que je souhaite promouvoir. L'enjeu principal sera de s'appuyer sur des habitants représentatifs du secteur du Clos Jouve et diversifiés dans leur profil. Il s'agira notamment de mobiliser des riverains et des usagers, souvent éloignés de nos dispositifs -je pense aux enfants, aux jeunes de 12 à 18 ans, aux étudiants de l'ESPE qui est juste à côté, aux jeunes parents, aux utilisateurs du lieu que sont les boulistes-, en plus des acteurs habituels.

L'enjeu est bien de disposer d'un panel pertinent pour cette concertation. Pour le constituer, nous ferons appel aux outils innovants à notre disposition dans cette boîte à outils : démarchage téléphonique, information en pied d'immeuble, mobilisation numérique par les réseaux sociaux. Je veux ici faire un parallèle avec le travail que nous poursuivons avec la Mairie du 3^e arrondissement sur un autre parc important pour notre ville et en cours d'aménagement. Je veux parler du parc RVI Feuillat.

Nous avons conclu en 2015, avec mon Collègue Alain Giordano et M. le Maire du 3^e, Thierry Philip, la phase de concertation, par la présentation du projet du maître d'œuvre aux habitants.

Nous allons poursuivre le dialogue avec les habitants, autour de trois autres thèmes : une réflexion sur l'animation du parc et un futur jardin partagé, une étude de l'impact sur la santé de ce futur équipement (thème cher à mon collègue Alain Giordano) et le fonctionnement de la future bibliothèque municipale Lacassagne, qui ouvrira l'année prochaine dans ce parc.

En accord avec les élus du 3^e arrondissement, j'ai souhaité que le périmètre de concertation soit élargi, en ouvrant à des riverains directement impactés par ce projet, ainsi que des usagers : je pense notamment aux étudiants du Campus Pro (SEPR, Ecole Emile Cohl, Compagnons des Métiers du Bâtiment).

Il s'agira d'aller chercher des personnes qui ne s'expriment pas ou peu, afin de disposer d'un panel plus représentatif dans les tranches d'âges et les situations professionnelles. La boîte à outils désormais en place, nous permet d'ores et déjà d'identifier ces personnes et d'accompagner cette démarche.

Monsieur le Maire du 4^e, je suis également prêt à expérimenter avec vous, la consultation numérique des habitants, sur un projet particulier, par une enquête en ligne, à condition de bien établir les attendus et les règles de fonctionnement, pour que cet outil apporte réellement une aide à la décision.

Je sais que le 4^e arrondissement fait déjà beaucoup pour le dialogue avec ses habitants et je tiens à souligner plus particulièrement les « jeudis du PLU-H », démarche unique à Lyon et dont l'implication des élus -et je pense en particulier à mon Collègue Jean Truc- doit être soulignée.

Je suis heureux que vous souhaitiez, Monsieur le Maire du 4^e, ainsi que votre équipe, aller encore plus loin dans ce nouveau mandat. Je suis évidemment à votre disposition pour vous accompagner et réussir ce pari ensemble.

c) Question n° 3 : Aménagements sur le 4^e arrondissement

M. KIMELFELD David, Maire du 4^e arrondissement : La Programmation Pluriannuelle des Investissements de la Ville de Lyon et de la Métropole, ayant été votée, pourriez-vous nous préciser quels sont les premiers projets concernant les espaces publics, qui vont être mis en œuvre dans notre arrondissement ?

Je vous remercie.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vous remercie de cette question, qui me permet de faire le point dans le 4^e arrondissement.

Je précise pour tous les maires d'arrondissement que, concernant les projets Cadre de Vie/Espaces verts, j'ai envoyé l'état des projets à court terme à chaque arrondissement dans une lettre : c'est pour moi le gage d'une bonne collaboration que je veux avec tous les arrondissements.

1- Sur le 4^e arrondissement, ce qui a été fait tout d'abord dans le mandat précédent pour faire le lien avec le mandat actuel :

- végétalisation du boulevard des Canuts,
- mise en valeur de la montée Bonnafous,
- requalification du square Georges Mattelon,
- requalification du square Fayard,

- création d'une nouvelle aire de jeux sur le square Pernon, ou encore réfection de celle de la place Commandant Arnaud,

- sans oublier évidemment, l'aménagement des Rives de Saône.

Je cite les principales opérations, mais en tout, le service des Espaces verts a mené 33 opérations sur votre arrondissement, pour un investissement total de 1,6 M€, et 5 M€ en considérant nos participations aux opérations du Grand Lyon, que Michel Le Faou pourra sans doute détailler tout à l'heure.

2- Concernant l'état actuel de votre arrondissement : il est le troisième arrondissement le plus naturel de Lyon, puisque la trame verte et bleue représente 37 % de ce territoire.

Il comprend 20 hectares d'espaces verts publics, avec un grand parc, celui de la Cerisaie, mais également 8,2 hectares de cimetières, dont vous connaissez mon ambition pour leur renaturation.

Il propose 4 700 arbres publics, soit 5 % de la canopée publique à Lyon, une canopée moindre, qui s'explique notamment par un cœur de quartier historique très dense.

Il s'agit donc d'un arrondissement qui propose un certain équilibre entre minéral et végétal, un arrondissement qui va connaître des projets intéressants pour l'arrondissement sur ce mandat, et plusieurs opérations ont été fléchées.

3- Concernant l'avenir, il sera végétal pour répondre, bien entendu et évidemment, aux enjeux de la COP 21 :

- avec la création d'un espace vert végétalisé, montée Justin Godart ;

- avec la création d'un nouvel espace vert sur le Clos Jouve : on en a parlé tout à l'heure et je remercie Loïc Graber de l'avoir évoqué, car je pense que cela peut être en effet un projet important et je remercie Yann Cucherat, d'abord parce que l'activité bouliste actuelle ne justifie plus une telle emprise, ensuite parce qu'il porte un projet de skate parc, dans le 1^{er} arrondissement, à proximité, juste en face.

Cela peut justement donner une dimension encore supplémentaire au Clos Jouve, mais on pourra en parler très largement dans le cadre de la démocratie locale indispensable à ce dossier et je compte beaucoup sur Loïc Graber pour mener la réflexion ;

- avec la requalification d'un trésor patrimonial bien connu, en tout cas pour ceux qui ne le connaissent pas, je vous encouragerai à le regarder notamment après, c'est le jardin Rosa Mir, dont les études ont été réalisées sous le mandat précédent ;

- sans oublier, bien entendu, les cimetières, puisque les allées seront reprises et le couvert végétal pourra se redévelopper grâce à l'abandon des produits phytosanitaires ;

- ni le fleurissement, comme par exemple sur la place Tabareau.

Il s'agit là des opérations fléchées à la PPI, avec un maintien de l'investissement à hauteur du mandat précédent, ce qui est important, soit 1,6 M€ et je précise que c'est hors DRT, donc les budgets d'arrondissement, et hors budget Grand Lyon évidemment.

Je dispose d'autres enveloppes, comme celles des liaisons vertes. Vous avez d'ailleurs commencé à travailler sur une liaison Rhône/Saône et j'ai eu le plaisir d'être associé à ce travail, notamment avec Jean Truc et Anne Mignotte : nous regardons si nous pouvons engager des crédits maintenant sur ce projet. Je le dis au conditionnel, car la révision du PLU-H, conduite par notre Collègue Michel Le Faou, nous indiquera plus précisément les faisabilités, et le nouveau volet de l'étude du Plan de Végétalisation, qui commencera en janvier, nous indiquera les terrains mutables pour ce mandat.

Une enveloppe mobilisable également, comme je vous l'ai indiqué récemment par courrier pour le cours d'Herbouville, où nous pouvons conjuguer végétalisation et modes doux, un axe majeur à mes yeux, pour relier le tube modes doux au Parc de la Tête d'Or.

Cette conjugaison représente une belle façon pour développer une ville apaisée. J'ai d'ailleurs reçu il y a peu, votre Adjointe, Anne Mignotte, pour lui présenter le développement à venir des doubles sens cyclables sur le 4^e arrondissement. Ce plan va permettre de doubler le linéaire cyclable existant sur le plateau, et ce avant la fin 2017.

La voirie représente, en effet, un potentiel important, pour développer le végétal, comme sur le boulevard des Canuts ou la place des Tapis, ainsi que les modes alternatifs à l'automobile.

Mais c'est maintenant à mon Collègue Michel Le Faou de vous en dire davantage pour la partie « espaces publics ».

Voilà ce que j'avais à dire et je pense qu'il y avait pas mal de choses à en dire. Je vous remercie.

M. LE FAOU Michel, Adjoint : Monsieur le Maire de Lyon, Monsieur le Maire du 4^e arrondissement, mes chers Collègues, je vais donc prendre la suite des propos énoncés par notre Collègue Alain Giordano, qui a eu raison d'insister sur la qualité paysagère et végétalisée du 4^e arrondissement, qui, bordé par les balmes de la Saône et du Rhône, dispose d'un potentiel essentiel et porteur de nouvelles mobilités.

En effet, les aménagements du précédent mandat ont, en ce sens, largement amélioré la situation. Je pense bien évidemment, au tunnel modes doux sous la Croix-Rousse, qui est un véritable succès, et qui permet aujourd'hui à plus de 5 000 usagers par jour, dont 2/3 en vélo, d'utiliser cette infrastructure.

A ses extrémités, comme sur la place de Birmingham et sur le quai Gillet, les piétons se sont réappropriés les lieux, ils ont reconquis les espaces.

Sur ce mandat, notre ambition c'est de porter ces aménagements de l'autre côté, c'est-à-dire côté Rhône : il faut réussir ce pari, avec la reprise du cours d'Herbouville.

Là, comme l'a évoqué mon Collègue Alain Giordano, un double sens cyclable permettra la continuité du parcours, depuis le tunnel Croix-Rousse, vers les aménagements déjà existants, notamment en direction de Caluire.

Nous profiterons des travaux de reprise du calibrage des réseaux d'assainissement du cours d'Herbouville, pour revoir l'organisation du stationnement et optimiser aussi la circulation des bus.

Les travaux démarreront en 2016 et seront achevés en 2017.

La Croix-Rousse, c'est aussi une certaine qualité de vie, c'est aussi le vivre ensemble, des notions, Monsieur le Maire du 4^e arrondissement, auxquelles vous êtes très attaché.

Ainsi, la place des Tapis, réalisée dans le précédent mandat, fait la satisfaction des riverains et des commerçants.

Nous allons, sur ce mandat, poursuivre le rééquilibrage des usages par deux actions majeures :

- d'une part, le réaménagement de la petite place de la Croix-Rousse ;
- et d'autre part, l'aménagement des carrefours, le long du boulevard de la Croix-Rousse.

Pour le premier projet, il s'agit d'agrandir la place et notamment la place dédiée aux piétons, en prenant pour partie sur la voirie et aussi dans le but de conforter les cheminements. Le volume de stationnement sera maintenu, mais réorganisé.

Pour le deuxième projet, il s'agit de sécuriser les traversées piétonnes au niveau des principaux carrefours, dans un souci de qualité de parcours sur les largeurs du boulevard et afin de permettre aux piétons d'utiliser ce boulevard dans les meilleures conditions de sécurité.

Nous sommes en phase de programmation et d'études. Les travaux s'échelonneront sur le mandat.

Ces aménagements ne perturberont pas la tenue des marchés et leur organisation. Ils créeront de vrais liens Nord-Sud entre les deux côtés du boulevard, entre le 1^{er} et le 4^e arrondissements.

Ces ambitions de liaisons inter-quartiers seront traduites dans le travail mené pour la révision générale du PLUH.

Votre arrondissement poursuit l'objectif de liaisons vertes renforcées entre l'Est et l'Ouest. Cela se traduira par des emplacements réservés à cet effet. Cela est en cours d'études et sera donc traduit dans le futur PLUH.

Enfin, cette liaison verte débouchera à l'Ouest sur le collège Maurice Scève dont la programmation est en cours de définition et devrait intégrer une forte qualité paysagère et surtout permettre une traversée piétonne en direction de la balme du Rhône qui permet une visibilité sur le grand paysage des Alpes.

Donc, vous le voyez, nous prévoyons un certain nombre de travaux et d'aménagements dans le cadre de cette PPI qui interviendront très rapidement, dès l'année 2016 pour votre arrondissement. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Nous avons un certain nombre de dossiers relatifs au report de la programmation 2015 de la Fête des Lumières :

2015/1753 - Conventions de mécénats réalisés - Avenants aux conventions

2015/1754 - Avenants aux marchés concernés

2015/1755 - Autres mécénats - Conventions et avenants

2015/1756 - Subventions

Ces dossiers vous ont été adressés dans le délai légal de 5 jours francs avec la convocation à notre séance de ce jour.

Pour autant, en raison des faits générateurs de ces derniers, il n'a pas été possible de les soumettre préalablement pour instruction aux commissions thématiques compétentes.

Conformément à l'article 3 de notre règlement intérieur, je vous demande, avant de les mettre aux voix, de bien vouloir me donner acte de cette communication.

(Acte est donné.)

Afin de pouvoir traiter le maximum de problématiques possibles, les dossiers n^{os} 2015/1753 et 2015/1755 font l'objet d'amendements.

Monsieur Képénékian, quelques mots sur ces dossiers.

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Avant de vous proposer la mise aux voix de ces rapports, je voudrais à cette occasion, revenir sur cette soirée du 8 décembre et souligner la mobilisation remarquable des Lyonnais.

Nous avons fait le choix de proposer aux Lyonnais comme aux visiteurs, de transformer cette fête des Lumières en une journée en hommage aux victimes des attentats du 13 novembre à Paris.

C'est avec force, avec énergie et avec un formidable élan de solidarité que les Lyonnais ont participé à cet hommage qui fut des plus émouvants.

Nous avons diffusé beaucoup de lumignons. Près de 50 000 dans les écoles publiques et privées, via les associations bénéficiaires et un engagement de plus de 300 bénévoles pendant toute la semaine qui ont diffusé plus de 200 000 lumignons qui ont été vendus.

Au total, les sommes récoltées se sont élevées à 216 000 euros qui seront réparties entre les trois associations comme nous l'avions évoqués : l'Association « Rêves », l'Association française des victimes d'attentats et de terrorisme et la Fédération nationale des victimes et d'attentats et de catastrophes.

Je voudrais simplement rappeler que c'est 5 fois le montant de ce que nous collectons habituellement pour l'Association retenue pour le 8 décembre.

Je voudrais donc, au nom du Conseil, remercier les équipes de la Ville, de la Métropole, de l'Etat, en particulier, les services de Sécurité qui ont assuré pour cette soirée-là un formidable travail, les bénévoles, je ré-insiste, les associations, les artistes, les écoles, les institutions publiques et parapubliques, les entreprises partenaires et tous les commerçants qui se sont investis, pas seulement dans la vente des lumignons, mais aussi, très souvent dans des achats, à leur compte. Au fond, tout le monde s'est engagé dans l'organisation et le soutien de cette soirée.

Lyon a su montrer tout son attachement, à la fois à la tradition du 8 décembre, tout en exprimant avec force sa solidarité avec tous ceux qui ont été touchés par ces attentats.

Pour ceux qui étaient là, tout le monde a pu être je pense, très émus par la projection sur la colline de Fourvière de l'œuvre que nous avons retenue, « Regards » qui nous renvoyait à nous-mêmes, une véritable interrogation, et voir la liste des prénoms de toutes les victimes qui montait comme sortant de la Saône était très émouvant.

Plus de 100 sujets ont été présentés dans les télévisions internationales, des émissions de radio et je voudrais signaler les remerciements de la Ville de Paris à travers le message d'Anne Hidalgo, sur son face book qui a déclenché plus de 5 millions de contacts.

Nous allons désormais travailler avec générosité, j'en suis sûr, et avec la plus grande attention à la préparation de l'édition 2016 de la fête des Lumières. Merci.

M. LE MAIRE : Donc, je mets aux voix les rapports :

2015/1753 - Report de la programmation 2015 de la Fête des Lumières - Conventions de mécénats réalisés - Avenants aux conventions (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement. Il n'y a pas d'opposition. Il est adopté.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport amendé. Il n'y a pas d'opposition. Elles sont adoptées.

2015/1754 - Report de la programmation 2015 de la Fête des lumières – Avenants aux marchés concernés (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1755 - Report de la programmation 2015 de la Fête des Lumières - Autres mécénats - Conventions et avenants (Direction des Evènements et Animation)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

M. LE MAIRE : Je mets aux voix l'amendement. Il n'y a pas d'opposition. Il est adopté.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport amendé. Il n'y a pas d'opposition. Elles sont adoptées.

2015/1756 - Report de la programmation 2015 de la Fête des Lumières - Subventions (Direction des Evènements et Animation)

(Adopté.)

COMMISSION FINANCES, COMMANDE PUBLIQUE, ADMINISTRATION GENERALE

2015/1691 - Approbation du rapport des mandataires – Société d'Economie Mixte -SEM- Lyon Parc Auto – Exercice 2014 (Direction de la Gestion)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Mes chers Collègues, il s'agit d'approuver les rapports des mandataires et en l'occurrence, celui de la Société d'Economie Mixte de Lyon Parc Auto pour l'exercice 2014.

M. TETE Etienne : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le rapport de Lyon Parc Auto n'est pas seulement un rapport financier. C'est un rapport d'activité et finalement c'est ce qu'il y a probablement de plus intéressant au titre de Lyon Parc Auto, car cela peut nous servir de thermomètre pour un certain nombre de réflexions.

La circulation automobile en ville régresse. Les chiffres de la fréquentation des parkings en ouvrage confirment les données de l'enquête ménages, qui devrait être bientôt publiée.

C'est une bonne chose que notre ville et les Lyonnais fréquentent moins les parkings et que se développe le transport collectif.

Ainsi entre 2012 et 2014, les parkings lyonnais ont enregistré une baisse de 12 211 passages de barrière, c'est un peu plus de 2 % de baisse. On peut donner quelques chiffres qui peuvent nous aider à réfléchir. Le parc Antonin Poncet est passé de 312 000 à 290 000 passages, le parc Célestins de 181 000 à 180 000 passages, le parc Croix-Rousse construit sous un précédent mandat, de 62 000 à 53 000 passages, le parking de l'Hôtel de Ville de 244 000 à 237 000, le parking République de 477 000 à 460 000 passages.

Cette baisse de fréquentation, bien sûr, doit être analysée de façon encore plus globale puisque nous avons six délégataires différents et que si, sur l'année 2014 il y a une hausse de 156 000 passages liée aux ouvertures nouvelles de parkings, la tendance générale, depuis 2001 est une baisse de l'usage de ces parkings.

Deux réflexions :

- Est-ce qu'il y a lieu d'en fabriquer encore de nouveaux ? Je pense qu'il serait temps d'être dans la pose. Mais plus concrètement, cette baisse intéressante reste mesurée.

- Et c'est l'occasion, parce que ce dossier de Lyon Parc Auto est l'un des thermomètres, il y a aussi la fréquentation périphérique Nord de Lyon, il y a d'autres thermomètres que nous devons étudier, mesurer où nous en sommes par rapport aux grands enjeux environnementaux puisque de toute façon nous venons de clore un débat sur la COP 21.

La première réflexion, c'est sur le temps qu'il faut pour convaincre et pour prendre des décisions. Les premières réflexions datent de 1972 : « halte à la croissance », le rapport Brundtland date de 1989, Rio c'est 1992, Johannesburg 2002, et aujourd'hui, sans parler de Copenhague, 2015 on a la COP 21 avec un document qui, malheureusement, est peu engageant.

La deuxième chose sur laquelle il est intéressant de réfléchir, c'est l'équilibre. Comment par rapport au temps qu'il nous reste, avancent les grandes dynamiques de nos sociétés.

Je vais faire simplement une comparaison. Pour le commerce extérieur on a inventé l'OMC, et c'est un traité capable de mettre des sanctions. Et la philosophie de l'OMC, c'est produire ailleurs et qu'importe le coût environnemental du transport, le coût environnemental de toute nature et notamment la contribution des gaz à effet de serre. La COP 21 dit exactement l'inverse, c'est-à-dire qu'il faut commencer à produire ici, à consommer moins, à utiliser moins d'énergie fossile, à utiliser moins de transports pour diminuer les gaz à effet de serre.

Malheureusement, les engagements sont strictement politiques. Ce sont, comme on le dit, des « contraintes politiques », mais cela veut surtout dire que ce ne sont pas des contraintes juridiques permettant de donner des sanctions, comme on pourrait le faire, par rapport à l'OMC.

Lorsqu'on compare le temps que l'on met pour réfléchir, et le temps qui nous reste, lorsqu'on compare le déséquilibre que nous avons toujours lorsqu'il s'agit de développer les effets pervers sur l'environnement de notre économie par rapport aux effets bénéfiques, je crois que nous avons encore, malheureusement, beaucoup de travail à faire pour changer nos sociétés afin de vivre dans un monde meilleur pour les générations futures, puisque ce sont elles qui verront les dégâts.

M. LE MAIRE : Monsieur Tête, il ne vous a pas échappé, sur l'étude réalisée par le SYTRAL, combien nous gagnons de part de transports en commun, et comment la part de la voiture au cœur de la ville, en particulier Lyon/Villeurbanne, était en train de baisser.

Pour les parkings nouveaux que nous réalisons, il ne s'agit pas d'augmentation de volume, par exemple sur le parking Saint-Antoine, mais simplement de transfert pour faire en sorte qu'à ce parking, un peu « laid » et « daté » des années 1970, on puisse substituer un parking plus adapté. Il ne s'agit pas d'augmenter de volume, mais de donner une meilleure qualité de la vie.

M. PELAEZ Louis : Je vais intervenir très rapidement, car M. Tête a parlé de la COP 21, et que cette actualité est très récente, puisque hier Lyon Parc Auto associé à l'entreprise Deret et à Ooshop Groupe Carrefour, les trois acteurs gérant l'espace logistique urbain des Cordeliers organisé par LPA, a été primé, à l'occasion du World Class Logistique. Ce Grand Prix des Trophées de l'innovation durable récompense l'organisation de cet espace logistique urbain qui permet de lutter contre les émissions de gaz à effet de serre.

Dans ce grand « raout » international de la logistique, nous avons été mis en avant, quant à l'organisation de cet espace logistique. C'était l'occasion, pour moi, de dire que LPA si, certes son cœur

d'activité est la gestion des parkings, pour autant elle gère ses parkings comme un outil pertinent de mobilité vertueuse. C'est aussi l'occasion de développer un certain nombre d'autres actions pour améliorer tout ce qui a été dit quant à la pollution et au climat. Je rappelle que LPA a été la première société en France à professionnaliser l'auto partage avec Citiz maintenant et que, même si cela ne va pas aussi vite qu'on le souhaiterait, on y met tous les moyens nécessaires. LPA développe également la logistique urbaine, puisque l'on va ouvrir, dans quelques semaines, un deuxième espace logistique urbain au parking des Halles, et un troisième très bientôt, au parking P2 de la Cité Internationale.

Mais il faut faire attention aux chiffres, et j'invite Etienne Tête à venir me rencontrer pour en parler de manière plus précise. Si on regarde, par exemple, les chiffres de 2015, on se rend compte qu'il y a une augmentation de la fréquentation des parkings de plus de 130 000 passages, ce qui extrêmement important. Mais ce qui l'est plus encore, c'est de regarder parking par parking et de voir où se situe l'augmentation.

C'est là qu'on se rend compte que c'est important pour l'évolution du trafic et notamment à Lyon. Les parkings de la Fosse aux Ours, Morand ou Tony Garnier qui avaient du mal à démarrer mais qui sont pourtant des éléments extrêmement importants pour désengorger le centre ville, notamment le samedi, ont une nette augmentation de la fréquentation grâce à tout un travail de communication et de pédagogie auprès des automobilistes lyonnais.

Il ne faut pas voir forcément les parkings comme un outil de pollution, mais bien au contraire comme un outil de mobilité permettant de développer des actions de mobilité durable. Dans certaines villes, comme Madrid ou Bruxelles qui, pour développer des projets extrêmement innovants quant à la piétonisation, en tout cas, la limitation de la voiture en ville, se servent de leur réseau de parkings souterrains mis en place. Ils n'ont pas la chance d'avoir l'important et riche réseau souterrain dont nous disposons à Lyon, dont il faut se servir pour développer un certain nombre d'innovations afin d'améliorer la mobilité pour qu'elle soit plus vertueuse.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1695 - Approbation du rapport des mandataires – Société Publique Locale -SPL- Lyon Part-Dieu – Exercice 2014 (Direction de la Gestion)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Avis favorable de la Commission sur ce rapport relatif à l'approbation d'un rapport de mandataire, en l'occurrence la Société Publique Lyon Part-Dieu.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce rapport annuel du mandataire SPL Part-Dieu pourrait être l'occasion de faire un point d'information annuel, en Conseil municipal, sur l'avancement du projet Part-Dieu.

En effet, ce projet est porté par la Métropole en lien avec la SPL Part-Dieu et il concerne fortement notre ville. Cette remarque vaut aussi pour les rapports d'autres mandataires. Ce serait une démarche intéressante à instituer dans le cadre du pacte métropolitain qui vient d'être adopté.

Nous voulons, à l'occasion de ce point annuel, revenir sur le bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC Part-Dieu qui vient d'être mis à disposition.

Un bilan qui ne reflète pas bien les avis et propositions faites par des associations, conseils de quartier, habitants. On a l'impression d'un échantillon d'avis positifs ou négatifs sélectionnés on ne sait trop sur quel critère. Dans d'autres bilans de concertation, les contributions sont reprises avec beaucoup plus de détail. Et puis, et c'est cela qui interpelle, à l'issue de ce bilan, il n'y a aucune modification, aucun enrichissement ou inflexion de tel ou tel aspect du projet. Peut-être parce que tout a été réalisé par la SPL Part Dieu, il aurait fallu que la concertation soit organisée par un organisme indépendant !

Aucune mention ou réponse n'est faite dans ce bilan sur la question de la qualité de l'air pour laquelle l'avis de l'autorité environnementale comportait des recommandations. Le quartier de la Part-Dieu est un des plus pollués de Lyon et le projet prévoit une augmentation encore de 17 % de la circulation automobile dans le quartier et la construction d'un nouveau parking de 600 places, sous la place Béraudier. Si l'on veut que Lyon devienne une ville respirable à échéance de 5 ans, il faudrait s'orienter vers une véritable réduction de la

circulation automobile dans ce quartier. La présence de transports en commun nombreux, les aménagements prévus, dans le cadre du projet, pour faciliter les déplacements à pied et à vélo le permettent.

Aucune réponse aux nombreuses demandes de créations de réels espaces verts qui seraient une vraie bouffée d'air dans un quartier très minéral. Le volet espaces verts est quasiment limité au renforcement de la végétalisation de places et de rues, voire d'une partie du toit du centre commercial. C'est insuffisant par rapport à l'adaptation au changement climatique et par rapport à la qualité de vie que l'on veut apporter à ce quartier.

De même, et je finirai par cet aspect, aucune écoute aux demandes là aussi nombreuses, d'un rééquilibrage bureaux/logements au profit du logement. Si l'on veut faire de la Part-Dieu un quartier à vivre, il nous semble important de limiter les constructions de bureaux envisagées.

Une nouvelle phase de concertation va s'ouvrir sur l'aménagement des espaces publics. Nous attendons de la SPL Part-Dieu une concertation plus ouverte aux avis et propositions des habitants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1723 - Vote du Budget Primitif 2016 -budget principal, budgets annexes du Théâtre des Célestins, des Halles Paul Bocuse, de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon et états spéciaux d'arrondissement- Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale (Direction des Finances)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, il s'agit du vote du budget primitif 2016. Comme j'ai eu l'occasion de vous l'indiquer dans le cadre du débat d'orientation budgétaire qui nous a occupé il y a quelques semaines, vous saviez que ce budget s'inscrirait dans un contexte marqué, avant tout, par la déclinaison de la deuxième phase du plan d'économie de 50 milliards d'euros qui a été arrêté par le Gouvernement, pour la période 2015-2017.

Cette deuxième phase se traduit, pour nous, par une nouvelle réduction des dotations de l'Etat. Dans ce contexte, la Ville de Lyon a adopté un plan d'action ambitieux, visant à adapter son budget et, à travers lui, ses politiques publiques à la nouvelle donne qui s'impose à nous.

Le budget que je vais vous présenter est ainsi marqué par la mise en œuvre de nouvelles décisions visant à préserver la santé financière de la Ville de Lyon notamment. Ces décisions ont globalement un impact de 9 M€ en 2016, qui se cumule à l'impact de décisions déployées sur 2015 à hauteur de 7,6 M€, soit un total à ce jour de près de 17 M€.

L'impact des actions qui seront mises en œuvre en 2016 se répartit prévisionnellement à hauteur de

- 5,5 M€ en dépenses,

- et 3,5 M€ en recettes. L'ensemble des évolutions que je vais vous présenter tient naturellement compte de ces montants.

Je suis toujours ennuyé de voir que l'exercice est un peu long, mais nous souhaitons, avec les Finances, non seulement être précis, mais également avoir un langage aisément compréhensible, même par ceux qui ne sont pas des spécialistes des finances publiques et c'est vers cela que l'on milite. Je vous rassure, je n'en ai pas pour trois heures, mais je reconnais que l'exercice est un peu long et je ne peux que requérir votre attention.

I - Tout d'abord, L'ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2016.

A. Vous noterez que *le budget primitif 2016* s'établit à 748 M€, inférieur à celui du BP 2015 qui s'élevait à 771 M€. Or, si le BP 2016 est inférieur à 2015, c'est le résultat, cette année, non seulement :

- de la réduction des crédits inscrits au titre des dépenses d'investissement en retrait de 26 M€,

- mais aussi de la quasi stabilisation des dépenses de fonctionnement entre les deux exercices, puisqu'elle progresse seulement de 3 M€.

B. *En section de fonctionnement*, les dépenses réelles, frais financiers inclus, s'élèvent à 584 M€ contre 581 M€ au BP 2015.

Quant aux recettes réelles, elles s'élèvent à 640 M€ contre 644 M€ au BP 2015.

Un certain nombre d'opérations, de nature exceptionnelle, qui s'impactent sur les exercices 2015 et 2016, doivent toutefois être retraitées et il s'agit, principalement :

- en dépenses, des crédits inscrits au titre de l'Euro 2016, du rattrapage en 2015 d'une part des subventions liées aux rythmes scolaires et afférentes à 2014.
- en recettes, des remboursements sont à prévoir pour la remise en état du parc de Gerland, la modification dans la proportion de l'acompte versé par la CAF au titre des recettes de l'enfance et enfin les montants qui ont trait au transfert de la chaufferie de la Duchère à la Métropole et aux baux emphytéotiques administratifs.

Après prise en compte de ces retraitements, les dépenses réelles de fonctionnement s'établissent à 582 M€ et progressent ainsi de 0,2 % de BP à BP. Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles s'établissent de leur côté à 640 M€ et sont stabilisées entre les deux budgets primitifs.

Comme vous pourrez le constater, l'effet ciseaux est ainsi très réduit entre les dépenses et les recettes, ce qui est naturellement le but à atteindre.

Il faut savoir qu'hors impact des actions marges de manœuvre, dont je vous ai parlé au début de mon propos, les dépenses réelles de fonctionnement auraient été de l'ordre de 592 M€, soit en progression de 1,2 %, alors que les recettes réelles de fonctionnement auraient été de 633 M€, en recul de 0,6 %.

Nous aurions ainsi eu un effet ciseaux proche de 2 %, ce qui était évidemment très important.

C. Parlons de la section d'investissement.

Comme vous pouvez le voir, les dépenses s'élèvent à 163 M€ contre 189 M€ au BP 2015 et se répartissent ainsi :

- remboursement en capital de la dette : 47 M€ contre 53 M€ en 2015 ;
- dépenses d'équipement : 116 M€ contre 135 M€ au Budget Primitif 2015.

En ce qui concerne les dépenses d'équipement, elles se répartissent de la façon suivante :

- 64 M€ sont consacrés aux travaux ;
- 22 M€ aux acquisitions ;
- 22 M€ aux subventions d'équipement versées ;
- 8 M€ sont destinés aux frais d'études et concessions.

L'évolution que l'on constate entre 2015 et 2016 dans les crédits inscrits pour chaque type de dépenses est tout à fait caractéristique du lancement d'un nouveau plan de mandat.

Une part plus importante est en effet réservée aux acquisitions et études en 2016, dépenses préalables aux travaux à intervenir ultérieurement sur les nouvelles opérations lancées.

II - Après l'équilibre budgétaire, examinons LES RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT.

Elles s'élèvent, comme vous pouvez le voir, à 640 M€ et sont ainsi stabilisées entre 2015 et 2016. Elles se décomposent de la façon suivante :

- pour la fiscalité directe locale qui génère au budget primitif plus de 54 % des recettes de la section de fonctionnement ;
- des dotations d'Etat qui représentent 13 % des recettes de la même section ;
- la fiscalité indirecte et les recettes propres qui représentent respectivement 9,3 et 8,7 % des recettes de cette section.

A. Commençons par les contributions directes.

a. Le produit des impôts locaux est estimé à 345,7 M€ au budget primitif 2016, en progression de 3 % par rapport à l'an dernier.

Cette recette se décompose de la façon suivante :

- la taxe d'habitation : 181 M€ ;
- les taxes foncière sur les propriétés bâties : 164 M€ ;
- les taxes sur les propriétés non bâties : 0,3 M€.

Les hypothèses suivantes, pour nous permettre d'établir ce budget, ont été retenues.

Tout d'abord, ce sont des hypothèses donc vous verrez que certaines ont été démenties par la suite du fait de décisions gouvernementales.

Ces hypothèses :

- le maintien des taux conformément à l'engagement pris de ne les augmenter qu'une fois, en début de mandat ;
- un coefficient de majoration forfaitaire des bases de 0,5 % ;
- une croissance physique des bases de taxes d'habitations de 1,3 % ;
- une croissance physique des bases de taxes foncières sur les propriétés bâties de 1,9 % qui intègre la suppression partielle d'exonération de 2 ans sur les constructions nouvelles, reconstructions et additions de constructions que nous avons votées en septembre 2015 ;
- enfin, le produit attendu intègre également l'adoption de la majoration de 20 % de cotisations de taxes d'habitations sur les résidences secondaires et puis les rôles supplémentaires pour un montant de 1 M€.

Il faut toutefois préciser que ces hypothèses, comme je vous le disais tout à l'heure, peuvent évoluer en fonction des décisions prises à Paris.

Ainsi, alors que nous avons retenu un coefficient de majoration forfaitaire de 0,5 % dans nos prévisions, l'Etat a décidé d'un coefficient de majoration forfaitaire de 1 %, ce qui bien sûr nous est favorable mais que nous n'envisagions pas.

A contrario, des mesures viseraient à relever cette année encore le seuil du revenu fiscal de référence, ce qui a pour conséquence de faire sortir de nouveaux ménages de l'imposition au titre de la taxe d'habitation.

b. J'insisterai sur l'idée que nonobstant le fait que les contributions fiscales représentent une charge pour les contribuables lyonnais, la fiscalité pratiquée par la Ville de Lyon peut être qualifiée de très modérée. Vous le savez en effet, car nous avons eu maintes fois l'occasion de vous le présenter, Lyon compte parmi le panel des villes de plus de 200 000 habitants celle qui applique les taux les plus bas.

Vous pouvez le constater sur le tableau qui est présenté, pour la taxe d'habitation, la Ville de Lyon est en 3^e position. Sur le tableau suivant, pour la taxe foncière, vous verrez que la Ville de Lyon est en première position.

Et pour ne pas limiter à une analyse de la pression fiscale exercée sur les seuls Lyonnais par le prisme des taux, je vais vous présenter un complément, une comparaison des cotisations fiscales moyennes toujours sur le même panel de villes.

J'attire votre attention sur le fait qu'il ne s'agit pas de calculer un produit d'impôts par habitant puisque les impôts locaux ne sont pas payés par habitant mais par foyer fiscal. Il s'agit de calculer par type de taxes la cotisation moyenne due par foyer fiscal pour chaque ville. On applique pour cela les taux et abattements de chaque commune à leur valeur locative moyenne.

De cette approche, il ressort, compte tenu des taux pratiqués par la ville et d'une politique d'abattement particulièrement favorable, des cotisations moyennes pour les Lyonnais qui sont encore parmi les plus basses du panel de référence.

Comme vous pourrez le constater, l'application du taux de taxe d'habitation et des différents abattements de la Ville de Lyon à sa valeur locative moyenne donne une cotisation de taxe d'habitation parmi les plus favorables, en particulier pour les foyers fiscaux avec deux personnes à charge (ce sont les petites barrettes vertes à droite de chaque année). Cette cotisation moyenne ressort en effet à 423 €, soit la plus faible de toutes les villes de plus de 200 000 habitants, hors Paris.

Pour ce qui est de la taxe foncière, de la même manière, vous constatez que la Ville de Lyon arrive au 2^e meilleur rang.

B. Après avoir vu les contributions directes, penchons-nous à présent sur *les concours financiers de l'Etat*.

Le graphique qui vous est présenté illustre la baisse des dotations dont bénéficie la ville. L'ensemble des dotations à percevoir, au titre de l'enveloppe normée, s'établit au budget 2016 à 83,2 M€, alors qu'il était à 95,8 M€ en 2015.

C'est donc une diminution considérable de 12,6 M€ que supportera globalement la ville sur l'ensemble formé par :

- la dotation forfaitaire (72,8 M€),
- la DSU (4,8 M€),
- la DNP (2,4 M€),
- la dotation spéciale instituteur (0,1 M€)
- et la dotation générale de décentralisation (2,7 M€).

Dans le détail, c'est la dotation forfaitaire qui subit, comme vous l'avez compris, l'essentiel de la baisse, puisqu'elle s'établit au budget primitif 2016 à 72,8 M€.

Cette prévision est en repli de 13 M€ par rapport au montant notifié en 2015 qui était de 85,8 M€. Cette évolution négative globale de - 13 M€ résulte de trois éléments : un seul en positif et deux en négatif.

En positif, il s'agit de l'évolution de la population qui engendre une augmentation de la recette de 0,8 M€.

Et deux négatifs : d'une part, l'écèlement de la dotation forfaitaire qui génère une baisse de la recette à hauteur de - 2,2 M€ et puis, la diminution des dotations de l'Etat qui se traduit par une contribution de la ville en redressement des finances publiques estimée à 11,6 M€.

En revanche :

- la dotation de solidarité (DSU) est reconduite en 2015 pour un montant de 4,8 M€ ;
- il en est de même pour la dotation nationale de péréquation pour un montant de 2,4 M€.

Elles sont donc prévisionnellement stabilisées, ce qui n'aurait pas été le cas si la réforme de la DGF qui avait été préparée et qui ne recevra application qu'au 1^{er} janvier 2017, si cette modification avait été impactée dès le 1^{er} janvier 2016, les millions dont je viens de vous parler à l'instant auraient purement et simplement disparus.

C. Regardons à présent *la fiscalité indirecte*.

Elle s'établit quant à elle à 59,7 M€ au BP 2016, soit une progression de 1,7 % par rapport au BP 2015 où elle était à l'époque de 58,7 M€. Ce poste intègre :

- la taxe additionnelle aux droits de mutations qui est estimée de manière prudente à hauteur de 27,5 M€ au BP 2016, contre 25 M€ l'an dernier. Cette prévision se fonde sur l'atterrissage prévisionnel 2015;
- la taxe locale sur la publicité intérieur, son montant est prévu à 2,1 M€, soit un montant similaire à celui de 2014. La taxe sur l'électricité qui est reversée par la Métropole depuis 2015, est prévue à hauteur de 9,4 M€ sur la base des anticipations 2015;
- quant aux recettes de stationnement, elles sont anticipées à hauteur de 14,4 M€ et sont ainsi en léger retrait par rapport aux recettes inscrites au BP 2015 ;
- enfin, le produit des jeux est prévu à 4,6 M€.

D. Parlons à présent *des recettes propres*.

Elles s'élèvent à 55,6 millions d'euros au budget 2015 contre 57,5 millions d'euros en 2015, soit là encore un repli de 3,2 % de budget à budget. Ce repli a deux principales causes :

- l'absence de recettes prévisionnelles en 2016 au titre de nouveaux baux emphytéotiques administratifs qui représentaient une somme de 2 millions d'euros en 2015,
- et puis la perte de recettes liée au contrat d'affermage sur la chaufferie de la Duchère dont la compétence a été transférée de droit au 1^{er} janvier 2015 à la Métropole.

Hors ces éléments exceptionnels, les recettes propres enregistrent une progression de 2,3 % par rapport à 2015.

Elles se composent, pour l'essentiel, des produits des services tels que les participations parentales pour les crèches, les redevances d'occupation du domaine public, ou encore les droits d'entrée dans les équipements culturels ou sportifs de la ville. Ces produits sont estimés à 45 millions d'euros, soit une progression retraitée de 3,7 % qui résulte de l'augmentation de la fréquentation de la restauration scolaire, mais aussi de la création ou de la revalorisation de plusieurs tarifs, par exemple des restaurations scolaires, musées ou encore bibliothèques, et puis des produits de gestion courante qui sont essentiellement les revenus des immeubles encaissés par la Ville. Une fois retraités, ils sont anticipés à hauteur de 11,5 millions d'euros en retrait de 3,1 %.

III - Nous avons vu l'équilibre budgétaire, les recettes réelles de fonctionnement, examinons à présent **LES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT** avec un graphique présentant la répartition qui se décompose de la façon suivante :

- tout d'abord la masse salariale pour plus de la moitié des crédits inscrits, les charges à caractère général pour près de 1/5^e,
- les subventions aux personnes de droit privé : 11,4 % des dépenses de cette section, enfin les frais financiers,
- et les subventions aux organismes publics qui pèsent respectivement pour 2 et 2,4 % de la section de fonctionnement. Une fois retraitées, les dépenses de la section de fonctionnement sont estimées à 582 millions d'euros et progressent ainsi de 0,2 % par rapport au BP 2015.

A. Penchons-nous d'abord sur *la masse salariale* puisque c'est le poste le plus important.

Les dépenses de personnel s'élèvent à 327,5 millions d'euros et enregistrent une progression de 0,4 % par rapport au BP. Cette progression est liée pour l'essentiel aux éléments suivants :

- l'effet Glissement Vieillesse/Technicité d'une part,
- et diverses mesures nationales d'autre part, parmi lesquelles une nouvelle hausse des taux de cotisations, et puis la première tranche du projet d'accord de modernisation du parcours professionnel des carrières et rémunérations qui conduira en 2016 à transformer une partie du régime indemnitaire des agents de catégorie B en traitement indiciaire.

Il faut noter que cette progression de la masse salariale tient également compte des prévisions d'effectifs.

Soulignons, dans ce domaine, un effort important puisqu'en 2016 le plan de gestion des activités emplois et compétences de la Ville enregistre un solde négatif prévisionnel de - 26 postes pour le budget principal, et 31 postes si on inclut le budget annexe des Célestins.

Bien que des postes soient prévus pour l'ouverture de deux gymnases et de deux bibliothèques, mais également pour accompagner la progression des effectifs scolaires, le nombre de suppressions de postes sera supérieur aux créations de postes du fait de la déclinaison des actions du plan «de marge de manœuvre».

B. Après la masse salariale, *les charges à caractère général*.

Une fois retraitées des éléments exceptionnels qui les impactent, les charges à caractère général s'élèvent à 110,5 millions d'euros au BP 2015, soit une progression de 0,3 % par rapport au budget 2015.

La quasi-stagnation de ce poste de dépenses traduit l'effort renouvelé qui a été opéré à l'occasion de ce budget primitif, alors que la Ville :

- subit parallèlement un certain nombre de dépenses contraintes telles que l'énergie, l'électricité, le chauffage, le carburant ou encore les dépenses d'entretien,
- et qu'elle poursuit aussi ses efforts en terme de développement de son offre de services publics, notamment par la poursuite de l'augmentation de la fréquentation des restaurants scolaires ou par l'ouverture de nouveaux équipements et espaces verts.

Parmi les efforts réalisés, notons en particulier la réduction des coûts consacrés à la formation des agents au niveau de prestations équivalentes bien entendu, démarche qui permettra une économie d'environ 300.000 € par rapport à 2015.

L'action de la Ville intègre également la poursuite de la rationalisation du fonctionnement de l'administration, mais aussi des choix de priorisation dans les activités qu'elle porte.

A titre d'exemple, l'arrêt du service de collecte des encombrants, remplacé par l'installation de bennes mobiles à la Duchère, a engendré une économie de 175.000 €, de même que la fermeture des parcs en période hivernale générera une économie annuelle de 50.000 €.

C. Regardons *les subventions aux personnes de droit privé*.

Ces subventions s'établissent à 66,7 millions d'euros en 2016, contre 65,8 millions au BP 2015, soit une progression de 1,4 % de BP à BP.

Cette évolution découle pour l'essentiel :

- de l'augmentation de l'activité des équipements d'accueil de jeunes enfants en effet, en année pleine, les ouvertures intervenues en 2015 et l'augmentation de 1 % de ces subventions par rapport au BP 2015,

- et puis également la remise à niveau de la subvention au Comité des Œuvres Sociales qui avait été exceptionnellement amputée de 400.000 € au BP 2015.

Cette évolution à la hausse est en partie compensée par la mise en œuvre des marges de manœuvre dans ce domaine, qui permet une économie de près de 700.000 €. Il s'agit notamment :

- de la réduction des subventions à l'Olympique Lyonnais et au LOU Rugby dans le secteur du sport,

- de la baisse de la subvention à l'association Les Subsistances dans le secteur culturel,

- ou encore de la suppression de la subvention au Ludopôle.

D. Après les subventions aux personnes de droit privé, **les subventions aux personnes de droit public.**

Prévues pour 14 millions d'euros au BP 2016 elles diminuent de 3,6 % de BP à BP, en 2015 elles s'établissaient à 14,6 millions d'euros et pour mémoire, à 15,9 millions d'euros en 2014.

La raison principale de cette évolution est la diminution de 700.000 € supplémentaires sur 2016 de la subvention d'équilibre de la Ville au CCAS après une première baisse, je vous le rappelle, de 1 million d'euros en 2015.

Cette baisse est toutefois rendue possible notamment par le recours à :

- l'équilibre des EHPAD,

- la fermeture des EHPAD Viricel et Nérard,

- et la rationalisation des moyens généraux du CCAS.

Toutes ces mesures permettant de minorer la subvention de la ville à cet établissement.

E. Quant *aux frais financiers*, ils s'élèvent à 11,6 millions d'euros au BP 2016 contre 13,5 millions d'euros au BP 2015.

Il s'agit d'une baisse non négligeable de 2 millions d'euros entre les deux exercices qui est induite par la stabilisation de l'endettement de la ville, entre les deux exercices, et par une anticipation des taux court et long à des niveaux historiquement bas.

F. Enfin, *les autres charges*.

En fin de tableau sur la droite, vous constaterez qu'elles s'élèvent à 51,6 millions d'euros.

Ce poste enregistre une hausse de 2,1 % liée à la poursuite de la montée en puissance de la contribution de la Ville au fonds national de péréquation des recettes fiscales intercommunales et communales, appelées habituellement le FPIC. En effet, pour ce FPIC, le montant prévu au BP 2016 est de 5,1 millions d'euros en corrélation avec le montant de l'enveloppe nationale pour 2016.

Pour mémoire, je vous rappelle que celle-ci est passée de :

- 150 millions d'euros en 2012 à 360 millions d'euros en 2013,

- 570 millions d'euros en 2014,

- 780 millions d'euros en 2015,

- 1 milliard d'euros en 2016,

- et enfin, elle sera de l'ordre de 1,15 milliards d'euros en 2017.

Je précise que le montant d'un milliard d'euros ne correspond plus au fonctionnement plein régime du dispositif qui est estimé, comme je viens de le dire, à plus d'un milliard d'euros.

Le projet de loi de finances pour 2016 intègre cette donnée et prolonge la montée en puissance du dispositif de 2016 à 2017, soit une année supplémentaire. Cela se traduira, et il faut le noter, par une nouvelle augmentation de la contribution de la Ville en 2017 à un niveau estimé aujourd'hui à 6,1 millions d'euros.

IV - Avec le camembert qui s'affiche, nous allons regarder à présent LA RÉPARTITION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR MISSION.

Cette répartition est stable dans le temps et je ne citerai à ce titre que les deux principales.

Le premier poste majeur : nous retrouvons les missions *Petite Enfance et Education* qui représentent à elles seules plus du quart des dépenses réelles de fonctionnement de la Ville.

La proportion des crédits alloués à l'Enfance, secteur prioritaire pour la Ville, atteint ainsi 160 millions d'euros en 2016, contre 158 millions d'euros en 2015.

Autre poste majeur : les missions de *la culture* mobilisent, quant à elles, environ un cinquième des dépenses de la Ville en fonctionnement.

V - Intéressons-nous à présent À LA DÉTERMINATION DE L'ÉPARGNE BRUTE.

Afin de conduire une analyse financière juste, nous n'évoquerons dans cette partie que les chiffres retraités.

Malgré la baisse majeure engrangée pour la troisième année consécutive sur ces dotations, la Ville réussit au budget primitif 2015 à juguler une nouvelle fois l'effet ciseaux que cette baisse drastique aurait naturellement engendré.

C'est le résultat des efforts supplémentaires conduits sur ce nouvel exercice, tant en termes d'optimisation de nos recettes qu'en termes de réduction de certains postes de dépenses.

La Ville réussit au BP 2016, malgré la forte contrainte budgétaire exogène qui s'amplifie, à préserver ses ratios d'épargne sur des niveaux prévisionnels quasiment stabilisés.

- L'épargne de gestion s'élève quant à elle à 68 millions d'euros.

Elle est certes en retrait par rapport au budget 2015 avec un repli de moins de 4 %, elle ne recule cependant que de 3 millions d'euros là où elle aurait été trois ou quatre fois supérieure sans des décisions corrélatives au plan de marge de manœuvre dont je vous ai parlé à plusieurs reprises.

- L'épargne brute qui correspond à l'épargne de gestion diminuée de la charge nette de la dette s'élève pour sa part à 57 millions d'euros en chiffres retraités, le principal retraitement opéré concerne les crédits inscrits au budget primitif 2016 au titre de l'organisation de l'Euro 2016. Cette dépense n'entre pas dans le calcul de l'épargne brute dans la mesure où elle a un caractère tout à fait exceptionnel strictement lié à l'événement qu'elle accompagne.

L'épargne brute prévisionnelle pour 2016 est en retrait de 2 millions d'euros par rapport à l'épargne brute prévisionnelle du BP 2015.

Ce retrait de l'épargne brute est plus ténu que celui de l'épargne de gestion, l'épargne brute bénéficiant en effet d'un volume prévisionnel de frais financiers plus réduit en 2016 qu'en 2015, comme nous l'avons évoqué précédemment.

En dépit de ce retrait de 2 millions d'euros, l'épargne brute dégagée reste cependant sur des niveaux jugés solides, notamment par nos partenaires extérieurs.

Je rappellerai à cet effet que l'agence Standard and Poor's vient de confirmer notre notation AAA perspective négative, ce qui est la plus grosse que nous pouvons obtenir puisque c'est celle de l'Etat. L'enjeu sur ce mandat reste de maintenir notre épargne brute structurellement à un niveau suffisant pour assurer substantiellement le financement de nos dépenses d'équipement.

VI - Un regard sur LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT à présent.

Le volume prévisionnel des dépenses d'équipement (hors dettes) sur 2016 s'élève à 115 millions d'euros.

Il est en retrait de 20 millions d'euros par rapport au BP 2015 et atteint ce qui devrait être son niveau annuel moyen sur l'ensemble du reste du mandat, en terme de crédits prévisionnels.

A compter de 2016 en effet les prévisions budgétaires devraient être stabilisées autour de 115 millions d'euros par an et les réalisations autour de 100 millions d'euros, soit des niveaux d'exécution de l'ordre chaque année de 85 à 90 %, ce qui est tout à fait remarquable.

La courbe de réalisation des investissements sera de ce fait nettement plus homogène d'une année sur l'autre et divergera assez fortement de la courbe traditionnelle des investissements qui avait été observée sur les deux premiers mandats.

Les crédits de dépenses d'équipement inscrits au budget seront consacrés en 2016, tout à la fois :

- aux nécessaires opérations de conservation de notre patrimoine bâti,
- à la poursuite et à l'achèvement d'opérations majeures lancées sur la deuxième partie du mandat précédent, telle que la bibliothèque du 6^e arrondissement dans le quadrilatère, Rives de Saône, gymnase de la ZAC du Bon Lait, etc...,

- et puis encore, au renouvellement des efforts de la Ville sur des secteurs phare, qui font l'objet de plans pluriannuels d'intervention, comme le logement social, les résidences de personnes âgées, ou encore les restaurants scolaires,

- et enfin, au lancement de nouvelles opérations qui se traduiront notamment, par la création d'un futur groupe scolaire dans le cadre du PUP Berliet, la rénovation et l'extension du gymnase Viviani, la création de deux salles d'évolution sportive au sein de la halle aux fleurs, ou encore la contribution de la Ville à la modernisation de l'hôpital Edouard Herriot.

VII - Apparaît à présent sur le graphique présenté, LA RÉPARTITION DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT PAR MISSION.

A l'inverse de la section de fonctionnement, la répartition des dépenses d'équipement varie d'une année à l'autre, selon l'avancement du Plan d'Équipement et en fonction des types d'équipements réalisés.

On trouve cependant des ordres de grandeur proches.

- Le secteur des Espaces publics représente toujours une part importante de la réalisation du Plan d'Équipement, bien qu'il recule pour représenter environ 29 % du Plan d'Équipement en 2016, contre 1/3 l'année précédente.

Si les espaces publics représentent une part importante de nos dépenses d'équipement, cela s'explique principalement par le fait des projets emblématiques qui ont été conduits sur notre territoire, tel que le projet Rives de Saône.

- Le secteur des Espaces publics est suivi par le secteur Enfance.

- Puis par le secteur de la Culture.

On approche de la fin je vous rassure.

VIII - Quelques mots sur LA STRUCTURE DE FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS.

Le financement des dépenses d'investissement de l'exercice 2016, soit 163 M€, est réparti comme je l'indiquais : 116 M€ en dépenses d'équipement et 47 M€ en amortissement de la dette en capital.

Ce financement sera assuré en priorité via l'autofinancement que la ville dégagera, c'est-à-dire l'épargne brute qui s'élève prévisionnellement à 55 M€ en chiffres bruts. Pour les recettes propres d'investissement, qui s'élèvent de nouveau à 22 M€ au BP 2016, il s'agit du FCTVA, des subventions d'équipement, les produits de cession, etc... Et pour le solde, par l'emprunt, lequel sera mobilisé pour un montant prévisionnel de 86 M€.

En considérant une mobilisation d'emprunt à hauteur de 86 M€, la Ville verrait ainsi son encours progresser de 35 à 40 M€ supplémentaires sur l'exercice.

Ce montant reste cependant théorique puisqu'il correspond surtout à un plafond maximum, dont l'atteinte sera directement fonction, à la fois des résultats réels constatés sur la section de fonctionnement et du niveau exact de réalisation des dépenses d'équipement.

IX - J'en terminerai sur le budget proprement dit, par L'ÉVOLUTION DE LA DETTE ET LES FRAIS FINANCIERS, avec ce graphique qui retrace l'évolution de cet encours depuis 1991 : vous pourrez ainsi constater que la maîtrise de l'endettement de la Ville est parfaite depuis 2002.

Rappelons en effet, que l'encours de dette était de 428 M€ au 1^{er} janvier 2002 et qu'il devrait être stabilisé autour de 425 M€ à l'issue de l'exercice 2015, soit 14 ans plus tard.

Pour 2016, comme je viens de vous l'indiquer, nous aurons également recours à des financements externes et en particulier à l'emprunt, pour contribuer au financement de nos dépenses d'équipement. Ce recours restera toutefois dans une proportion qui nous autorisera, malgré une légère contraction de l'épargne brute, à préserver notre capacité de désendettement inférieure à huit ans sur l'exercice.

Avant de conclure, je vous donnerai quelques indications, si vous le voulez bien, sur les actions de l'année 2016, mission par mission.

Pour *la Culture et le Patrimoine*, qui représentent 126 M€, je vous indiquerai que sont pris en compte :

- les fouilles archéologiques de l'Hôtel-Dieu et du parking Saint-Antoine, qui seront conduites par le Service Archéologique de la Ville,

- l'Euro 2016 qui sera l'occasion de plusieurs expositions sur ce thème, tels que « Divinement foot » au musée Gadagne et « le sport européen à l'épreuve du nazisme : 1936-1948 » au Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation.

En terme d'investissements culturels, une part importante des crédits 2016 sera consacrée aux bibliothèques, avec notamment :

- la fin des travaux des bibliothèques de Gerland, 3^e Est et du quadrilatère dans le 6^e arrondissement,

- les travaux de réhabilitation du silo de la bibliothèque de la Part-Dieu, la bibliothèque numérique de référence, l'automatisation des prêts et des retours dans les bibliothèques,

- ou encore l'acquisition d'ouvrages dans les bibliothèques pour 1,3 M€ actuellement.

Pour *l'Enfance* : 51,2 M€.

Rappelons que Lyon offre 4 860 places en crèche, qui se répartissent en équipements municipaux pour 1 945 places, et en équipements associatifs pour 2 915 places.

Le soutien de la Ville aux associations s'élève à presque 17,4 M€.

En 2016, l'extension d'établissements et de nouvelles activités sont prévues. Des places supplémentaires seront proposées dans les arrondissements ayant connu les plus forts accroissements démographiques, soit les 3^e et 8^e arrondissements, avec l'ouverture de 24 places supplémentaires pour Rochemaître dans le 3^e arrondissement, l'extension des Lucioles dans le 3^e arrondissement, ou encore l'ouverture du lieu d'accueil enfants/parents Arche de Noé dans le 7^e.

Parallèlement ce secteur était marqué par un contexte économique qui réduit la présence des enfants en crèche, des réflexions sont conduites afin de mettre en place de nouveaux outils de gestion, pour maintenir et améliorer les taux d'occupation.

Pour *l'Education* : 127 M€.

Avec la rentrée de septembre 2015, la Ville de Lyon est entrée dans la deuxième année de mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires.

2016 se présente comme une année d'adaptation et d'optimisation des moyens mis en œuvre pour réaliser les objectifs du Projet Educatif du Territoire.

Le déploiement des self-services se poursuit, ce qui contribue à l'amélioration des capacités d'accueil, avec une hausse de fréquentation moyenne estimée de l'ordre de 2,6 %. Nous prévoyons de servir quelques 25 440 repas par jour, hors vendredi, et 20 710 repas en moyenne les vendredis.

En terme d'investissement, 15,8 M€ seront consacrés au secteur scolaire, pour financer des opérations telles que :

- l'acquisition du terrain, ainsi que les premières études pour la construction du futur groupe scolaire du PUP Berliet dans le 8^e arrondissement,

- les travaux de réaménagement du groupe scolaire Marcel Pagnol dans le 7^e,

- ou encore à l'école Mazenod dans le 3^e, pour des travaux d'accessibilité et de transformation du restaurant en self-service.

Pour *le Sport* : 35,7 M€.

En matière de sport, notre objectif reste l'amélioration continue de la relation à l'usager, ainsi que la promotion de la pratique sportive.

L'année 2016 sera ainsi marquée par :

- l'ouverture de deux nouveaux équipements : le gymnase Bon Lait dans le 7^e, ainsi que la Halle aux Fleurs, proposant une salle de danse et une salle d'arts martiaux dans le 2^e arrondissement, quartier Confluence ;

- et puis également, l'ouverture d'un restaurant au Centre nautique du Rhône à l'été 2016;

- et enfin, le départ de l'Olympique Lyonnais du stade de Gerland au 1^{er} janvier 2016.

Pour *les Solidarités* : 47 M€.

La Ville consacre ainsi :

- 171.000 € à la subvention à l'aide alimentaire,

- 906.000 € à la veille sociale,
- 372.000 € à l'accueil de jour,
- la contribution 2016 de la Ville au CCAS s'élève à 11,9 M€ en fonctionnement et 3,2 M€ seront versés pour les travaux de réhabilitation des résidences pour personnes âgées, conduites soit par la SAHLMAS, soit par le CCAS.

La Ville poursuivra également en 2016 :

- les travaux préparatoires du nouveau programme national de renouvellement urbain, pour poursuivre le projet Duchère (Château/Sauvegarde), et lancer ceux de Mermoz Sud et Langlet/Santy dans le 8^e arrondissement ;
- et puis également la mise en œuvre des activités périscolaires, en soutenant les associations locales d'éducation populaire, qui assurent près de la moitié de cette nouvelle offre de loisir effectif.

Pour *les Espaces publics* : 71,3 M€.

Les espaces publics comme je vous l'ai dit tout à l'heure, représentent une part importante des investissements dans le budget 2016 : l'éclairage public comporte plus de 74.000 lampes et les espaces publics représentent 433 hectares de surfaces à entretenir.

Parmi ces investissements, nous pouvons souligner les projets suivants :

- la participation de la Ville à la production de logement social, soit 2,8 M€ de subventions d'équipement,
- les travaux de rénovation de l'éclairage public, dont l'objectif est de permettre la réalisation d'économies d'énergie,
- la participation de la Ville aux opérations d'aménagement engagées ou en voie d'achèvement par la Métropole, telles que les Rives de Saône ou les abords du pont Schumann,
- et puis, une multitude de projets d'aménagement dans divers arrondissements, tel que le jardin Rosa Mir dans le 4^e, le jardin des Minimes dans le 5^e ou le démarrage de l'opération d'aménagement d'un parc RVI Feuillat dans le 3^e arrondissement.

J'en aurai fini avec les actions mission par mission et j'en aurai même fini tout court lorsque je vous aurai dit que nous sommes, nonobstant le contexte financier qui est le nôtre, mais pas seulement le nôtre, et les médias rappellent tous les jours la difficulté pour les collectivités d'harmoniser leur budget.

Et bien nous, nous y parvenons.

Nous y parvenons parce que nous savons faire les efforts, parce que nous avons une stratégie, parce que nous avons eu la volonté de développer un Plan de Marges de Manœuvre, qui nous permet chaque année d'avancer.

Alors ce tableau, c'est le tableau des marges de manœuvre, qui est un tableau courageux, mais que nous respectons : nous nous étions fixés en 2015, un redimensionnement du budget de fonctionnement à hauteur de 7 M€ : nous sommes à 7,6 M€.

Pour 2016, nous avons prévu 15 M€ : nous sommes à 16,6 M€.

Et pour l'année 2017, nous avons décidé de redimensionner à hauteur de 30 M€ et à ce jour, alors que nous ne sommes pas encore au début de l'année 2016, nous avons déjà retracé des pistes qui nous permettent de prévoir un redimensionnement à hauteur de 26,5 M€ sur les 30 M€ que nous voulons atteindre.

Il est bien évident que l'Exécutif et les Services vont faire le nécessaire pour que nous atteignons ce cap difficile, tout comme seront difficiles à atteindre les caps des années suivantes puisqu'en 2020, nous devront arriver à 40 millions d'euros.

Enfin, tous ces efforts sont payants et je pense pouvoir dire que je vous ai présenté un budget de bonne qualité.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci Monsieur Brumm. J'ai un temps de parole de M. Broliquier.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Merci Monsieur le Maire de me donner la parole.

Ce budget est présenté dans une situation particulière, je devrais dire inédite, alarmante aussi, car à la crise économique et sociale dans notre pays s'ajoute une crise politique.

Aujourd'hui, la France bat tous les records.

D'abord le record de la dépense publique : un rapport de l'OCDE du 3 décembre montre que la France a un taux de prélèvements obligatoires très élevé : près de 53 % du PIB. Ils servent à payer les dépenses publiques pour lesquelles la France bat aussi des records. Elle est au 7^e rang des pays les plus dépensiers au monde avec des dépenses publiques qui s'élèvent à près de 57 % du PIB.

Le deuxième record, c'est celui du chômage. La France est championne du chômage. En octobre, nous avons même eu 42 000 chômeurs de plus, 1 400 de plus par jour. Le total des chômeurs toutes catégories qui est le nombre réel de chômeurs, a atteint le record de 5 740 600 personnes, près de 6 millions de personnes sont sans emploi en France.

Enfin, troisième record, celui de l'impopularité des hommes politiques. La grogne populaire est impressionnante. Le vote extrémiste comme l'abstention en sont les premières expressions. On a pu le voir au cours du récent scrutin.

Et toutes ces évolutions doivent nous interpeller plus que jamais. Elles montrent que nous ne pouvons plus gérer une collectivité territoriale comme nous l'avons fait auparavant.

Tout cela bouleverse les modes de gestion traditionnels et appelle à repenser les moyens de satisfaire l'intérêt général.

C'est M. Vallini qui déclarait il y a quelques semaines : « *Mais pourquoi les collectivités territoriales devraient être les seules, dans le monde d'aujourd'hui, à ne pas évoluer ? La mondialisation nous oblige tous à nous remettre en cause, aussi bien dans le secteur privé que dans le secteur public* ».

Donc, ce budget 2016 devrait donner la ligne directrice du mandat, puisque c'est un budget de début de mandat, avec une refonte d'ensemble de l'organisation municipale capable de projeter la ville à l'aune de ces nouveaux défis.

Et votre proposition budgétaire longuement exposée par M. Brumm, montre que ce n'est pas le cas malheureusement. La Ville de Lyon s'enferme dans un cercle vicieux, faute d'une vision novatrice des missions de la ville.

Au niveau des dépenses de fonctionnement, vous affichez une hausse très faible du BP 2016 (+ 0,2 %). Mais cela est dû en grande partie à la baisse des intérêts de la dette (- 14 %) car toutes les autres dépenses augmentent modérément certes, mais les chiffres sont là pour dire qu'il y a augmentation. La masse salariale prend + 0,4 %, les charges à caractère général + 0,3 %, et les subventions aux personnes de droit privé + 0,1 %.

Reconnaissez que le plan de marges de manœuvre n'est pas à la hauteur des enjeux. Ce plan devrait permettre 5,5 millions d'euros d'économies en dépenses en 2016, si, et seulement si, vos prévisions se réalisent. Le vrai sujet ce sont les dépenses de personnel.

Ces dépenses enregistrent au BP 2016 une progression de 0,4 %. On voit bien que des efforts sont entrepris, on ne le nie pas. Mais là aussi, ils ne sont pas à la hauteur des enjeux. L'augmentation mécanique structurelle de la masse salariale avec notamment la refonte de certaines échelles de rémunération décidées par l'Etat et qui s'impose à nous collectivité territoriale, demande la plus grande vigilance.

Cette maîtrise de la masse salariale doit se faire dans le cadre d'un dialogue social. Elle doit se traduire par le développement de la mobilité interne, par un vrai plan de lutte contre l'absentéisme. Un effort de redéploiement des postes vers les nouveaux équipements est indispensable. Etant donné qu'il faut tenir compte de la réglementation nationale, notamment sur le point d'indice, la priorité devient le non-remplacement des fonctionnaires partant à la retraite.

C'est au niveau de ces dépenses qui représentent 57 % des dépenses de fonctionnement que se situent les véritables marges de manœuvre. Mais cela demande du courage politique. Et courage politique, avouez-le, vous ne l'avez jamais eu.

Les dépenses de personnel sont aggravées par vos propres erreurs de gestion, comme le montre la mutuelle du personnel. Le déficit de Collecteam (4 millions d'euros sur 2 ans) va générer une augmentation de la participation de la ville, soit 825 000 euros de plus qu'en 2015. Mais aussi une forte augmentation des

cotisations des agents en 2016. Ce qui leur avait été présenté initialement comme un gain de pouvoir d'achat s'amenuise avec la renégociation du contrat. Nous vous demandons toute la transparence sur le choix de ce prestataire. Pour le moment, les choses sont plutôt opaques. C'est le moins que l'on puisse dire.

La voix de la raison vous oblige à remettre à plat ces dépenses de fonctionnement et au-delà à vous questionner sur le contour du service public.

Selon nous, à l'UDI, il faut cesser de confondre service public et organisme public chargé de ce service. Le privé peut donc bien répondre à des besoins collectifs. Et à l'inverse, il n'y a pas de raison que le public assure par définition mieux cette fonction. Ce qui doit primer, c'est la prestation de service, sa qualité et son coût.

Je pense que vous êtes d'accord avec nous là-dessus, puisque c'est M. Macron, un de vos amis ministre, qui déclarait très récemment: « on va progressivement entrer dans une zone -on y est déjà d'ailleurs- » dit-il, « où la justification d'avoir un emploi à vie garanti sur des missions qui ne se justifient plus, sera de moins en moins défendable. ».

J'en viens à présent aux recettes rapidement. La hausse des impôts procure 3 % de recettes, soit 11 millions d'euros de plus par rapport au Budget Primitif 2015. C'est bien simple, c'est la seule recette qui augmente de BP à BP. Toutes les autres recettes stagnent ou chutent comme la DGF. Et la hausse des impôts que vous avez infligée aux Lyonnais produit ses effets. C'est bien le seul volet du Plan de marges de manœuvre qui produit un résultat spectaculaire, près de 3 % de recettes en plus rien que pour la taxe d'habitation.

J'espère que la fiscalité locale de plus en plus forte pratiquée par la Ville, mais aussi par la Métropole, n'aura pas de conséquence sur la base fiscale de nos collectivités en poussant notamment certains Lyonnais, c'est une crainte que nous avons, à quitter notre ville pour des secteurs où la fiscalité est moins forte. On pense à l'Ain ou au Nouveau Rhône. De même qu'au niveau national, il ya des exilés fiscaux, il ne faudrait pas qu'à Lyon des contribuables choisissent de quitter notre ville pour des raisons fiscales.

Malgré la hausse des impôts et malgré le Plan marges de manœuvre, l'épargne brute se dégrade. Elle passe de 59 millions d'euros à 57 millions d'euros. Et l'investissement baisse de 93 millions d'euros à 64 millions d'euros pour les travaux en 2016.

Au final, un effet de ciseaux avec des recettes qui sont stables et des dépenses qui augmentent de 0,4 %. On voit à quel point l'équilibre de votre budget est précaire, il ne tient qu'à un fil.

La ville est extrêmement contrainte. Elle n'arrive pas réellement à dégager des marges de manœuvre. Il est impossible de desserrer l'étau sans une remise en cause structurelle de votre gestion. Et le défi actuel est de savoir ce que nous voulons faire. Subir, continuer à faire semblant de vivre dans un modèle vieillissant, ou bien au contraire, prendre acte de la nouvelle réalité financière et réinventer l'intervention publique.

Et bien nous, en début de mandat, nous attendions un budget qui apporte réellement une réponse à ces enjeux. Nous attendions un budget de réforme. Vous nous proposez un budget sans relief, sans volonté, un budget de renoncement et nous regrettons ce manque de courage politique. Et, Nous, Opposition, nous aurions été capables de vous accompagner dans une réforme nécessaire. Et aujourd'hui, nous sommes contraints de ne pas voter ce budget qui refuse sciemment de s'attaquer aux réformes justement nécessaires.

M. HAVARD Michel : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, nous sommes dans l'exercice rituel de la discussion budgétaire de notre collectivité que nous pratiquons ce soir. Pendant quelques semaines, Monsieur Brumm, nous nous disions que nous allions peut-être pouvoir nous abstenir sur ce projet de budget. Non pas parce qu'on le trouvait parfait, mais parce qu'un certain nombre d'orientations semblaient prises afin de réaliser de véritables économies dans le fonctionnement pour nourrir l'investissement dont le monde économique a tant besoin. Alors certes, aujourd'hui, c'est contraint et forcé que vous devez réaliser quelques économies, notamment à cause de la baisse des dotations de l'Etat que les parlementaires socialistes ont voté, mais c'est en tout état de cause une obligation.

Et malheureusement, une fois de plus, votre stratégie est plus une stratégie de court terme qu'une stratégie structurelle, ce qui, malheureusement, nous conduira à voter contre ce budget primitif 2016.

Mon intervention couvrira pour le coup, principalement la question de la maîtrise des dépenses.

D'abord, concernant le Plan marges de manœuvre. Si nous remercions les services pour le travail qu'ils ont fait pour nous fournir des réponses aux questions, nous regrettons le délai de transmission –hier soir

18 h- ce qui a compliqué un peu notre travail. Mais nous savons nous adapter, même si à l'avenir, Monsieur Brumm, nous comptons sur vous pour que vous puissiez travailler vous-même un peu plus vite et nous fournir les éléments avec un peu plus de délai. Mais c'est du détail.

Ce qui ressort finalement des éléments que vous nous avez transmis concernant ce Plan marges de manœuvre, c'est l'absence de visibilité dans la durée. Certes, il y a beaucoup d'éléments indiqués, mais on se pose toujours la question de savoir si cela est appelé à se répéter pour les années suivantes -fermeture d'équipement, diminution de subventions, transfert au privé d'un certain nombre de gestion- et quels sont les critères qui vont fonder ces décisions.

Il serait pourtant intéressant que nous soit présenté ce plan sur le moyen terme et ses impacts sur les politiques publiques menées jusqu'à maintenant par la Ville de Lyon. Est-on réellement dans le passage en revue des différentes politiques publiques ou bien est-on dans une réduction quelque peu égalitaire des dépenses ?

Comme vous l'a indiqué Laurence Balas il y a trois semaines, nous craignons que vous manquiez d'ambition en ne lançant pas une réflexion plus structurelle. Quoiqu'il en soit, les économies ne sont pas à la hauteur du besoin, compte tenu de la baisse des recettes réelles de fonctionnement et ce, malgré la hausse des impôts de l'an dernier qui, année après année, continue à apporter son bénéfice, et malgré la hausse des valeurs locatives de 1 % que vous avez votée au Sénat, Monsieur le Maire, cela ne suffit pas à compenser la baisse des dotations.

Un mot sur les charges de personnel, c'est également un sujet sur lequel nous revenons régulièrement, non pas, comme certains voudraient le faire croire, que nous soyons contre les fonctionnaires. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je suis fils de fonctionnaires et j'ai le plus grand respect pour celles et ceux qui décident de consacrer leur vie professionnelle au service public, mais il est une réalité que beaucoup de Français partagent, qu'ils soient fonctionnaires ou pas, c'est le poids de la dépense publique dans notre pays qui étouffe notre économie.

Nous avons une des dépenses publiques la plus élevée du monde, nous avons un des taux de chômage le plus élevé des pays développés. Il y a vraiment un moment où il va falloir qu'on prenne en compte cette réalité et à Lyon, les dépenses de personnel représentent plus de 56 % du budget de fonctionnement.

Je rappellerai que ce chiffre est sous-estimé parce que, par quelques tours de passe-passe comptables successifs, une partie du personnel a été enlevée du budget de la Ville pour être transférée dans d'autres structures (CCAS, ENSBAL, service commun Université avec la Métropole) au profit de subventions à ces différents établissements. Si cela diminue au niveau comptable, le pourcentage du niveau de dépenses, dans la réalité elles sont toujours là.

Alors cette année, vous nous annoncez une baisse de 31 postes avec les Célestins. Quoiqu'il en soit, c'est une première concernant notre Ville et je constate, ou plutôt nous allons constater, que les Verts et les Communistes vont accepter de voter un budget prévisionnel qui prévoit une baisse des effectifs. Cela veut donc dire que c'est possible et c'est en lien avec les économies sur les coûts de fonctionnement, tant que nous ne nous poserons pas la question de savoir si tout ce qui est fait par la Ville nécessite de l'être, nous aurons du mal à avancer sur la baisse structurelle des dépenses de fonctionnement.

Je vais vous lire l'interview qu'a donnée Alain Fauré qui est Député socialiste, Président de la Commission d'évaluation de la baisse des dotations de l'Etat, dans la gazette du 14 septembre dernier. Il dit : *« Cette contrainte doit permettre de réinterroger le fonctionnement du service public, son dimensionnement, sa pertinence, son efficacité. Ce sont des questions essentielles. De plus, l'intercommunalité génère des surcoûts quand elle repose sur un système bâtarde avec des transferts de compétence inachevés, comme c'est trop souvent le cas dans les communautés de communes. »*

Je cite Alain Fauré parce qu'il résume parfaitement ce que la baisse des dotations de l'Etat devrait nous engager à faire : repenser l'exercice des politiques publiques entre les villes et l'intercommunalité.

Il y a également un sujet difficile et sur lequel nous souhaitons revenir, c'est celui de la durée légale du travail. A Lyon, vous avez mis en place les 1.568 heures au lieu des 1.608 heures légales, soit 39 heures de moins par agent et par an. Un calcul rapide fait de 2003 à 2015 sur les équivalents temps plein nous fait arriver au chiffre cumulé de plus de 3,2 millions d'heures, soit l'équivalent de 168 ETP à l'année.

Vous voyez Monsieur le Maire, vous demandiez à Jean-Jacques David lors du dernier conseil, de vous citer des sources d'économie, et bien en voici une ! C'est bien sûr un sujet difficile à aborder, mais à

situation exceptionnelle, décision exceptionnelle ! Et entre nous, quand on voit la difficulté de notre industrie à conserver sa compétitivité -et on en a un exemple tout frais avec Smart cette semaine-, le fait que tout le monde fasse un effort pour que le pays sorte d'une situation sociale déplorable avec plus de 5 millions de chômeurs me paraît être une question d'égalité et de justice sociale.

Enfin, autre levier sur lequel il est indispensable de réagir, c'est celui de l'absentéisme. Il est le révélateur d'un climat social dégradé. Entre 2013 et 2014, le nombre de jours d'absence par agent pour maladie ordinaire était en progression de 8,59 %, l'année d'avant c'était près de 5 %, il faut quand même se poser des questions.

Pour poursuivre avec les autres charges qui impactent notre collectivité, nous ne pouvons pas oublier la fabuleuse réforme des rythmes scolaires dont nous voyons tous les jours les effets : c'est l'augmentation de la contribution de la Ville au Comité des œuvres sociales qui sera passée en fin de conseil et qui augmente de 120.000 € pour tenir compte des nombreux animateurs qu'il a fallu recruter.

C'est également les impayés pour les Vendredi après-midi, qui concernent 25 % des familles et représentent quelques 153.000 € et ce, pour la seule part municipale. Pour la part associative, elle est estimée à 110.000 € intégrés aux subventions versées à ces associations. Au final, le payeur sera toujours le même : le contribuable !

Toujours sur les charges, vous avez récemment accepté l'armement de la police municipale. Nous avons ouvert ce débat lors de la campagne des élections municipales, nous l'avions relancé au printemps et finalement, après nous avoir opposé une fin de non-recevoir, vous avez accepté d'ouvrir le débat suite aux événements tragiques de novembre dernier.

Je voudrais redire ici que nous sommes satisfaits de votre changement de point de vue. Evidemment, ce n'est pas simple à mettre en place et cela nécessitera de la formation et des investissements non prévus aujourd'hui. Nous pensons qu'une mise en place progressive sera nécessaire en commençant par nos policiers les plus exposés, car affectés à des missions d'intervention et de sécurisation de l'espace public. Mais voyez-vous, si nous avions pu débattre plus tôt de ce sujet, même en n'étant pas d'accord sur la question, peut-être aurions-nous pu anticiper cette mise en place et les coûts budgétaires qui, pour le coup, ne sont pas dans ce budget 2016.

Enfin, pour terminer, un mot sur la dette puisque, à partir du moment où vous avez décidé de maintenir un niveau d'investissement, et nous partageons ce choix, que vous ne réalisez pas les économies nécessaires au maintien de cet investissement, c'est forcément sur la dette que le delta va se faire. Si elle subit une légère contraction du 1^{er} janvier 2015 au 1^{er} janvier 2016 entre le BP 2015 et le BP 2016, les perspectives nous le savons ne vont pas dans le sens d'un allègement de notre dette et notre capacité de désendettement va ainsi continuer à augmenter pour atteindre de mémoire plus de 9 années à la fin de ce mandat en 2020.

Une question toute simple, Monsieur le Maire : ce qui est vrai de l'autre côté du Rhône l'est-il aussi de ce côté ?

Le 29 juin 2015 Richard Brumm déclarait à la Métropole, à propos de la dette, qu'elle était à un niveau bien inférieur au seuil prudentiel de 8 années. Cela signifie donc bien que lorsqu'on se donne comme horizon d'être au-dessus de 8 années, on est en zone de risque. Même si nous pouvons tous souhaiter un retournement favorable de la conjoncture économique qui nous permettrait de retrouver des recettes supplémentaires, nous savons tous que nous n'en voyons pas l'ombre du début du commencement. C'est donc vers une maîtrise de la dépense que vont devoir porter les efforts.

Ce budget prend enfin une orientation dans ce sens. Il manque une stratégie de moyen terme et parce que nous considérons qu'il est vital pour l'avenir d'éviter un dérapage, nous sommes prêts à accompagner un budget audacieux sur ce plan, d'autant que vous aurez sans doute du mal à convaincre une partie de votre majorité.

Mme CHEVALLIER Françoise : Monsieur le Maire, chers Collègues, notre budget est de nouveau contraint par la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales : 13 millions d'euros de réduction encore pour le budget de Lyon en 2016.

Cette importante baisse des dotations de l'Etat qui va se poursuivre en 2017 met les collectivités locales dans une situation difficile. Il est temps que cette politique nationale d'austérité soit réorientée car elle

ne permet pas de lutter efficacement contre le chômage et toute forme d'exclusion. Il y a urgence dans ce domaine, et nous nous associons à la demande de collectivités à l'Etat de stopper cette baisse de dotations.

Dans ce cadre, il nous paraît important que la Ville continue à se recentrer sur ses missions essentielles : l'éducation, la culture, le sport, et qu'elle garde des objectifs forts de solidarité. Il nous paraît tout aussi essentiel et non contradictoire, d'orienter nos dépenses de fonctionnement et nos dépenses d'investissement au regard des enjeux du Plan Climat. L'accord conclu à la COP 21 qui vient de se terminer à Paris fixe bien ces enjeux et le rôle important des collectivités locales pour atteindre les objectifs fixés.

Concernant les dépenses de fonctionnement, plusieurs remarques :

- La nouvelle réduction à la subvention d'équilibre du CCAS est rendue possible par de la mutualisation et par un retour à l'équilibre des EHPAD, et nous serons vigilants au fait que le niveau actuel de l'action sociale soit bien préservé.

- Concernant la politique de la Ville, une baisse d'un montant de 35.000 euros liée au recentrage des actions de prévention de santé est indiquée, le reste des crédits politiques de la Ville est maintenu. C'est un sujet sensible, et nous vous rappelons notre demande de ne pas appliquer les efforts du plan de marges de manœuvre de façon uniforme à tous les secteurs. Le domaine de la politique de la Ville doit être préservé car les actions menées dans ce cadre permettent de travailler sur les questions d'intégration, d'accès à l'emploi et du vivre ensemble et notre pays, notre Ville, en ont un besoin urgent si on se réfère aux événements dramatiques que notre pays a connu en janvier et novembre 2015.

- Les subventions aux grands clubs sportifs continuent à diminuer, la diminution totale est de 382.000 €. Celle à l'OL, club professionnel, n'existe plus en 2016, c'est une très bonne chose. Nous pensons que les achats de prestation doivent continuer à diminuer. Ces grands clubs qui engrangent des millions n'ont pas besoin de l'argent de la collectivité qui pourrait être utilisé pour les actions de proximité, comme celles que mènent les petits clubs sportifs.

- La baisse de la subvention à l'Ecole nationale supérieure des Beaux Arts risque d'entraîner une augmentation des frais de scolarité. La Ville se doit d'être vigilante à cela dans son dialogue avec les structures qu'elle subventionne pour éviter une inégalité dans l'accès à ces structures.

- Sur l'économie sociale et solidaire, nous regrettons que le budget soit aussi peu important, c'est un domaine dans lequel il pourrait y avoir un exercice articulé des compétences avec la Métropole permettant un travail dans la proximité avec les structures de l'économie sociale et solidaire.

- Concernant, pour les dépenses de fonctionnement, la restauration scolaire, le marché va être renouvelé en 2016 : nous souhaitons un travail en amont avec les élus volontaires pour que dans ce marché, soient encore plus présents des produits locaux et bio et qu'un repas végétarien puisse être proposé aux enfants.

Et maintenant, en ce qui concerne les dépenses d'investissement :

- Sur les engagements d'équipement pluriannuels pour le plan climat, on constate que pour l'actualisation des autorisations de programme qui le concernent, les crédits de paiement sont encore peu importants en 2016. L'explication tient au fait qu'il y a une phase de programmation et d'études préalables à la mise en œuvre des actions d'un plan climat qui n'a été adopté qu'en septembre dernier et la Programmation en juillet dernier.

Nous avons bien noté que dès 2017, nous aurons des montants de crédit de paiement plus importants respectant au final les engagements financiers pris pour le plan climat. Nous serons vigilants sur l'engagement de la ville de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020, qui est la fin de notre mandat.

- Vous connaissez notre opposition à la vidéosurveillance sur l'espace public. Son développement va se poursuivre en 2016 et nous pensons que cet argent serait plus efficacement utilisé avec des agents de prévention et médiation sur le terrain ainsi qu'une politique en faveur de l'occupation de l'ensemble des rez-de-chaussée animant les rues et quartiers. Vous nous direz qu'après les attentats tragiques que la France a connus, c'est un outil qui peut être utile (il ne l'a pas été à Paris...), nous pensons qu'il est bien plus efficace d'agir plus en amont sur les questions d'emploi, d'insertion, d'éducation pour lutter contre toute forme de radicalisation.

- Vous venez d'annoncer l'armement de la police municipale pour 2016, cela n'est pas présent dans ce budget primitif, mais cela fera certainement partie d'une décision modificative car, même si l'Etat a proposé aux communes volontaires la mise à disposition d'armes non utilisées par la police nationale, la mise en place de cet armement aura sûrement un coût.

Nous pensons que cette décision d'armement n'est pas une bonne décision, car nous ne pouvons répondre ainsi aux baisses des effectifs de la police nationale et nous pensons aussi que l'augmentation des armes dans notre société risque d'être un facteur d'insécurité. Là encore, utilisons cet argent à la prévention, nos quartiers en ont bien besoin.

Nous vous rappelons aussi notre demande que la ville travaille en lien avec les partenaires financiers pour les emprunts et passations de marchés sur la question du désinvestissement carbone. C'est là aussi une orientation forte qui est ressortie de la COP 21.

Vous l'aurez compris, nous attachons une attention particulière aux dépenses de fonctionnement et d'investissement qui permettent d'accompagner la transition écologique nécessaires à la préservation des ressources de notre planète et aussi aux dépenses d'action sociale et pour des services publics de qualité permettant de lutter contre les inégalités et de développer emploi et insertion.

Monsieur le Maire, le vote de notre groupe n'est pas un chèque en blanc, il est lié à votre engagement à maintenir des services de proximité de qualité, de la solidarité et des investissements raisonnables, soucieux de préserver notre planète. Nous sommes et resterons des partenaires exigeants et vigilants.

Nous voterons le budget 2016 avec les réserves mentionnées dans notre intervention.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, mes chers Collègues, mon groupe ne peut émettre un avis favorable sur le budget primitif 2016 et s'abstiendra donc sur cette délibération.

Pour expliquer ce vote, je commencerai par évoquer la méthode employée pour construire ce budget.

Tout d'abord, nous n'avons pas eu d'échanges sur les choix politiques que doit opérer notre ville, l'entrée purement technique et financière ayant été privilégiée. Quel sens politique donnez-vous, Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint, au budget que vous nous présentez ? Quelles sont vos grandes priorités et à qui s'adressent-elles ? Nous ne le savons pas véritablement.

La présentation du budget de notre ville est là, semble-t-il, pour rassurer banques et investisseurs, mais en aucun cas elle ne parle politique au sens premier du terme, en aucun cas elle ne s'adresse aux premiers concernés : les habitantes et habitants de notre ville.

Deuxième point de méthode : il y a maintenant plusieurs mois, un plan de marge de manœuvre global nous a été présenté. Et fin 2014, M. Brumm nous avait précisé les déclinaisons de ce plan pour 2015.

Pour 2016, rien ! Nous n'avons pas bénéficié d'une présentation de la déclinaison 2016 de ce plan. Nous avons bien compris qu'il devait nous conduire à réaliser 9 millions d'euros d'économies, mais comment cela se décline-t-il dans le détail ? Nous ne le savons pas.

Il nous a été répondu, lors d'une rencontre réunissant les arrondissements, que cette présentation détaillée était trop compliquée à faire !

Vous comprendrez qu'il est aussi trop compliqué, et surtout peu responsable pour les élu-e-s que nous sommes, d'approuver un budget avec si peu d'informations !

Enfin, je voudrais citer Nonna Mayer, remarquable politologue qui, au lendemain des élections régionales, a répondu à une interview où elle expliquait combien, je cite : « *se contenter de dire non au Front National, c'est aller droit dans le mur* » et combien, je cite encore, il est nécessaire de « *s'interroger sur de nouvelles formes de participation politique, venant d'en bas, sans passer par les canaux partisans ni même associatifs* ».

Mes chers Collègues, le budget est un acte politique fort. Il est l'occasion de pratiquer la politique autrement. A la même époque, l'an dernier, je prenais l'exemple de Paris avec la mise en place par Anne Hidalgo de budgets participatifs conséquents.

Oui, il est plus que temps d'associer nos concitoyennes et concitoyens à nos choix budgétaires : notre ville, comme notre démocratie, ne s'en porteraient que mieux !

Il est temps aussi de ne pas raisonner seulement en grands équilibres globaux, mais d'intégrer dans nos choix budgétaires le souci de la proximité, d'avoir le goût pour ce niveau plus modeste, moins spectaculaire mais pourtant essentiel, ce niveau qui est celui du quotidien des habitants.

Après la forme, j'en viens au fond.

D'abord, arrêtons de dire que tout est contraint dans le contexte national et européen.

Quand je vois, Monsieur le Sénateur-Maire, les réorientations de fond que votre Collègue la Maire de Madrid a su impulser en à peine quelques mois, il est évident qu'avec de la volonté, de l'ambition et du courage politiques, des marges de manœuvre importantes existent.

Ensuite, parler de contexte national m'amène aux résultats des élections régionales des jours derniers.

D'abord un résultat n'est pas à minimiser, celui de l'extrême droite. Certes le Front National n'a pas remporté de région, on aurait tort pour autant de le présenter comme le perdant de ces élections. Ce parti a progressé en nombre de voix, y compris entre les deux tours. Il n'y a donc pas de triomphalisme à avoir, pas même dans notre région et pas même à Lyon.

A ce sujet, je vous ai lu Monsieur le Maire, ainsi que M. Kimelfeld, premier secrétaire de la fédération socialiste du Rhône. J'ai lu que vous vous félicitez des résultats obtenus à Lyon par la liste de Jean-Jack Queyranne et que vous n'hésitez pas, l'un et l'autre, à revendiquer ces résultats, y voyant l'adhésion des électrices et électeurs au « modèle lyonnais ».

Ce type de déclarations est exactement ce que les Françaises et les Français ne veulent plus entendre. Entendre les partis et les hommes politiques faire preuve d'un tel aplomb et faire de défaites des victoires, est pour eux le signal qu'une fois encore le message qu'ils ont adressé par les urnes est méprisé.

D'autre part, le score réalisé sur Lyon correspond à ceux enregistrés d'une manière générale par les grandes villes de notre Pays.

Il n'y a donc, en cela, ni exception, ni modèle lyonnais. Et puis, pour revendiquer une victoire, il aurait fallu avoir mené campagne ! Or, je n'ai pas eu l'impression que ce fut le cas. Je ne vais pas détailler, mais nous avons plutôt tous en mémoire les « peaux de bananes » glissées ça et là sur le chemin du candidat socialiste, ainsi que vous savez si bien le faire, Monsieur le Maire, contre votre propre camp. D'ailleurs, hier en lisant sur facebook votre message « je suis ton maire », je me demandais bien : « de quel côté de la force, passé tu es ? » !

(Rires.)

Malgré votre absence de soutien, les Lyonnaises et les Lyonnais ont donc placé le bilan et le programme de Jean-Jack Queyranne en tête dans notre ville.

De ce vote, nous devons tenir compte au moment d'élaborer notre budget.

Tenir compte de ce vote, c'est entendre que nous avons, nous communes, une responsabilité en matière d'éducation, que nous devons continuer à soutenir le secteur culturel, le spectacle vivant, les arts visuels et numériques ; que nous devons développer notre soutien au secteur de l'économie sociale et solidaire et que la jeunesse, doit être également une de nos priorités.

J'ajouterai que les initiatives citoyennes doivent être encouragées et les dotations aux arrondissements revues à la hausse avec notamment une révision de la dotation d'investissement, le critère des 2 euros par habitant étant tout à fait insuffisant.

D'autre part, nous regrettons que notre ville marque le pas en matière de petite enfance. Ce ralentissement est contradictoire avec l'ambition de notre ville en matière d'égalité femmes-hommes et ne tiens pas compte des conséquences probables des nouveaux rythmes scolaires qui risquent de pénaliser les enfants de moins de 3 ans.

Pour conclure : un budget se construit à partir de priorités politiques, sinon nous continuons de faire le lit du discours « droite et gauche c'est pareil », un discours qui fait croître au mieux l'abstention, au pire les votes extrêmes.

Oui, nous devons redonner confiance à nos concitoyens dans notre capacité d'écoute ainsi que dans le pouvoir d'agir du politique !

Je vous remercie de votre attention.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, vous l'aurez remarqué, en tout cas cela a été largement cité dans les premières interventions, la masse salariale représente 57 % de nos dépenses de fonctionnement. Elle a été optimisée comme l'a détaillé Richard Brumm tout à l'heure.

Mais surtout, ces dépenses correspondent à notre volonté de proposer des services publics :

- de qualité,
- de proximité,
- et de répondre à toutes les nécessités.

Certains ne voient que les coûts. A ceux-là, je réponds en général en citant les espaces verts, qu'un euro investi en rapporte 7 selon des études récentes.

Il en va de même pour les fonctionnaires : ils ne produisent pas des biens mais des services. Une production estimée pour 2014, toute fonction publique confondue, à 360 milliards d'euros ! Et ces services ont la particularité d'être publics, c'est-à-dire qu'ils sont accessibles à tous, assurant l'égalité de traitement entre tous les citoyens et qu'ils anticipent sur les politiques écologiques, assurant ainsi l'égalité de traitement entre les générations.

Je fais d'ailleurs un clin d'œil à Dounia Besson qui a eu la bonne idée de proposer une lettre de mission aux référents développement durable de la ville, une initiative qui confirme, avec les actions que nous réalisons dans nos délégations (Nicole Gay et le Plan Climat, Michel Le Faou et l'urbanisme durable...), notre ambition de répondre aux enjeux de la COP 21.

Les Lyonnais apprécient ces services. Je pense et ça a été dit tout à l'heure, aux écoles, à l'entretien des parcs et jardins... Je vous rapporte que l'Union nationale des entrepreneurs du paysage, l'UNEP avec qui j'ai inauguré le salon national Paysalia Eurexpo, est particulièrement satisfaite du dialogue public / privé dans ce domaine. L'éclairage de nos rues, la sécurité (et nous en avons particulièrement besoin ces temps-ci), l'accès aux crèches, aux Relais d'Assistantes Maternelles (ça a été dit par l'intervenante précédente), des services pour les personnes âgées, l'accès aux MJC et aux Centres sociaux, Divertisports et d'autres événements sportifs, l'accès à des toilettes publiques, c'est essentiel. Mais aussi des services dont on parle moins, comme l'état civil. Ou des événements comme le Festival des Roses, entièrement gratuit.

Certains de nos services -et c'est important de le dire- participent également au rayonnement de notre ville, une ville qui surclasse aujourd'hui Paris pour son cadre de vie, pour le classement 2015.

Je l'ai dit, ce coût nous l'assumons. Nous l'assumons d'autant mieux qu'il est moins cher que s'il était réalisé par le privé et qu'il est équitable entre tous car financé entre tous par l'impôt.

Notre groupe votera favorablement ce budget. Je vous remercie.

M. RUDIGOZ Thomas, Maire du 5^e arrondissement : Monsieur le Maire, Monsieur l'Adjoint aux Finances, chers Collègues, le budget de notre collectivité entre de plein pied dans cette nouvelle ère de contraintes budgétaires pour les finances publiques, annoncée dès la fin 2014 et confirmée en cette fin d'année 2015. Un mal pour un bien pourrait-on dire. Les économies décidées depuis Paris sont nécessaires mais l'effort exigé des collectivités territoriales est très élevé, trop élevé. J'espère que depuis 2014 d'ailleurs, la prise de conscience de cet effort important est générale aujourd'hui sur les différents bancs de cette assemblée.

La dotation forfaitaire versée par l'Etat à la Ville en 2016 subit une baisse de 13 M€ par rapport au montant réellement perçu en 2015, soit une somme de 72,8 M€. A cela s'ajoutent les 11,6 M€ que la Ville doit verser au FPIC pour le compte de l'année 2016. Ces chiffres ne sont pas vains, ils sont une perte d'une ampleur inédite pour les finances de notre ville.

Heureusement, notre collectivité agit pour ne pas se trouver dans une situation financière très délicate. Cet état de fait, vous l'avez dit, Monsieur le Maire, nous l'abordons avec le plan de marge de manœuvre que nous ne présentons plus mais qui reste indispensable aux yeux des investisseurs. La note AA à long terme de la Ville de Lyon émise par l'agence Standard and Poor's aurait été dévaluée sans l'application de ce fameux plan de marges de manœuvre. Nous n'aurions pas pu nous le permettre au vu du désengagement progressif, mais certain, de l'Etat. Nous devons conserver la confiance à la fois des investisseurs et des banques (n'en déplaise peut-être à certains), notamment pour contenir notre recours à l'endettement.

Les finances d'une collectivité ne reposent pas sur des algorithmes incompréhensibles mais se divisent en plusieurs sources :

- les dotations de l'Etat : en baisse constante ;
- la perception des impôts locaux : que nous ne souhaitons pas trop élevés. La Ville de Lyon reste, parmi les grandes collectivités de notre pays, celle qui taxe le moins ses habitants ;

- la perception de certaines taxes indirectes ;
- enfin, le recours à l'endettement et celui-ci se doit d'être raisonnable.

C'est ce que vous nous proposez, Monsieur le Maire, en faisant en sorte que, malgré le contexte financier très contraint que nous connaissons, le désengagement de l'Etat ne soit pas supporté par les seuls foyers lyonnais, que l'augmentation des ressources indirectes ne devienne pas démesurée et que la capacité de désendettement de notre ville ne devienne pas incontrôlable.

Cette rigueur de gestion n'est pas vaine. C'est à la fois le maintien d'un niveau de service public de proximité qui est assuré et la santé financière à venir de notre ville qui est préservée. Ainsi, pour rappel, notre capacité de désendettement est de 6 ans et ne dépassera pas les 10 ans d'ici à la fin du mandat.

Ce contexte budgétaire sans précédent nous oblige à repenser l'action publique. Pour viser à toujours plus d'économie, tout en assurant l'optimisation de l'usage des deniers publics. Dans ce sens, j'abordais ici même, l'an passé, lors du débat du budget primitif 2015, le thème des mutualisations des politiques publiques avec la Métropole et notamment, celle de l'action sociale, de la mutualisation des Maisons du Rhône et de nos antennes d'action sociale. Je me réjouis de l'avancée de ce travail actuellement en cours au sein de la Ville de Lyon. C'est en développant ces opportunités avec la Métropole, collectivité territoriale pionnière, que nous réussirons le challenge d'un service public moderne, plus efficient et moins coûteux.

Je suis d'ailleurs étonné d'entendre certains orateurs et oratrices de l'Opposition déclarer que tout n'est qu'affaire de volonté politique. Chez certains, la volonté politique semble se résumer à toujours plus de dépenses publiques. Cette voie là n'est pas acceptable, ni crédible.

La combinaison d'une gestion saine à des économies mesurées et réfléchies nous permettra d'assurer un investissement de 600 M€ sur la durée du mandat, ce qui relève de l'exceptionnel au vu des circonstances que nous venons d'aborder. Et ce qui permettra de soutenir de façon active l'activité économique de notre ville et de notre agglomération, grâce à la commande publique auprès des entreprises.

Malgré le contexte financier difficile que notre collectivité connaît, notre politique d'investissement reste à un niveau très élevé. Il s'agit d'un marqueur fort de la politique que nous menons avec vous, Monsieur le Maire, au service du bien être des Lyonnaises et des Lyonnais.

Le groupe Centre Démocrate soutient et votera ce budget primitif. Je vous remercie.

Mme CONDEMINE Anne-Sophie, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, le budget primitif 2016 qui vient de nous être présenté marque une rupture par rapport aux exercices précédents. Il porte en effet les stigmates des baisses de dotations de l'Etat que nous subissons dans ce nouveau mandat. Pour 2016, ce sont ainsi 13 millions de recettes en moins qui, je crois utile de le rappeler, se cumulent avec les baisses des années précédentes et seront encore amplifiées par celles prévues dans les années à venir. S'y ajoute également la montée en puissance de notre contribution à la péréquation communale et intercommunale (FPIC) : nous reverserons 1,1 M€ en plus par rapport à l'an dernier. C'est de manière structurelle que nos finances seront affectées par ces mesures.

Mais ce budget constitue, grâce à la stratégie financière qu'il met en œuvre, une réponse courageuse au contexte très contraint auquel notre collectivité se trouve soumise.

Deux chiffres, simplement pour illustrer ce que recouvrira cette stratégie en 2016 :

- Le premier, ce sont les 9 M€ que nous dégagerons grâce à notre plan marges de manœuvre : 3,5 M€ en recettes supplémentaires et 5,5 M€ en dépenses en moins. A ceux qui parlent de « matraquage fiscal », alors que l'on vient une fois de plus de leur démontrer dans la présentation qui a été faite que Lyon fait partie des villes où l'impôt local pèse le moins sur nos ménages, je veux redire ceci : nous dégagerons, en 2016, plus de marges de manœuvre par des économies que par des recettes supplémentaires. C'est une réalité que personne ne peut nier et cela correspond à des efforts considérables.

- Le deuxième chiffre, c'est celui de l'augmentation de la masse salariale : seulement 0,4 % en plus par rapport à 2015, alors même que cette enveloppe augmente mécaniquement chaque année. Cela traduit notre volonté de transformer notre organisation, de rationaliser nos dépenses de fonctionnement, de réinterroger nos modes de faire. C'est ce qui nous permet de viser cet objectif ambitieux, sans pour autant remettre en question le service rendu aux Lyonnais ou les conditions de travail de nos agents. Nous compterons ainsi, fin 2016, un solde net de -26 équivalents temps plein et ce, malgré l'ouverture de nouveaux équipements : bibliothèques, gymnases, augmentation des effectifs scolaires...

Ces efforts nous permettent d'échapper à l'effet ciseaux, avec une hausse de nos dépenses et une baisse conjointe de nos recettes qui auraient à termes mis en danger notre capacité d'investissement. Grâce à la mise en œuvre de cette stratégie financière et budgétaire, nous nous fixons comme horizon 2016, une quasi stagnation à la fois en recettes et en dépenses de fonctionnement. Ces éléments sont loin d'être anodins ou d'aller de soi : ils sont le résultat concret d'un long et profond travail effectué par l'exécutif et l'administration.

Baisser des dépenses ne se fait jamais de gaité de cœur. Mais du moins, à Lyon, la situation saine de nos finances, héritée de la bonne gestion des deux précédents mandats, nous permet de le faire avec lucidité et équité, sans altérer le niveau global de service public rendu aux Lyonnais et même en continuant à développer les équipements dont ils bénéficient. C'est tout le sens des investissements prévus à la PPI et qui seront réalisés l'an prochain, à hauteur de 116 M€.

Le groupe Lyon Centristes et Indépendants votera donc favorablement ce budget primitif 2016. Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous avons débattu du débat d'orientations budgétaires encore marqué par l'effroi des attentats terroristes. Nous délibérons aujourd'hui sur ce BP sous le choc des élections régionales.

Quand dans notre pays la crise fait mal, quand les inégalités progressent, quand l'austérité devient la règle, quand la réponse publique et les solidarités reculent, quand la Gauche renonce à la parole donnée, quand l'ennemi n'est plus la finance et quand on n'agit pas contre l'évasion fiscale de quelques multinationales en période de disette budgétaire, la colère gagne, le sentiment d'abandon progresse et l'état d'urgence est avant tout social.

Au lendemain de ces élections, on aurait pu espérer qu'un premier geste vienne du Gouvernement avec un vrai coup de pouce au SMIC. Mais non, rien. Il nous faut pourtant entendre cette inquiétude et cette exaspération. L'expression de celle-ci a été moins marquée à Lyon. Nous voyons en partie l'effet de la politique municipale et métropolitaine menée depuis 2001 avec une Gauche rassemblée, et que nous essayons de poursuivre, comme le montre ce BP 2016.

Mais garder cette dynamique, tenir nos engagements, améliorer la Ville et la vie des Lyonnais n'est pas simple dans le contexte actuel. Comme l'a dit fort justement Richard Brumm en présentant ce BP à la commission Finances : « *Nous sommes victimes du plan d'économie de l'Etat* ». Ce plan ampute nos recettes de 11,6 millions d'euros en moins pour notre Ville en 2016.

L'ajournement de la réforme de la dotation globale de fonctionnement, s'il était nécessaire, ne fait qu'aggraver notre inquiétude quant à la pertinence de la politique Macron-économique, et macro-économique du Gouvernement. La politique de l'offre n'offre pour le moment pas grand-chose aux Français, mais rapporte beaucoup aux actionnaires. Le chômage augmente inexorablement, et notre société semble se disloquer.

Il y a le pacte de stabilité mais qui nous déstabilise. Il y a le pacte de responsabilité, mais dont finalement personne n'est responsable. Il y a maintenant le pacte de sécurité, mais qui ne nous rassure pas. Les résultats des dernières élections le montrent : il faut faire autre chose, autrement et c'est urgent ! Ce que nous attendons avec impatience, c'est l'arrêt des baisses de dotations de l'Etat, et c'est un pacte social.

Notre Ville se développe, elle compte de plus en plus d'habitants mais son budget se contracte. Les besoins grandissent, les moyens baissent, c'est une autre version de l'effet ciseaux qui risque de devenir un véritable étai. Pour s'adapter à cette situation budgétaire, nous appliquons des marges de manœuvre avec rigueur, mais aussi avec discernement, avec un service public de qualité qu'il nous faut maintenir. Cette transformation et cet effort d'adaptation, c'est aussi en grande partie nos agents qui l'accomplissent. D'ailleurs, ce BP prévoit la suppression de 26 équivalents temps plein.

Cette baisse est sans précédent, elle va se faire sans licenciement et elle s'accompagne de réorganisations, de redéploiements, de mutualisations, de requalifications. De tels changements sont toujours source d'inquiétude et de stress pour les personnels, c'est dans les secteurs les plus exposés au risque professionnel qu'effectivement on décompte le plus d'arrêts maladie. Pour lutter contre cet absentéisme, il nous faut agir pour le bien-être au travail. Nous devons donc rester très attentifs à tout ce qui touche à leur santé.

Je suis au regret de constater que certains sur les bancs de cette assemblée veulent « dégraisser le personnel », comme nous l'avons entendu en commission. Pour eux, faire baisser drastiquement la masse salariale est la base de la bonne gestion. Quel mépris pour le personnel de la Ville !

A l'inverse de cette approche, nous faisons des efforts considérables pour que les postes vacants supprimés ne nuisent pas au fonctionnement global de notre Ville, veillant à la qualité de vie au travail de nos agents. C'est un investissement pour mener à bien nos missions de service public.

Nous ne travaillons pas que sur des éléments comptables, avec un chiffre de la masse salariale à faire baisser, nous travaillons sur de l'humain et avec des humains. C'est avec eux que nous construisons nos politiques au service des Lyonnais, c'est sur leur professionnalisme et leurs compétences que nous comptons, c'est de leur engagement dont nous avons besoin.

Nous en avons besoin pour réaliser les 116 millions d'investissements prévus à ce BP. Notre Ville va continuer de se transformer en cette année 2016, par la rénovation emblématique de notre hôpital Edouard Herriot, par des équipements nouveaux, les uns et les autres l'ont cité, gymnases, groupes scolaires, bibliothèques, par la production de logements sociaux. Cet investissement est aussi nécessaire pour soutenir l'activité économique de notre Cité.

Notre Ville va aussi continuer de répondre aux grands enjeux écologiques et climatiques dont la COP 21 a montré l'urgence. Les 64 millions de travaux d'équipement intègrent des éléments du Plan Climat Energie territorial et le travail sur la performance énergétique des bâtiments neufs et anciens. A terme, ces investissements dans les économies d'énergie, ce seront des dépenses en moins et des recettes supplémentaires.

Nous assumons le recours à l'emprunt pour financer une partie des dépenses d'équipement et satisfaire les besoins qui s'expriment. Cela marque aussi, malgré tout, notre confiance en l'avenir et dans la capacité de notre Ville à aller de l'avant.

Oui, Mesdames et Messieurs, notre groupe votera favorablement ce BP 2016.

M. JULIEN-LAFERRIERE Hubert, Maire du 9^e arrondissement : Monsieur le Maire, nous débattons du budget 2016 en séance publique devant, je l'espère, de nombreux téléspectateurs et je crois qu'il faut en effet rappeler à quoi sert une discussion sur un budget, au-delà des ratios parfois difficiles à comprendre par certains. Il faut rappeler que discuter d'un budget, c'est débattre ensemble des moyens que la Ville se donne pour développer son territoire, y réduire les inégalités, assurer l'épanouissement de tous, et en particulier des générations futures. J'espère que c'est comme cela qu'on peut capter l'attention des Lyonnais, davantage qu'en faisant des digressions sur les élections régionales un peu hors sujet par rapport à notre débat budgétaire.

Je disais des générations futures qu'elles ne sont pas oubliées parce que notre budget, bien sûr, intègre un Plan Climat, intègre des objectifs du développement durable et parce que, Richard Brumm l'a rappelé dans le contexte financier que nous connaissons, il y a maîtrise de l'endettement pour que nous ne soyons pas plus tard contraints de freiner fortement les investissements à l'image de ce qu'on peut voir dès à présent dans certaines grandes villes de France.

J'ai bien écouté mes collègues, et quand j'écoutais l'intervention de mon Collègue Broliquier pendant les quelques secondes qui ont commencé, je me suis dit qu'on aurait presque pu préparer ensemble cette présentation parce que oui, il faut de l'ambition pour un budget, de la responsabilité, de la lucidité. Je crois effectivement que ce budget 2015 remplit ses qualificatifs.

Un budget d'ambition d'abord, il faut peut-être affirmer haut et fort que le développement de notre Ville n'est absolument pas impacté par le contexte financier extrêmement difficile que connaissent les collectivités locales de France. La programmation pluriannuelle des investissements l'a exprimé en juillet dernier : 600 millions d'euros sur le mandat, 116 millions d'euros sur 2016, c'est-à-dire malgré le plan de marges de manœuvre la baisse des dotations de l'Etat, le même rythme d'investissement que sur les mandats précédents. Je crois qu'il faut quand même le dire fortement.

Cela se fait au bénéfice de nos écoles, de nos restaurants scolaires, de nos résidences de personnes âgées, du logement social, de la culture, des espaces publics, et il faut rappeler aussi qu'un niveau d'investissement qui reste maintenu au même rythme que les mandats précédents, c'est évidemment bon pour l'emploi dans notre Ville, dans notre agglomération. Notre économie locale dépend de l'investissement public, on l'a beaucoup rappelé mais il faut peut-être encore le rappeler et peut-être même pouvons-nous avoir un effet contrat cyclique en cette période de faible croissance économique. Faut-il rappeler aussi que depuis quelques années, les créations nettes d'emploi à Lyon et dans notre agglomération sont positives ? C'est peut-être aussi l'effet de notre gestion qui a permis effectivement de maintenir chaque année un investissement public important.

Cette ambition, elle se manifeste aussi par les priorités de fonctionnement malgré le plan de marges de manœuvre dont je parlerai dans un instant et dont on a largement parlé déjà, puisque l'enfance, la jeunesse, la solidarité, la culture, restent au premier plan des postes de dépenses.

Un budget de responsabilité, parce que pour avoir l'ambition dont je parlais à l'instant, il faut effectivement s'en donner les moyens et face à la baisse des dotations de l'aide de l'Etat, il y a ce plan de marge de manœuvre qui a été largement développé, donc je ne vais pas y revenir longuement : 7,6 millions d'euros d'effort consenti en 2015, 9 millions d'euros pour le budget 2016. Ce sont effectivement des subventions gelées, ce sont des subventions qui peuvent être réduites, ce sont des initiatives auxquelles il faut renoncer.

Et puis, ce sont des efforts pour contenir la masse salariale. Alors moi, j'ai bien entendu MM. Havard et Broliquier, nous faire un peu la leçon. Soyez précis Messieurs, et dites-nous lorsqu'on trouve déjà 9 M€ dans un budget, dites-nous précisément les économies que vous voulez faire en plus ? Dites-le aux Lyonnais ! Dites quelles associations devront être concernées encore davantage ? Quels clubs sportifs ? Quelle compagnie de théâtre vivant, voulez-vous encore ponctionner ?

Ce Plan de marges de manœuvre, il est sans précédent : il n'existait pas dans les mandats précédents et encore moins lorsque nous n'étions pas au pouvoir et que l'endettement public de la Ville était bien supérieur à ce qu'il est depuis 2001.

Enfin, un budget de lucidité, parce qu'il faut faire preuve de lucidité face aux presque 13 M€ de recettes perdues avec la baisse des dotations de l'Etat. Ce sont 11 milliards d'euros que l'Etat sollicite auprès des collectivités locales, dans le cadre de son pacte de responsabilité. Et on voit bien que la Ville, face à ses responsabilités, a fait le choix, non pas de l'ignorer, mais bien au contraire de l'aborder en pleine conscience.

Des efforts à fournir à long terme, des priorités à redéfinir, des schémas à repenser. Et donc, faire preuve de lucidité, c'est se donner un cap et s'y tenir. Ce cap, nous en avons débattu le mois dernier lors de notre débat d'orientations budgétaires : je crois que ce cap, aujourd'hui, donne clairement à notre Ville une stratégie financière pour le mandat.

Il est à la fois gage de sérieux, en garantissant la solvabilité financière -et cela a été rappelé par mon Collègue Rudigoz- qui nous permet d'être toujours bien notés par l'Agence Standard & Poor's, mais aussi, bien sûr, gage d'ambition, comme je le disais au début de mon propos.

Ambition, responsabilité, lucidité : j'y ajouterai le « parler vrai », parce que je crois que peu de collectivités peuvent se targuer d'avoir, depuis quinze ans, fait exactement ce qui était annoncé en matière de fiscalité. Je crois que l'on trouverait peu de collectivités qui pourraient dire : « Voilà, depuis quinze ans, on a fait exactement ce qui était annoncé en matière d'impôts. » Nous avons aujourd'hui les impôts locaux parmi les plus bas des grandes villes de France. Ils sont aussi parmi les plus justes, grâce aux abattements pratiqués.

Développement de la ville, solidarité, modération et justice fiscale : je crois que c'est aussi, bien sûr, ce qu'attendent les Lyonnais. Le Groupe Socialiste votera donc favorablement ce budget 2016. Je vous remercie.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Quelques éléments de réponse, Monsieur le Maire, mes chers Collègues.

Tout d'abord, je voudrais rassurer M. Broliquier, qui a peur que la Ville de Lyon se désertifie, du fait d'après lui, des impôts trop élevés. J'ai le plaisir de vous indiquer que, pour l'instant, la Ville au contraire compte de plus en plus d'habitants. Et, le fait qu'elle compte de plus en plus d'habitants, nous oblige à augmenter nos dépenses.

En effet, pour ces nouvelles populations, il faut bien qu'on leur fournisse des équipements, des crèches, des écoles, de la sécurité...

Et bien entendu, pour ces équipements, il faut aussi qu'il y ait du personnel. Donc, quand tout à l'heure, on vous disait que la masse salariale n'augmentait que de 0,4 % : c'est tout à fait remarquable dans ce contexte, soyez donc sans inquiétude !

Quant à M. Havard, je note -il n'a pas encore de cheveux blancs- que la sagesse vient. Il a hésité avant de nous dire qu'il se serait peut-être simplement abstenu : je pense que quand on dit cela, c'est que peut-être on n'est pas loin d'un jour voter « pour » !

Vous vous rendez compte, parce que vous savez lire les journaux, parce que vous savez écouter les maires des différentes villes, parce que vous lisez les classements, que les villes de «tout poil», sont toutes dans la difficulté.

Vous constatez que la Ville de Lyon a décidé d'une PPI ambitieuse, que nous respectons, nonobstant les difficultés. Vous constatez aussi que notre capacité de désendettement est parmi les plus basses des villes de la même strate. Ce sont des constats !

Et, vous pouvez toujours ne pas voter. Vous pouvez toujours dire que ce n'est pas assez ! J'aimerais que Mme la Directrice des Finances veuille bien nous représenter le très beau tableau sur lequel j'ai fini mes explications, tableau auquel je tiens beaucoup, qui concerne les marges de manœuvre. Je peux vous assurer qu'il retrace bien les efforts nécessaires pour compenser les difficultés considérables que nous rencontrons. Justement, nous voulons faire les choses intelligemment, humainement, et pour ce faire, il faut réfléchir poste par poste. Les pistes des marges de manœuvre, sont difficiles à définir et difficiles à mettre en application. Je peux vous assurer qu'en 2015, pour trouver 7 M€, il a fallu beaucoup de grandes réflexions et un grand travail des Services.

Cette année, pour trouver 15 M€, et même un peu plus, c'est très difficile et il va falloir poursuivre cet effort de façon permanente jusqu'en 2020 où il va falloir rebaser les chiffres de 40 M€. Trouver 40 M€, je peux vous assurer que c'est difficile ! Je ne suis pas sûr que beaucoup de villes le fassent ou si certaines le font, et bien c'est de façon moins mesurée et moins appliquée que nous ne le faisons nous-mêmes.

Je persiste donc à dire que nous pouvons être contents du budget que nous présentons. Merci.

M. LE MAIRE : Quelques mots supplémentaires.

Tout d'abord sur l'état de la Ville de Lyon.

Au cours des derniers temps, nous avons vu des cartes de la France et nous avons vu quelles étaient les villes qui étaient en progression et les villes qui étaient en régression. Et permettez-moi de vous dire que la Métropole de Lyon et plus précisément la Ville de Lyon, se trouvent dans une position extrêmement favorable.

Nous avons demandé récemment à Laurent Davezies, grand géographe, qu'il nous fasse la carte de la création de richesses dans cette agglomération et plus largement sur l'aire urbaine de Lyon. On s'aperçoit que, contrairement à ce que vous disiez, sur Lyon, on continue à créer massivement des emplois : 40.000 emplois créés au cours des dix dernières années ; c'est un des chiffres les plus importants de la ville.

Si vous regardez un autre indicateur, celui du logement en ce moment et je vous invite à aller voir les chiffres, vous verrez que nous sommes en train de créer environ 9.000 logements, soit un des chiffres les plus élevés que nous avons jamais réalisés.

Parmi ces logements, il en est de toutes tailles et adaptés à tous publics : à la fois bien évidemment des accessions libres, mais en même temps, du plan «3A», mais en même temps de l'accession à la propriété, en même temps du logement social : cela veut dire que toutes les couches de la population arrivent aujourd'hui à se loger dans la Ville de Lyon. On s'aperçoit d'autre part que les prix des logements, depuis deux-trois ans, sont restés stables et donc il n'y a pas cette flambée des prix que l'on connaît ailleurs.

Lorsque l'on regarde les grands classements internationaux, on s'aperçoit aujourd'hui que l'agglomération lyonnaise, la Métropole de Lyon, a été classée en tête devant Paris, par un grand Cabinet de Conseils : cela veut dire que nous sommes dans une dynamique extrêmement importante et je crois que beaucoup de villes nous envient aujourd'hui.

Alors, dire qu'il y a un certain nombre de gens qui fuiraient l'agglomération lyonnaise, qui fuiraient la Ville de Lyon, c'est exactement le contraire qui se produit. C'est d'ailleurs ce qui nous crée un certain nombre de difficultés, parce qu'il faut construire des bibliothèques, des gymnases, des écoles, des crèches... C'est plutôt ce problème-là que nous avons aujourd'hui.

Alors le choc que nous connaissons, parce que c'est vrai que nous connaissons un choc, est dû à la baisse des dotations de l'Etat, qui, on l'a dit, est de 11,6 M€. En même temps, une augmentation du FHC et donc nous sommes toujours plus contributeurs et donc nous devons faire des efforts absolument considérables.

Et croyez-moi, le Plan Marges de Manœuvre que nous avons mis en route, c'est un plan extrêmement difficile et il a fallu essayer de regarder partout pour arriver à pouvoir bâtir le budget 2016.

Quand vous voyez sur la masse salariale : nous sommes à 0,4 %, alors même que nous avons des mesures exogènes qui nous sont imposées par le Gouvernement, c'est extrêmement compliqué d'arriver à un tel chiffre et on l'a souligné tout à l'heure, pour la première fois nous perdons des emplois sur la Ville de Lyon, nous réduisons le nombre d'emplois : cela montre effectivement un effort tout à fait nécessaire.

Lorsque nous regardons en plus les charges générales, on s'aperçoit que là aussi nous faisons un effort tout à fait considérable. Alors, oui, nous avons pris la mesure des nécessités qui sont celles d'aujourd'hui, pour faire en sorte que la Ville de Lyon demeure dans les prochains temps en bonne santé.

Je veux dire que lorsque l'on regarde un chiffre significatif, celui de la dette, on s'aperçoit que depuis le début du premier mandat, nous sommes dans des chiffres qui restent quasiment stables. Cela veut dire que nous avons fait des efforts maintenant depuis quinze ans, pour effectivement réduire, maîtriser nos dépenses de fonctionnement.

Et lorsqu'aujourd'hui on est à moins 5 ans de désendettement, évidemment que c'est quelque chose d'extraordinaire. On va dire que les autres collectivités de France et en particulier celle de la strate, sont plutôt aux alentours de 8 années et donc, nous, nous avons réalisé une prouesse je crois tout à fait extraordinaire. Voilà je vous invite à voter ce budget. C'est un bon budget dans des circonstances, qui c'est vrai au niveau national, sont extrêmement difficiles.

Nous allons passer au vote du budget primitif 2016 par chapitres budgétaires et articles spécialisés.

Je mets aux voix le Budget principal réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Les groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon ont voté contre. Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.)

(Adopté.)

Je mets aux voix le Budget annexe du théâtre des Célestins réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire.)

(Adopté.)

Je mets aux voix le Budget annexe des Halles de Lyon Paul Bocuse réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire.)

(Adopté.)

Je mets aux voix le Budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon réparti par chapitre. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire.)

(Adopté.)

Je mets aux voix les Etats spéciaux d'arrondissement conformément aux documents présentés. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.)

(Adopté.)

Je vous propose de maintenir à 1/3 la fraction de reversement pour l'année 2016 de la taxe sur les spectacles au CCAS, conformément à l'article 1566 du code général des impôts. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Abstention des groupes UDI et apparentés, Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire.)

(Adopté.)

Je vous propose de reconduire sur 2016 les taux de fiscalité de 2015. Que ceux qui sont d'avis de l'adopter veuillent bien lever la main. Pour ? Contre ? Abstention ?

(Les groupes UDI et apparentés et Les Républicains et apparenté – Ensemble pour Lyon votent contre. Abstention du groupe Lyon Citoyenne et Solidaire.)

(Adopté.)

2015/1727 - Cession de certificats d'économie d'énergie (Direction des Finances)

M. BRUMM Richard, rapporteur : Le rapport suivant, Monsieur le Maire, a trait à la cession de certificats d'économie d'énergie, il a reçu un avis favorable de la Commission.

M. GIORDANO Alain, Adjoint : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, je l'ai dit à propos du budget, nous devons nous féliciter d'avoir des fonctionnaires qui travaillent pour les générations à venir et qui ont fait du développement durable un levier majeur de nos politiques publiques. Vous avez rappelé, Monsieur le Maire, que ceci est également un levier pour l'investissement privé.

La COP 21 s'est fixée l'objectif de réduire à moins de 2 degrés le réchauffement climatique, nous avons un devoir collectif de réussite, les villes en particulier puisque 80 % des habitants y vivent. Aussi, nous devons veiller à réduire les consommations d'énergies fossiles qui participent au réchauffement climatique.

Nous le faisons à travers une politique écologique en faveur des bâtiments résidentiels et tertiaires. Nous avons eu par exemple la fierté de récupérer le prix éco-quartier remis pour la Duchère ou de développer le programme Greenopolis. Plus de 10 000 logements HQE ont été construits sur notre territoire ces dix dernières années. Reste à s'attaquer à l'existant, notamment aux logements des 30 glorieuses.

Nous le faisons également à travers une politique active en faveur d'une mobilité propre grâce à la disponibilité de plusieurs options : Vélo'v, Bluely, Autolib, sans oublier les transports publics. Une politique payante, c'est surtout cela qu'il faut voir, puisque la part modale de l'automobile a reculé à 45 % à Lyon. Une part qui devrait continuer à reculer notamment grâce au Plan Doubles Sens Cyclables dont le déploiement des 26 premiers kilomètres débutera normalement au printemps 2016.

Les certificats d'économie d'énergie ne représentent qu'une infime partie de l'ensemble des actions menées en faveur d'une ville plus verte, plus douce et plus durable.

Ces efforts et bien d'autres, mais il est difficile d'être exhaustifs, ont été récompensés par la labellisation Cit'Ergie. Cette labellisation atteste du travail de l'ensemble des services dans ce domaine, qu'il s'agisse par exemple de la Direction des Bâtiments, des Espaces verts, qui ont été un puissant moteur du développement durable à Lyon, à la Direction des Déplacements urbains, à l'Ecologie urbaine, etc.

Lyon devient la plus grande ville de France labélisée Cit'Ergie.

Je remercie et je n'oublie pas Mireille Roy qui avait initié cette démarche. Et bien entendu Nicole Gay qui a su transformé l'essai. Je vous remercie.

Mme GAY Nicole, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, cette délibération me permet d'annoncer à l'ensemble de notre Conseil municipal que la Commission nationale du label « Cit'Ergie » a octroyé le label Cit'Ergie à la Ville de Lyon.

Ce label récompense la politique énergie climat des collectivités territoriales européennes les plus engagées dans la lutte contre le changement climatique, pour leurs propres consommations d'énergie et émission de gaz à effet de serre ainsi que celles de leurs territoires.

Après la Métropole en janvier 2015, notre ville sera récompensée en janvier 2016 à Dunkerque. Et moi aussi, je ne peux que remercier la pugnacité de notre Adjointe du précédent mandat, Mireille Roy de nous avoir proposé la démarche « Cit'Ergie ».

Je souhaite, Monsieur le Maire, citer un extrait de la lettre nous informant de l'obtention de ce label : *« La Commission a souligné la qualité de vos réalisations. Votre prise en compte de la thématique de l'adaptation au changement climatique, ciblée sur les thèmes les plus pertinents pour votre collectivité et associant un grand nombre d'experts et de partenaires est par exemple remarquable. La qualité du suivi de votre patrimoine, la programmation de mesures correctives associées aux bâtiments les plus énergivores, tout comme l'efficacité énergétique de votre éclairage public, montrent aux collectivités françaises qu'il est possible*

d'être exemplaire, même avec un patrimoine très conséquent -1 200 bâtiments et 72 000 lampes-. Le savoir-faire technique de vos équipes, qui développent des compétences en régie, a été très apprécié par la Commission ».

Avec des telles appréciations, nous avons bien l'intention pour les 4 années à venir, avec un suivi année par année, d'obtenir le niveau supérieur à savoir le Cit'Ergie Gold. Il est donc important que les 86 actions ciblées dans notre PCET soient atteintes à la fin de notre mandat.

Nous en prendrons le chemin en poursuivant nos efforts pour prendre en compte l'énergie et le climat au niveau technique comme politique, en renforçant la transversalité de notre organisation et de nos délégations.

Ce dispositif de « certificat d'économie d'énergie » au travers de cette délibération, vise à encourager et à valoriser les économies d'énergie sur tous nos bâtiments avec des travaux variés : installations de chaudières à condensation, isolation des murs, de combles, des façades, pompes à chaleur, des fenêtres, ou comme avec l'éclairage public en remplaçant les sources lumineuses obsolètes et énergivores.

Comme ce petit colibri si célèbre, qui transporte de l'eau goutte à goutte, avec son bec pour éteindre le feu, la cession des certificats d'économie d'énergie nous permet d'amasser quelques centaines de milliers d'euros de recettes bienvenues par les temps qui courent. Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1668 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et la Ville de Villeurbanne, la Ville de Corbas, la Ville d'Oullins, la Ville de Vénissieux et la Ville de Chassieu pour la fourniture de pièces détachées, d'accessoires et d'outillages pour véhicules et engins (Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

2015/1669 – RETIRE

2015/1684 - Présentation du budget supplémentaire 2015 de la Fondation Claude Martin (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

2015/1686 - Liste des provisions constituées et reprises au cours de l'exercice 2015 pour le Budget principal (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Adopté.)

2015/1692 - Approbation du rapport des mandataires – Société d'Economie Mixte -SEM- Société Anonyme de Construction de la Ville de Lyon -SACVL- Exercice 2014 (Direction de la Gestion)

Rapporteur : M. BRUMM Richard
(Acte est donné.)

(MM. Rudigoz, Le Faou, Brumm, Guiland, et Mmes Fondeur, Gay, Chevallier n'ont pas pris part au vote.)

2015/1693 - Approbation du rapport des mandataires – Société d’Economie Mixte -SEM- Patrimoniales du Grand Lyon - Exercice 2014 (Direction de la Gestion)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Acte est donné.)

(M. Brumm ne prend pas part au vote.)

2015/1694 - Approbation du rapport des mandataires – Société Publique Locale -SPL- Lyon Confluence – Exercice 2014 (Direction de la Gestion)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Acte est donné.)

(M. Pelaez n’a pas pris part au vote.)

2015/1716 - Grand Casino de Lyon, 70 quai Charles de Gaulle à Lyon 6^e - Avis du Conseil municipal sur la demande de renouvellement des autorisations de jeux en cours de concession de la SAS Grand Casino de Lyon (Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Avis favorable.)

2015/1724 - Attribution de subventions à divers organismes - Exercice 2016 - Approbation d’une convention d’application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement – Approbation d’une convention type spécifique aux établissements de petite enfance (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2015/1725 - Actualisation des Autorisations de programme -AP- et Autorisations d’engagement -AE- dans le cadre du Plan d’équipement pluriannuel 2015-2020 (Direction des Finances)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2015/1728 - Convention de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la fourniture de matériels audiovisuels et électroménagers et prestations associées (Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2015/1738 - Révision de la nomenclature fournitures et prestations de services Ville de Lyon pour 2016 (Direction de la Commande Publique)

Rapporteur : M. BRUMM Richard

(Adopté.)

2015/1679 - Attribution d'une subvention d'investissement de 350 000 euros à l'Association Canoë Kayak Lyon Oullins La Mulatière «CKLOM», en vue de la réalisation d'une base nautique et de locaux modulaires à usage de bureaux, vestiaires et base logistique, situés 3 rue Antonin Perrin/quai du Canada à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signature de la convention de participation financière d'investissement correspondante - Opération n° 07290002 et affectation d'une partie de l'AP n° 2015/1 «Aménagement équipements sportifs 2015-2020», programme 00004 Sport (Direction des Sports)

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

(Adopté.)

2015/1683 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Résidences Sociales de France pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 245 000 euros - Opération : réhabilitation de 156 logements étudiants situés 57, rue Longefer à Lyon 8^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

2015/1685 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Le Toit Familial pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 491 947 euros - Opération : acquisition en VEFA de 5 logements -3 logements PLUS et 2 logements PLAI- situés 30-32, rue des Girondins à Lyon 7^e (Direction des Finances)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel

(Adopté.)

(Le groupe Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon s'est abstenu.)

2015/1688 - Garantie sollicitée à hauteur de 70 % par l'OGEC Saint Michel pour la souscription d'un emprunt d'un montant de 720 980 euros - Opération : création de deux classes supplémentaires, rénovation d'une partie de l'école et réaménagement de la cantine située 50, rue du Professeur Grignard à Lyon 7^e (Direction des Finances)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne

(Adopté.)

2015/1708 - Rémunération des agents recenseurs - Campagne de recensement de la population - 2016 (Service des Mairies d'Arrondissement)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté.)

2015/1718 - Commission administrative de la Fondation Martin - Approbation de la candidature d'un administrateur (Direction des Assemblées)

Rapporteur : M. CORAZZOL Guy

(Adopté.)

2015/1709 - Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Chambre de l'Industrie Hôtelière de Lyon relative à la mise en place, mise à jour, maintenance, entretien d'une signalisation hôtelière sur voirie à Lyon (Direction Déplacements Urbains)

Rapporteur : M. SECHERESSE Jean-Yves
(Adopté.)

2015/1714 - Opération de revitalisation économique des rez-de-chaussée commerciaux des quartiers des Pentes de la Croix-Rousse, Moncey et Guillotière -1^{er}, 3^e et 7^e arrondissements- Prolongation de la phase 3 de l'opération FISAC et approbation d'avenants à des conventions (Direction de l'Economie du Commerce et de l'Artisanat)

Rapporteur : Mme BOUZERDA Fouziya
(Adopté.)

COMMISSION URBANISME, LOGEMENT, CADRE DE VIE, ENVIRONNEMENT

2015/1696 - Attribution d'une subvention d'investissement de 60 000 euros au Comité Protestant de la Duchère pour la rénovation des locaux sis 309, avenue Andreï Sakharov à Lyon 9^e - Approbation et autorisation de signature de la convention d'investissement afférente - Opération n° 09CPDSE - et affectation d'une partie de l'AP n° 2015-1, programme 00001 (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. KISMOUNE Ali
(Adopté.)

2015/1712 - MOUS -Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale- saturnisme, insalubrité, indécence - Autorisation de signature de la convention de participation financière avec la Métropole de Lyon au titre des années 2014 à 2018 (Direction de l'Aménagement Urbain)

Rapporteur : M. LE FAOU Michel
(Adopté.)

2015/1713 - Lancement de l'opération n° 60024663 «Rénovation des sanitaires anciens et automatiques 2015-2020» et affectation d'une partie de l'AP 2015-3, programme 20012 (Direction de la Qualité du Service Public)

Rapporteur : M. GIORDANO Alain
(Adopté.)

COMMISSION CULTURE, PATRIMOINE, DROITS DES CITOYENS, EVENEMENTS

2015/1665 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon / Musée des Beaux-Arts et l'Université Lyon 2, pour l'organisation des conférences Amphi des Arts (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'un rapport concernant une convention entre le Musée des Beaux-Arts de la Ville de Lyon et l'Université Lyon 2 pour un projet magnifique d'organisation de conférences dans l'Amphi des Arts à Lyon 2 autour de thèmes sur la transmission de l'histoire des arts -deux séquences par an- avec des grands intervenants et l'édition d'actes après chacune de ces réunions. Avis favorable de la Commission.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Monsieur le Maire, le Musée des Beaux-Arts propose actuellement une très belle exposition sur la Renaissance à Lyon. Elle révèle toute la richesse de la vie artistique lyonnaise au XVI^e siècle. Et nous voulions adresser toutes nos félicitations à la Directrice du Musée et à toutes ses équipes.

De la même façon, il va y avoir une exposition très intéressante dont le vernissage a lieu aujourd'hui, dans quelques minutes, au Musée des Tissus et des Arts Décoratifs de Lyon.

Nous craignons que cette exposition ne soit la dernière. Nous ne le souhaitons pas. Nous le craignons parce que ces musées sont aujourd'hui menacés de fermeture si aucune solution financière n'est trouvée rapidement.

La CCI, vous le savez, est propriétaire des lieux. Elle a fait jusqu'à présent son maximum pour assurer la pérennité de cet établissement. Aujourd'hui, elle a fait savoir qu'elle était allée jusqu'au bout de ses possibilités. Elle n'a plus les moyens d'assurer financièrement le fonctionnement de ces musées qui coûte 1,7 million d'euros par an, sur un budget de 2,5 millions d'euros.

Comme vous le savez, la CCI voit ses recettes diminuer au même titre que les autres Chambres, rackettées par le Gouvernement par un prélèvement sur leurs fonds de roulement. La Chambre de Lyon a été mise à contribution à hauteur de 14,3 millions d'euros sur ses réserves, ce qui est énorme. Le choc a été brutal. Il est à notre avis injuste pour ces Chambres qui sont les portes d'entrée du monde entrepreneurial sur le territoire. Mais c'est ainsi, le chèque de 14,3 millions d'euros a été signé.

Parallèlement, la CCI va perdre 18 % de ses ressources fiscales en 2015, ce qui avec le cumul, lui fera perdre 37 % de ses ressources fiscales sur 3 ans, ce qui correspond aux cotisations des entreprises dans le but de baisser leurs charges.

Si ce n'est pas le rôle d'une CCI de gérer un musée, c'est plutôt celui de l'Etat, celui des collectivités territoriales. C'est en tout cas ce que l'on voit sur la totalité du territoire national. Des discussions ont été engagées il y a déjà fort longtemps avec l'Etat et la Métropole aussi, sur l'avenir de ces musées. Maintenant, vous avez le dossier en main, vous avez eu le temps d'étudier la question, et notre question publique est la suivante : que comptez-vous faire pour sauver le Musée des tissus, pour sauver le Musée des Arts Décoratifs de Lyon ?

Ces deux Musées sont les témoins du passé industriel, économique et culturel de Lyon. La pétition contre la fermeture qui circule actuellement a reçu plus de 40 000 signatures en moins de 8 jours, un succès absolument phénoménal. Et à l'UDI, nous sommes du côté de ceux qui souhaitent conserver ce Musée et qui sont conscients que ces musées participent au rayonnement de notre agglomération.

Nous sommes parfaitement conscients des fortes contraintes budgétaires qui pèsent sur nos collectivités, mais sachez que nous sommes prêts à soutenir toutes les mesures qui permettront de sauver ce patrimoine inestimable. Il faut trouver une solution, la balle est dans votre camp et nous attendons de votre part des réponses.

M. LE MAIRE : Monsieur Broliquier, nous sommes en discussion avec le Ministère de la Culture, parce que, comme vient de le montrer le débat précédent, nous sommes soumis nous-mêmes à de fortes contraintes.

Nous essayons de discuter avec le Ministère de la Culture, avec les grands musées parisiens, de manière à pouvoir trouver une solution. Mais il est évident que cela ne peut pas être la Métropole de Lyon qui se substitue, car comme nous venons de le voir, elle subit les mêmes contraintes que la CCI.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1741 - Approbation de la modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire de Lyon suite à la création de la Métropole et approbation d'un protocole financier pour 2016 entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon, précisant les engagements financiers des collectivités territoriales membres du syndicat mixte (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Ce rapport concerne la modification des statuts du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire de Lyon, qui comme nous le savons, ont été constitués de deux parties : la Ville et le Département, et la Métropole doit assurer le suivi et la responsabilité au sein de ce syndicat.

Avis favorable de la Commission.

Mme LEVY Fabienne : Monsieur le Maire, au moins les choses sont claires : la Ville et la Métropole sont maintenant les deux seuls « bailleurs de fond » du Conservatoire puisqu'Etat et Région se sont un peu enfuis ! C'est désormais sur elles que reposent intégralement le financement.

Peut-être d'ailleurs, au passage -et cela ne coûte rien- faudra-t-il le débaptiser puisque la Région ne le subventionne plus en « Conservatoire à rayonnement métropolitain ». La conséquence de tout cela, c'est un coût de plus en plus important pour la Ville et la Métropole. Alors qu'on l'a vu au cours des débats précédents, il faut faire des économies !

Un coût qui risque de devenir très lourd si les missions du Conservatoire ne sont pas repensées dans un cadre plus général de politique artistique plus structurée. J'en avais déjà parlé il y a quelques mois, mais j'en remets « une petite couche ».

Aujourd'hui, il n'y a plus de politique d'enseignement de la musique à Lyon. Nous avons d'un côté l'enseignement artistique spécialisé avec le Conservatoire, et de l'autre, les écoles privées de musique, et enfin l'éducation artistique et culturelle à l'école.

C'est tout cela que nous espérons que vous remettiez à plat pour optimiser les moyens.

La Ville dépense actuellement 8,2 M€ de budget de fonctionnement annuel, pour 2 500 élèves dans son établissement d'enseignement artistique spécialisé. Pourrait-on se poser la question d'une politique d'éducation artistique et culturelle mieux répartie ?

Il y a sûrement un travail de réseau et de mise en lien, de structuration d'une offre de musique, de danse et de théâtre, puisqu'au Conservatoire il n'y a pas seulement de la musique, qu'il faudrait amplifier. Cela passe, peut-être, par une complémentarité plus forte entre l'enseignement artistique et l'éducation artistique et culturelle, comme la sensibilisation à l'école notamment dans les temps d'activités périscolaires.

Et ne pourrait-on pas imaginer un « plan musique, danse, théâtre » inscrit dans le cadre du Projet Educatif de Territoire qui viserait à développer l'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire et périscolaire et dont on confierait le pilotage, pourquoi pas, au Conservatoire ?

Les musiciens intervenants ou les enseignants pourraient offrir une expertise importante aux équipes pédagogiques des écoles pour construire des projets intéressants.

Il faut poser la question du tarif. Il serait justifié que les enfants qui habitent hors de la Métropole paient un tarif plus élevé. Je rappelle que les élèves du Conservatoire bénéficient d'un enseignement spécialisé à un coût bien moindre que le coût réel. On sait que dans la plupart des conservatoires, le coût payé par le public est en général de 20 à 25 % du coût réel.

Les contraintes financières, on l'a tous dit et vous nous l'avez répété, nous obligent à penser le devenir des politiques culturelles différemment. La fragilisation du secteur culturel amène à revoir les logiques partenariales dans une vision plus horizontale et plus coopérative.

Le cadre offert par la Métropole au Conservatoire est un véritable enjeu, et nous amène sans doute à repenser les contours : transferts, mutualisations et mises en réseau.

Nous serons vigilants sur la bonne interaction entre l'échelle Lyonnaise et Métropolitaine, ainsi que sur la recherche de nouveaux partenaires. A ce propos d'ailleurs, qu'en est-il de ces assises de la culture, que nous vous avons demandées à plusieurs reprises ?

Je vous remercie.

M. KEPENEKIAN Georges, Adjoint : Je remercie ma Collègue, Fabienne Lévy, de sa préoccupation tout à fait justifiée, mais qui est mon quotidien, quant à moi et pas seulement de délibérations en délibérations une fois par an.

A cette occasion, je voudrais dire que la politique de l'enseignement musical, puisque l'on parle de la musique, est aussi une compétence que la Métropole est en train d'organiser et que, comme vous le savez, il n'y a pas seulement des écoles de musique publiques et privées dans notre Ville, mais au sein de la Métropole.

Il y a deux structures importantes : un Conservatoire et une Ecole nationale de musique à Villeurbanne. Nous sommes en train de travailler pour répartir des thèmes et des disciplines entre ces deux établissements.

Par ailleurs, le Conservatoire -et nous avons beaucoup travaillé à cela- a réussi à organiser une charte des écoles de musique pour que les conservatoires et les 12 écoles de musique de notre territoire, puissent définir une qualité d'enseignement validée.

Enfin, sur ce point du Conservatoire, nous avons pratiquement 800 000 euros de budget détachés pour les enseignants et les intervenants musicaux dans les écoles et que, bien entendu avec ma Collègue Anne Brugnera, nous travaillons à coordonner et préparer cet enseignement musical au sein du nouveau projet des rythmes scolaires.

Je ne vais pas aller beaucoup plus loin, mais simplement donner quelques chiffres : 75 % des élèves sont issus de Lyon, 20 % d'autres communes et 4,5 % des autres communes du Grand Lyon. 25 % des familles ont un quotient familial inférieur à 700 et que pour 38 % des familles, leur quotient est inférieur à 1 000. Ce lieu n'est donc pas uniquement réservé à des foyers ayant les moyens, mais bien dans un souci de transmettre, de former tous les jeunes à la musique.

Notre ambition est donc bien sûr très importante. Je crois que l'éducation artistique qui passe, en particulier, par la musique est pour nous, un axe majeur de développement, de sensibilisation des enfants, pas seulement de la musique classique, mais de toutes les musiques, sous peine de quoi nous risquons d'avoir de grandes salles de musique sans spectateurs, dans une dizaine, une quinzaine d'années. Nous sommes d'accord, nous travaillons vraiment « d'arrache pieds ».

Quant aux états généraux, je pense que nous sommes, comme vous le savez, en cours d'élaboration à travers cette nouvelle répartition des budgets et nous travaillons secteur par secteur pour essayer d'inventer le découpage, les propositions à inventer pour que, avec des budgets certes sous tension, nous puissions conserver nos ambitions de la politique culturelle de cette ville qui, je vous le rappelle, représente un des premiers budgets.

M. LE MAIRE : Vous savez tous, bien évidemment, que nous avons un retrait financier à la fois de l'Etat et de la Région, ce qui veut dire que la Ville de Lyon va se retrouver en première ligne, comme dans d'autres secteurs, d'où les réponses que je faisais tout à l'heure, sur le Musée des tissus.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1747 - Approbation de modifications statutaires de la régie personnalisée de la Halle Tony Garnier et d'une nouvelle convention de gestion entre la régie personnalisée Halle Tony Garnier et la Ville de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)

M. KEPENEKIAN Georges, rapporteur : Nous vous soumettons une modification statutaire de la régie personnalisée de la Halle Tony Garnier associée à une nouvelle convention de gestion entre la régie pour les 3 ans à venir.

M. GEOURJON Christophe : Monsieur le Maire, l'événementiel culturel est un levier stratégique d'attractivité de Lyon et de la Métropole. La mise en synergie pourrait accroître la force de frappe culturelle de notre territoire.

C'est pourquoi nous approuvons, au-delà de la convention, les modifications de statuts de la Halle Tony Garnier qui va lui permettre de produire des événements culturels sur la Métropole de Lyon. Ceci devrait contribuer modestement à une meilleure mise en réseau des acteurs culturels lyonnais. La Halle pourra, ainsi, donner un « coup de pouce » aux établissements culturels de taille plus modeste.

Par ailleurs, je parle très souvent de mutualisation, ici et à la Métropole. Je suis heureux de voir que deux acteurs majeurs de la culture à Lyon : la Halle Tony Garnier et les Nuits de Fourvière mutualisent leur buvette depuis maintenant 2010. Mais il faut aller plus loin, nous souhaitons que soit rapidement étudié un rapprochement entre la Halle Tony Garnier et les Nuits de Fourvière.

La Halle Tony Garnier fait partie, comme chacun le sait, des grandes scènes culturelles et événementielles lyonnaises qui font la renommée de la ville et de l'agglomération tout comme le festival des Nuits de Fourvière, qui illumine également les nuits lyonnaises.

La complémentarité d'activité est évidente, elle est complétée par une complémentarité temporelle. En effet, la Halle Tony Garnier n'accueille pas de spectacles ou d'événements entre fin juin et début septembre, période pendant laquelle les Nuits de Fourvière font rayonner Lyon.

Il y a là une réelle opportunité de renforcer la Métropole comme pôle culturel et événementiel d'envergure européenne et internationale. Ce chantier fait partie de la réorganisation d'ensemble des institutions culturelles à l'aune des défis métropolitains.

Au-delà, concernant les Nuits de Fourvière, nous souhaitons indiquer que pour l'UDI, il n'est plus pertinent à l'heure de la rigueur budgétaire, que des subventions publiques soient utilisées pour financer les « cachets planchés » d'artistes majeurs, reconnus nationalement ou internationalement. Ces artistes, avec leurs producteurs, ont la capacité financière de monter des spectacles sans subventions. Nous devons réserver l'argent public pour favoriser la création, favoriser une nouvelle génération d'artistes.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1664 - Opération n° 60047525 « Centre de conservation et d'études – Etude de faisabilité » - Vote de l'opération et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 «Aménagements Culture et Patrimoine 2015-2020», programme 00005 – Demande d'une subvention d'investissement auprès de l'Etat pour l'élaboration d'une étude concernant un centre de conservation et d'étude lyonnais (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1667 - Approbation de contrats de cession de droits d'exploitation dans le cadre de l'exposition «Guignol 14-18» - Musées Gadagne (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1670 - Approbation d'une convention de mécénat entre la Ville de Lyon/Musée d'Art Contemporain, Télérama et 20 Minutes dans le cadre de l'exposition «Yoko Ono, Lumière», du 9 mars au 10 juillet 2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges
(Adopté.)

2015/1671 - Exonération des droits d'entrée à la classe élémentaire lauréate du concours 2016 «Quand je serai grand-e-, je serai...», organisé par la Fondation Entreprise Réussite Scolaire, afin d'effectuer une visite guidée dans le Musée avec pour thématique la découverte du musée et le monde de l'imprimerie (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1676 - Approbation de trois contrats de cession de droits d'auteurs pour le petit Journal de l'exposition « Rêver d'un autre monde » au CHRD, du 3 février au 29 mai 2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1677 - Approbation d'une convention de partenariat entre la Ville de Lyon / CHRD et le Musée d'histoire de l'immigration, pour l'organisation de l'exposition «Rêver d'un autre monde » présentée au CHRD, du 3 février au 29 mai 2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1678 - Demandes de subventions de fonctionnement d'un montant de 10 000 euros auprès de la SACEM et de 10 000 euros auprès de Musiques nouvelles en liberté, dans le cadre du projet Montovani et création artistique contemporaine (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1680 - RETIRE

2015/1697 - Approbation de nouveaux tarifs de location du salon Ravel et Bas Atrium- ONL - Auditorium de Lyon et des prestations annexes associées (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1703 - Approbation d'un contrat de prêt entre la Ville de Lyon - CHRD et l'agence Magnum dans le cadre de l'exposition « Rêver d'un autre monde » présentée du 3 février au 29 mai 2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1704 - Approbation d'un contrat-type de cession de droits pour les dispositifs audiovisuels présentés dans les salles d'exposition permanente du musée des marionnettes du monde – Musées Gadagne (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1706 - Approbation de deux avenants aux conventions de mécénat de compétence conclues avec la société Altran et la Ville de Lyon/Musée d'Art Contemporain et Théâtre des Célestins (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1707 - Approbation d'une convention de coproduction entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre National de Lyon et l'Association Art et Musique d'Ambronay, gestionnaire du Centre culturel de rencontre d'Ambronay, pour l'organisation d'un concert à l'Auditorium le 22 décembre 2015 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1737 - Approbation de l'avenant n° 1 au contrat entre la SNC Hôtel-Dieu Réalisation et la Ville de Lyon concernant la fouille de l'Hôtel-Dieu -tranche 6 : cour du Magasin- (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1739 - Approbation de conventions de parrainage entre la Ville de Lyon - Auditorium-Orchestre National de Lyon, la Société France Télévision, Air France et Radio France dans le cadre de la saison 2015-2016 (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1740 - Nouvelles adhésions et cotisations à des associations et organismes oeuvrant dans le secteur culturel (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1746 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et le syndicat mixte de gestion du Conservatoire à Rayonnement Régional de Lyon fixant les modalités de mise en œuvre de l'intervention musicale en milieu scolaire (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1748 - Approbation d'une convention de parrainage entre la Ville de Lyon/Théâtre des Célestins, Auditorium orchestre National de Lyon et la société mytoc.fr (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

2015/1749 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon/Musée des Beaux-Arts et « The Courtauld Institute of Art » pour la mise à disposition d'images par le Musée des Beaux-Arts, dans le cadre de la mise en place d'une base de données en ligne (Direction des Affaires Culturelles)

Rapporteur : M. KEPENEKIAN Georges

(Adopté.)

Mme NACHURY Dominique : Monsieur le Maire, merci de m'autoriser cette brève prise de parole pour reprendre une des questions posées lors du Conseil de la Métropole de jeudi. J'avais en effet posé trois questions à l'occasion du dossier d'extension du Centre de Conservation des collections de la rue Bancel, questions qui étaient d'ailleurs restées sans réponse mais je les ai transmises à Mme la Vice-Présidente de la Métropole.

Je reprends donc ici la troisième question puisqu'elle concernait aussi ce projet de Centre de Conservation du mobilier d'archéologie et la possibilité d'envisager et étudier le rapprochement des deux projets.

Je vous remercie de m'apporter maintenant ou prochainement une réponse et ses arguments.

M. LE MAIRE : Nous sommes en train d'y travailler Madame Nachury.

Je mets aux voix les conclusions de ces rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES, SOLIDARITE, SANTE

2015/1732 - Convention cadre Ville de Lyon et CCAS (Direction de l'Action Sociale)

Mme AIT MATEN Zorah, rapporteur : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, lors de la création du CCAS une convention-cadre a été établie entre la Ville de Lyon et le CCAS fixant leurs relations, notamment le dispositif de refacturation interne des prestations fournies par les différentes directions concernées. Les domaines suivants ont fait l'objet d'annexes à la convention listant l'étendue des prestations fournies et le calcul des refacturations : ressources humaines, informatique et téléphonie, services techniques, espaces verts, garage logistique et festivités, courrier, immobilier.

Cette convention-cadre établie en 2009 pour une durée de 6 ans a été prorogée de 6 mois, soit jusqu'au 31 décembre 2015. Le CCAS a donc lancé une procédure de renégociation de cette convention depuis l'été 2015. Dans un premier temps, une évaluation de l'exécution des dispositions de cette convention a été réalisée aussi bien par le CCAS que par toutes les directions de la Ville de Lyon concernées.

Afin d'améliorer ce partenariat pour les 6 prochaines années, des rencontres périodiques seront organisées au moins deux fois par an avec chacune des sept directions, afin d'élaborer en commun un tableau de bord permettant le suivi des prestations. Il convient de noter également que le nouveau contexte de gestion des ressources humaines du CCAS à travers la mise en œuvre du projet de partage de la fonction RH, ainsi que du projet de rapprochement des antennes solidarité des MDR, nécessitera de conclure un avenant à cette convention dans le courant du premier semestre 2016.

Sur le dernier point du rapprochement des antennes solidarité et des MDR, nous avons apporté quelques éléments en commission Affaires sociales et solidarité et en CA du CCAS, mais bien sûr nous vous ferons régulièrement un point d'étape.

Mme BAUGUIL Véronique : Monsieur le Maire, vous nous proposez un nouveau cadre contractuel avec le CCAS ; étant donné que le rapport d'activités de celui-ci et l'analyse des besoins sociaux ne figurent jamais à l'ordre du jour des conseils municipaux, ce qui n'est pas rendu obligatoire par les textes, cette convention est l'occasion d'aborder l'avenir du CCAS et de la politique d'action sociale.

Une remarque sur la forme d'abord : vous ne fournissez pas un bilan détaillé de la précédente convention, pourquoi ? Eu égard au flux financier entre la Ville et le CCAS, ce serait utile et justifié. Nous sommes attachés aux missions du CCAS et des antennes sociales qui sont les hussards de la solidarité dans notre Ville. Ils participent à l'instruction des demandes d'aide sociale légale et interviennent également dans l'aide sociale facultative. Ils apportent une aide de proximité fondamentale et démultiplient l'impact des politiques sociales conduites par les autres partenaires.

Mais l'action sociale est difficilement lisible pour le citoyen et les bénéficiaires, et parfois même pour les partenaires eux-mêmes. A Lyon, la Métropole est une véritable opportunité pour remettre de l'ordre et de la cohérence, cela passe par le rapprochement des antennes sociales et des Maisons du Rhône comme nous l'avions déjà dit sous le précédent mandat. C'est pour cela que nous proposons la création de maisons métropolitaines de la solidarité qui seraient des portes d'entrée uniques sur toutes les questions sociales. En commission, il a été dit qu'en 2016 une expérimentation devrait être lancée en ce sens dans les 7^e et 8^e arrondissements avant une éventuelle généralisation en 2017, et que le rapprochement pourrait se faire par la création d'un service commun.

Il s'agit d'une modalité de mutualisation que la loi Mapam de 2014 est venue conforter pour en faciliter la création. Elle précise que les fonctionnaires et agents non titulaires qui remplissent en totalité leurs fonctions dans un service ou une partie de service mis en commun sont transférés de plein droit. Pouvez-vous nous dire si c'est bien l'option que vous privilégiez car sur le fond, cette mutualisation doit permettre aussi de faire des économies de structure, il ne faut pas le cacher ? De plus, elle ne peut pas se limiter à une dimension technique mais contribuer aussi au renouveau de l'action sociale. Il faut partir des besoins de la personne plutôt que de l'offre des institutions et aborder des situations sociales globalement, autour d'une logique de parcours de vie des personnes trop souvent encore renvoyées d'un guichet à l'autre.

Cela ne sera possible qu'avec le CCAS, celui-ci avec l'analyse des besoins sociaux permet d'enrichir sa vision de la population dans une approche pluridisciplinaire. L'utilisateur doit y gagner par une prise en compte globale de ses besoins, par la facilité à obtenir des réponses, ces dernières seront ainsi plus cohérentes. Voilà un domaine où il est possible de démontrer une plus-value métropolitaine

Mme BAUME Emeline : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, chers Collègues, pour ne pas être redondante, trois choses puisque ce rapport permet au groupe Europe Ecologie les Verts de faire part de remarques par rapport au CCAS, remarques que j'ai indiquées en commission des Affaires sociales et que j'ai mises par écrit avant le CA du CCAS de ce début de semaine.

Premier point sur l'avenant à la convention et le lien avec la Métropole : il y a des choses qui ont été présentées en commission Action sociale à la Métropole et il me semblerait opportun, intéressant et agréable pour les conseillers municipaux que, lors de la prochaine commission Affaires sociales, on puisse avoir des informations plus précises et plus concrètes sur ces rapprochements et sur la diversité des métiers qui sont exercés et la complémentarité en MDR en antenne solidarité. Je pense qu'il y a plus de choses qui ont été dites aux conseillers métropolitains qu'aux conseillers municipaux.

Deuxième point, beaucoup plus local et qui a fait l'objet d'échanges en conseil du 1^{er} arrondissement et comme je l'ai indiqué par écrit au CCAS, celui-ci a prévu pour différentes raisons de fermer un lieu assurant un service de proximité, donc les bains-douches du 1^{er}. Vous avez été interpellé par l'équipe du 1^{er} arrondissement, moi je souhaitais juste redire ici clairement que pour les écologistes il y a le service à prendre en compte qui est nécessaire, essentiel, incontournable et il ne faut pas éluder non plus le bâtiment qui, comme vous le savez, est en toute proximité d'un autre grand bâtiment vide. Franchement, je pense qu'il y a des choses qui sont possibles et par ailleurs vous connaissez Monsieur le Maire ce bâtiment qui est extrêmement joli, certes pas classé, mais ce serait vraiment dommage qu'il sorte du domaine de la Ville de Lyon.

Dernier point pour ouvrir des perspectives et comme je l'ai déjà dit, il ne vous aura pas échappé que la loi sur le gaspillage alimentaire a été votée dans l'entre-deux tours à l'unanimité, la question de l'accès à l'alimentation est une question qui est traitée au sein du CCAS mais aussi traitée par la délégation de Dounia Besson avec les épiceries sociales et solidaires. Il me semble que Zorah Ait-Maten a accepté le fait que nous débattions avec l'ensemble des parties prenantes de ces questions-là, et il me semble que les compétences articulées et articulables avec la Métropole -je pense en particulier aux questions d'agriculture- font là aussi sens.

Je vous remercie d'écouter, je ne suis pas extrêmement longue et il me semble que les questions d'alimentation sont des choses qui touchent tout le monde et au quotidien, et que si on travaillait tous ces enjeux-là on n'en serait peut-être pas là où on en est en terme de vote.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ce rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

2015/1689 – Approbation et autorisation de signature de nouvelles conventions de financement relatives à l'attribution de subventions d'équipement à la SAHLMAS pour la rénovation de résidences personnes âgées. Opération n° 06075001 pour l'EHPA Thiers - Opération n° 04080001 pour l'EHPA Hénon - Opération n° 03148001 pour l'EHPAD Constant (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise
(Adopté.)

2015/1690 - Approbation et autorisation de signature d'une nouvelle convention de financement d'équipement au CCAS de la Ville de Lyon pour la rénovation de résidences pour personnes âgées - Opération n° 60RPA002 pour l'EHPA Renée Jolivot sis 1, rue Jean Sarrazin à Lyon 8^e pour la réalisation d'études préalables (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise
(Adopté.)

2015/1698 - Attribution d'une subvention d'équipement de 349 000 euros au CCAS de la Ville de Lyon pour le renouvellement du mobilier et du matériel suite aux rénovations des résidences personnes âgées 2012-2020 - Approbation et autorisation de la signature d'une convention de financement correspondante. Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'AP n° 2015/3 - Programme n° 00001 - Opération n° 60034526 (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise
(Adopté.)

2015/1699 - Approbation et autorisation de signature d'une convention de financement au CCAS de la Ville de Lyon pour le renouvellement du mobilier et équipement hôtelier de l'EHPAD Marius Bertrand - Opération n° 04217001 (Direction de l'Action Sociale)

Rapporteur : Mme RIVOIRE Françoise
(Adopté.)

2015/1735 – (REPORTE)

COMMISSION IMMOBILIER, BATIMENTS

2015/1672 - Jardins partagés - Renouvellement de 7 conventions d'occupation temporaire de terrains à usage de jardins partagés avec les associations «Les Coccinelles de Sans-Souci», 30 rue Jeanne Hachette à Lyon 3^e, «Réseau Santé», 61 rue Chazière à Lyon 4^e, «Centre social Croix-Rousse», 61 rue Chazière à Lyon 4^e, «Association Jardins du Château», angle rue Joliot Curie et avenue de Ménival à Lyon 5^e, «Les Terrasses», 27 montée du Chemin Neuf à Lyon 5^e, «Lopins urbains», 4 rue des Macchabées à Lyon 5^e, «Brin d'Guill», 9 rue Robert Cluzan à Lyon 7^e - Approbation et autorisation de signer des conventions (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1700 - Lyon 1^{er} - Approbation de l'Etat Descriptif de Division en Volumes établi au 35 rue Paul Chenavard à la demande des Hospices Civils de Lyon - EI 01012 - Désignation d'un représentant de la Ville de Lyon à l'Assemblée générale de l'Association Foncière urbaine libre (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit d'un dossier que nous avons avec les Hospices Civils qui ont la volonté, à terme, de céder leurs locaux du 35 rue Paul Chenavard dans lesquels nous avons un petit local de 140 m² avec une école maternelle et dont nous sommes propriétaires depuis 1953. Compte tenu de la future vente des HCL, nous avons travaillé un état descriptif en volumes pour dégager notre petit local.

Avis favorable de la commission.

Mme PERRIN-GILBERT NATHALIE, Maire du 1^{er} arrondissement : Mes chers Collègues, cette délibération sur laquelle nous nous abstenons, concerne l'école maternelle Lévi Strauss, située rue Paul Chenavard.

Comme à plusieurs reprises par le passé s'est posée la question du devenir du groupe scolaire Lévi Strauss, nous nous sommes inquiétés de cette délibération quand elle est arrivée en mairie d'arrondissement. Nos premiers mails à ce sujet datent du 3 novembre.

N'ayant pas de réponse de la part de la Direction de l'Education, nous sommes remontés jusqu'à votre Cabinet, Monsieur le Maire. Et là, nous avons reçu une réponse sans appel de votre Directeur de Cabinet, le 27 novembre. Je cite : « *Aucune négociation immobilière en vue. Merci de ne pas à nouveau rebondir.* »

« *Merci de ne pas rebondir* » : nous étions le 27 novembre.

Et le 8 décembre, vous apprécierez l'enchaînement chronologique, Mme Brugnera indiquait à mon Adjointe à l'Education, Mme Berrached, qu'elle souhaitait que nous cosignions un courrier d'invitation aux parents d'élèves de l'élémentaire de ce même groupe scolaire, Lévi Strauss, invitation à une réunion d'information sur le devenir du groupe scolaire... Quel rebondissement ! Mais qui n'est pas venu, vous en conviendrez, de la mairie d'arrondissement...

Nous étions le 8 décembre. Le 14 décembre, je participais donc à une réunion dans le bureau de Mme Brugnera : une réunion où n'étaient présentes ni l'Education Nationale, ni la Directrice du groupe scolaire. Et là, j'ai appris que Mme Brugnera envisageait de fermer l'école fin juin 2016.

Deux types de raisons étaient invoqués :

Le confort et la qualité pédagogique au sein de l'école : une question dont notre Ville ne peut juger sans associer l'Inspection d'Académie, ni les enseignants, ni les parents d'élèves.

Et puis, des questions de sécurité. J'ai pourtant fait valoir que la Commission Sécurité de notre ville avait émis un avis favorable et nous étions alors seulement en 2014 : avis favorable à la poursuite d'activités, après rapport du groupe de visite, présidé par le lieutenant pompier.

A force de discussion, Mme Brugnera a accepté de revoir sa position, en fonction de ce que donnerait un exercice d'évacuation de l'école, réalisé en janvier prochain.

Je voulais dire en Conseil municipal, que je ne comprenais, ni ne partageais, votre précipitation et que je ne céderai pas à la tentation de l'affolement et de l'urgence.

Enfin, une note qui nous a été soumise par la Direction de l'Education lors de cette même réunion, évoque aussi le devenir de l'école maternelle rue Paul Chenavard, sur laquelle nous délibérons cet après-midi. Et par ailleurs, on sait bien que fermer une école élémentaire aura forcément des conséquences sur le devenir de la maternelle.

Nous demandons donc bien plus de transparence sur ce dossier, à la fois vis-à-vis de la mairie d'arrondissement, mais aussi vis-à-vis des équipes de direction, des enseignants et des parents d'élèves. Je vous remercie.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, chers Collègues, l'école élémentaire Lévi Strauss accueille aujourd'hui 65 enfants dans trois classes. Elle est située au troisième étage d'un immeuble d'habitation ancien, dans des appartements convertis en salles de classes, au 8 rue du Plâtre dans le 1^{er} arrondissement.

Cette école élémentaire n'a pas de restaurant scolaire. Les enfants doivent chaque midi, se rendre à l'école Doisneau, dont le self leur permet un accueil dans de bonnes conditions.

Cette école n'a pas non plus de cour de récréation. Et les enfants doivent donc, pour chaque récréation, se rendre à pied sur les quais de Saône, où un espace a été aménagé pour eux.

Ces déplacements piétons se font plusieurs fois par jour, dans une circulation difficile et génèrent un risque pour les enfants, comme pour les enseignants et les animateurs qui les encadrent sur ces trajets.

Cette école n'a pas d'accueil périscolaire, elle n'en a pas la place. Les enfants inscrits aux Vendredis Aprem' fréquentent ceux-ci dans l'école Doisneau.

Ainsi, cette école élémentaire ne dispose pas des équipements de base prévus dans toutes les écoles de la Ville de Lyon.

Mais surtout, les écoliers et les enseignants de cette école doivent évacuer, en cas d'incendie, en sautant par une fenêtre dans un tube en textile renforcé (appelé chaussette) déroulé du troisième étage jusque dans la cour de l'immeuble, soit 13 mètres de haut. Dans ces conditions, les exercices d'évacuation sont rares, ce qui n'est pas conforme aux demandes de l'Education Nationale d'en réaliser trois par an.

Cette école est la dernière école de la Ville à connaître un tel dispositif d'évacuation, qui ne présente pas de garantie suffisante en matière de sécurité.

Enfin, l'évolution de la carte scolaire, consolidée depuis cette rentrée, fait que l'école Doisneau dans le 1^{er} arrondissement (que les enfants connaissent bien, puisqu'ils y déjeunent chaque jour) et l'école Lamartine, place des Jacobins, dans le 2^e arrondissement, disposent toutes deux de salles de classes disponibles et d'espaces communs suffisants, pour accueillir dans de bonnes conditions les enfants de l'école élémentaire Lévi Strauss.

Il est évident pour la Ville de Lyon, que les enfants seront plus en sécurité dans ces deux écoles et qu'ils y bénéficieront d'un bien meilleur environnement scolaire (avec restauration et cour d'école sans trajet), un environnement conçu dans ce but.

Bien sûr, toute décision de cet ordre nécessite une information, un échange et un accompagnement. Les trois auront lieu avec l'équipe enseignante, les parents d'élèves et en concertation avec les deux mairies d'arrondissement concernées.

Dès réception de la note de service sur la situation de l'école le 7 décembre, j'ai effectivement organisé une réunion avec votre Adjointe. Ensuite, j'ai contacté et consulté l'Adjointe et le Maire du 2^e arrondissement. De même, bien sûr, que l'Education Nationale, en la personne de l'Inspecteur Académique, et de l'Inspectrice de circonscription. Enfin, la Directrice d'école a été contactée dans les mêmes délais.

Une réunion avec les élus du 1^{er} et du 2^e arrondissements et les services de la Ville a effectivement eu lieu le lundi 14 décembre. A cette occasion, les élus m'ont demandé de repousser la réunion prévue le 16 décembre avec l'ensemble des familles, à janvier : ce que j'ai fait.

Par ailleurs, un Conseil d'école extraordinaire est organisé, lui, par l'Education Nationale le 7 janvier 2016.

Enfin, suite aux dernières consignes de l'Education Nationale en matière de sécurité, après les attentats de novembre, un exercice d'évacuation devra être réalisé en janvier et il permettra de juger de la réalité de la possibilité d'évacuation.

Mon objectif est de garantir aux enfants des conditions d'apprentissage de qualité, mais surtout en toute sécurité. Il s'agit là de notre responsabilité d'élue(e).

Si la fermeture de l'école élémentaire est confirmée en janvier, nous aurons six mois devant nous pour mettre en œuvre un accompagnement de qualité, pour aider les enfants et leurs familles dans ce changement d'école.

Des visites seront organisées : le choix de l'école d'accueil pour la rentrée prochaine sera laissé aux familles. Et nous veillerons, bien sûr, à ne pas séparer les fratries, ni les groupes d'amis.

Soyez assurés que nous agissons en gardant toujours à l'esprit la sécurité et le bien-être des enfants et en gérant cette situation dans l'écoute et le respect de chacun. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu.)

2015/1702 - Lyon 6^e - 33 bis à 35 rue Bossuet - Approbation d'une convention de mise à disposition anticipée d'un volume à titre gratuit par la SCCV de l'oraison afin de permettre à la Ville de Lyon d'entreprendre les travaux d'aménagement intérieur et extérieur de la bibliothèque du 6^e arrondissement - N° EI 06015-2 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/1711 - Gratuités partielles de frais de location de salles municipales de spectacle et/ou de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations et organismes suivants : Association Emelthée - Piano à Lyon - Compagnie de danse Sirarpi - Association socioculturelle du Lycée du Parc - Théâtre Carré 30 - Association U-Gomina - Association Juste pour rire/Juste pour une ville - Association Philanthropique des Parents d'Enfants atteints de Leucémie ou autres cancers -A.P.P.E.L.- Fondation pour l'Université de Lyon - Mairie du 3^e arrondissement - Association Anou Skan - Association Faire des films et des photos - Association «Une souris verte» - Armée de Terre-zone de défense et de sécurité du Sud-Est - ensemble scolaire Fénelon-la Trinité - Institut Carrel - CRR de Lyon - Mairie du 6^e arrondissement - Mairie du 1^{er} arrondissement - Montant total des exonérations : 41 459,50 euros HT (Direction Centrale de l'Immobilier)

Mme GAY Nicole, rapporteur : Il s'agit des gratuités partielles de frais de location de salles municipales de spectacles et de frais de captation audiovisuelle accordées aux associations qui sont ici présentes.

Avis favorable de la Commission.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire, chers Collègues, au cours d'un précédent Conseil, nous avons attiré votre attention sur une délibération, peut-être anodine, mais dont nous imaginions déjà les conséquences : il s'agissait de la mise en place de la tarification forfaitaire dans le cadre de la mise à disposition de salles municipales de spectacles et de conférences.

Nous avons alors exprimé notre crainte : cette nouvelle tarification était-elle réellement adaptée aux besoins ? Et notamment aux besoins des petites associations qui peuvent utiliser ces salles pour des événements de proximité.

A la lumière de cette délibération, nous avons notre réponse : non ! Puisque vous accordez après coup des exonérations, nous pouvons dire qu'il s'agit d'un rétropédalage. Rétropédalage, qui ne va pas profiter qu'aux associations de proximité.

Quelques exemples d'exonérations, qui dépassent les cadres de la proximité :

- Association Juste Pour Rire, pour près de 13.000 € ;
- Armée de Terre, pour près de 7.600 € ;
- Fondation pour l'Université de Lyon, pour plus de 8.000 €.

Pour conclure, nous nous abstenons donc sur cette délibération et nous souhaitons, à cette occasion, renouveler notre inquiétude sur la gestion des salles municipales.

Et les annonces quant à la fermeture de certaines d'entre elles, pour défaut d'entretien –la salle Victor Hugo sur le 6^e arrondissement et la salle Rameau sur le 1^{er} arrondissement- ne nous aident pas à y voir plus clair. Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Lyon Citoyenne et Solidaire s'est abstenu.)

2015/1673 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition d'un bâtiment communal, situé au 103 boulevard des Etats-Unis à Lyon 8^e, au profit du Centre International de Séjour de Lyon -CISL- (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

2015/1674 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition d'un local communal à titre gratuit, situé 3 rue des Bains à Lyon 9^e, au profit de l'Association « L'Espace Vêtements du Cœur » (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck
(Adopté.)

2015/1675 - Approbation et autorisation de signature de l'avenant n° 1 à la convention d'occupation à titre gratuit du domaine public de la Ville de Lyon au profit de l'Association «Maison des Associations des Sourds de Lyon», sise 4 montée de la Chana à Lyon 9^e (Direction du Développement Territorial)

Rapporteur : Mme RABATEL Thérèse
(Adopté.)

2015/1681 - Conventions de groupement de commandes entre la Ville de Lyon et le CCAS de Lyon pour la passation de marchés relatifs à la maintenance des pompes de relevage, des pompes de puits et des pompes de fontaine ; au contrôle triennal des systèmes de sécurité incendie ; au contrôle réglementaire des équipements sous pression et de climatisation ; au contrôle réglementaire des ascenseurs ; à la maintenance des onduleurs et des sources centrales ; à la fourniture de filtres à air ; à la maintenance préventive et corrective des groupes électrogènes fixes (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/1682 - Ilot Rognon – Installation de la Maison de l’Emploi et de la Formation -MDEF- et de la Mission Locale – 24, rue Etienne Rognon à Lyon 7^e - Opération n° 07075592 - Lancement de l’opération et affectation d’une partie de l’autorisation de programme n° 2015-2, programme 00008 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/1687 - Groupe scolaire Marcel Pagnol – Bâtiment modulaire, restaurant, accessibilité et réaménagement – 46 rue Lieutenant Colonel Girard à Lyon 7^e - Opération n° 07001535 – Adaptation du montant de l’opération et affectation complémentaire d’une partie de l’autorisation de programme n° 2009-2, programme n° 00006 (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/1701 - Lyon 9^e - Autorisation consentie à la Société NOAHO de déposer une déclaration préalable sur le sous-sol d’un bâtiment public appartenant à la Ville de Lyon, sis place du Marché - rue des Bains - EI 09037 (Direction Centrale de l’Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/1710 - Lyon 7^e - Mise à disposition à titre gratuit par la Ville de Lyon au profit de l’OPAC du Rhône d’une partie de la parcelle cadastrée CE 8 dans le cadre de la réhabilitation du Centre d’Hébergement de Résidence Sociale -C.H.R.S.-Carteret sis 21 rue Saint Jean de Dieu – EI 07123 (Direction Centrale de l’Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/1715 - Patrimoine bâti de la Ville – Poursuite des opérations 60021829 «Remplacement des menuiseries extérieures 2015-2020» et 60021832 «Mise en conformité des installations électriques des bâtiments 2015-2020» - Lancement de l’opération 60021850 «Isolation des bâtiments de la Ville de Lyon 2015-2020» et affectation complémentaire et ou d’une partie des AP 2015-7, 2015-13, 2015-4, programme 20020 «Conservation du patrimoine bâti Tous secteurs» (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole

(Adopté.)

2015/1717 - Lyon 4^e - Rectification parcellaire entre la Ville de Lyon et la société Alliade à la suite d'une erreur matérielle lors de la rénovation cadastrale - 24 rue Eugène Pons - EI 04058 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1719 - Autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de travaux d'investissement en 2016 (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1726 - Approbation de la convention cadre pluriannuelle d'attribution d'un montant de 45 000 euros à l'Agence Locale de l'Energie -AL- dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat énergie de la Ville de Lyon pour les années 2016, 2017 et 2018 (Délégation Générale à l'Immobilier et aux Travaux)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1729 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon et l'Association Opéra National de Lyon, relative à la fourniture d'un appoint de chaleur pour le Grand Théâtre à partir de la chaufferie de l'Hôtel de Ville (Direction de la Gestion Technique des Bâtiments)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1731 - Demande de subvention auprès de l'ADEME -Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie- afin de participer au coût de la consultation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la valorisation des déchets de chantier (Direction de la Construction)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1736 - Villeurbanne - Avenant n° 3 au bail emphytéotique du 10 mai 1967 consenti à l'Etat pour une parcelle située boulevard de Stalingrad - EI 99043 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1750 - Villeurbanne - Acquisition à titre onéreux de l'Etat des parcelles AB25 et AC11 nécessaires à l'aménagement du stade de la Doua – EI 99044 - N° inventaire 99044T002-01 - Opération 99044006 – Lancement et affectation d'une partie de l'AP 2015-1 «acquisitions foncières 2015-2020», programme 00020 « tous secteurs» (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

2015/1751 - Lyon 8^e - Convention de mise à disposition consentie par Alliade Habitat au profit de la Ville de Lyon afin de réaliser un cheminement piéton sur une partie du terrain situé entre la rue Jean Sarrazin et le cœur d'îlot «Leynaud-Bonnefond» – EI 08 102 (Direction Centrale de l'Immobilier)

Rapporteur : Mme GAY Nicole
(Adopté.)

COMMISSION EDUCATION, PETITE ENFANCE, UNIVERSITE

2015/1733 - Autorisation de signer le troisième Contrat Enfance Jeunesse -2015-2018- et un Contrat Enfance Entreprise avec la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône (Direction de l'Enfance)

Mme REYNAUD Blandine, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, il s'agit d'un dossier important, le Contrat Enfance Jeunesse n° 3, qui couvre la période 2015-2018.

Le Contrat Enfance Jeunesse, CEJ, piloté par la Direction de l'Enfance, est donc composé d'un volet Enfance et d'un volet Jeunesse. Je laisserai Mme Brugnera vous présenter la partie concernant la jeunesse.

Je rappelle, en préambule, que le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat d'objectifs et de cofinancement, passé avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Le CEJ, c'est d'abord une finalité commune.

Dans un contexte où 80 % des femmes en âge de travailler exercent une activité professionnelle, ce Contrat est un outil à la disposition de la Ville de Lyon, qui permet aux familles lyonnaises de concilier vie familiale et vie professionnelle.

Cette visée s'objective au travers du développement et de l'optimisation de places d'accueil pour les 0-16 ans, ainsi que par la qualité des prestations favorisant l'épanouissement de ce public et d'une certaine manière la construction du citoyen de demain.

A titre d'exemple, le taux de couverture de la Ville de Lyon en accueil collectif pour le jeune enfant est de plus de 31 %, alors qu'il est de 20 % à Marseille ou dans ce qu'était le département du Rhône.

Ces chiffres montrent à quel point la politique de la Ville de Lyon en matière de petite enfance est volontariste et tournée vers l'offre de service, vecteur de cohésion et d'attractivité pour la ville.

Le CEJ, c'est également le financement des actions qui y sont décrites.

Pour la Ville de Lyon, cela représente une recette de plus de 42 M€ sur quatre ans, 39,5 M€ pour la petite enfance et près de 3 M€ pour la jeunesse.

Concernant plus spécifiquement l'enfance : dans le CEJ 2011-2014, nous avons inscrit 315 places d'accueil collectif du jeune enfant et nous en avons réalisé 305.

Deux ludothèques, l'une dans le 1^{er}, Croc aux jeux et L'île aux enfants dans le 9^e, ont été créées dans les années 2013-2014.

Les Points d'Accueil et d'Information Petite Enfance (PEP) sont désormais présents dans chaque mairie d'arrondissement et constituent la porte d'entrée de tous les futurs parents.

Ils peuvent ainsi être informés de l'offre d'accueil individuel ou collectif qui existe sur leur territoire, et être conseillés sur le mode de garde le mieux adapté à leurs besoins.

A ce titre, 3,5 postes en PAIPE 2^e génération ont pu être financés dans le cadre du CEJ sur les 3^e, 4^e et 6^e arrondissements en 2011, puis sur le 2^e arrondissement en 2014.

Le CEJ nous permet également, au travers du projet social et éducatif, et grâce à l'action conjointe des élus Petite Enfance d'arrondissement et des Services de l'Enfance, d'animer le lien partenarial et la dynamique de réseau avec les associations gestionnaires et autres acteurs concernés, tels que les assistants maternels, les associations de parents, les centres sociaux ou les Maisons de l'Enfance.

C'est aussi la mise en place des projets autour de la pratique sportive, du langage et de la lecture ou encore la création des volets Famille, puis enfant du référentiel Educatif de la Ville de Lyon.

Pour accompagner l'accueil individuel et soutenir la professionnalisation des assistants maternels, les Relais d'assistants maternels Simone de Beauvoir dans le 7^e arrondissement ainsi que les Nymphéas dans le 2^e ont été ouverts en 2011 et 2012. Une extension du Relais 1, 2, 3 Soleil dans le 5^e arrondissement a également vu le jour.

A ce titre un chapitre du prochain CEJ sera consacré aux professionnels, sujet qui sera également le thème du dernier volet de notre référentiel Educatif, ce qui me permet de faire la transition sur les perspectives à venir.

Le volet Enfance du CEJ 3 a été élaboré avec les services de l'Enfance en prenant en compte quatre orientations qui définissent à la fois le modèle lyonnais de la Petite Enfance ainsi qu'un grand service public pour les familles lyonnaises.

La petite enfance à Lyon, c'est aussi une approche économique en participant à la fois à l'attractivité du territoire par l'offre de service qu'elle propose aux familles et aux entreprises qui cherchent à s'implanter à Lyon, mais également un soutien à l'Economie et à l'emploi, en proposant de nombreux débouchés professionnels.

La petite enfance à Lyon, c'est encore une approche professionnelle en accompagnant le personnel vers la formation et la professionnalisation ainsi qu'en valorisant ce secteur, en faisant évoluer la formation comme nous y invite la secrétaire d'Etat chargée de la Famille, de l'Enfance, des Personnes âgées et de l'Autonomie, Mme Rossignol.

La Petite enfance à Lyon, c'est encore une approche sociétale pour que l'offre de service corresponde au mieux aux besoins des familles, en aidant les parents qui travaillent, en favorisant la mixité sociale, en accueillant des enfants porteurs de handicap ou encore en s'adaptant à l'évolution de la société. C'est dans cette perspective que notre grille de critères va évoluer prochainement.

Enfin, la Petite enfance à Lyon, c'est avant tout la qualité de son service par le niveau de professionnalisation et de diplôme de nos agents, par l'approche éducative de nos professionnels qui ont développé des outils d'éveil et des acquisitions. Il est aussi question dans nos crèches de porter, dès le plus jeune âge, les valeurs de la république et de l'apprentissage du vivre ensemble car nous le savons tous, dans les différentes étapes du développement de l'enfant telles que la motricité, la cognition, l'émotion ou encore la socialisation, beaucoup de choses se jouent avant 6 ans.

Nous prévoyons à travers ce CEJ 3, 386 nouvelles places d'accueil collectif sur 2015-2018. Les implantations choisies sont celles considérées comme prioritaires autant par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône que par la Ville, soit parce que le taux de couverture reste à améliorer, soit parce que le quartier se devait d'être plus particulièrement soutenu. Il s'agit des 1^{er}, 3^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements.

Au plan qualitatif, il est à souligner la création d'un volet Petite enfance dans le cadre du Contrat de ville 2015-2020, soutenu par M. Le Faou afin de mettre en synergie les dispositifs en faveur des familles et des enfants les plus fragiles.

Il me tient également à cœur de soutenir l'accueil individuel qui apporte une diversité de l'offre. C'est pourquoi j'étudierai avec la plus grande attention tous les projets que les arrondissements pourront proposer en matière de création de Relais d'assistant maternel afin de poursuivre et d'amplifier la professionnalisation de ce secteur.

Je laisse à présent Mme Brugnera vous présenter le volet jeunesse du CEJ.

Mme BRUGNERA Anne, Adjointe : Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe, chers Collègues, le volet Jeunesse du CEJ, lui, concerne les enfants âgés de 3 à 16 ans et qui sont donc scolarisés. Il est construit en totale cohérence avec notre Projet Educatif de Territoire.

Ce volet Jeunesse répond à deux enjeux majeurs pour les familles de la Ville de Lyon et donc pour notre équipe municipale à savoir :

- les modes de garde périscolaires et extrascolaires,
- et l'accompagnement de l'adolescence et la prévention des situations à risque.

Les Contrats Enfance Jeunesse passés ont ainsi permis de créer 253 places d'accueil de loisirs sans hébergement associatifs et d'augmenter la capacité d'accueil des Mercredi de Lyon, accueils de loisirs sans hébergement municipaux du mercredi. Ils ont aussi permis la mise en œuvre d'actions en direction des secteurs

jeunes, qui, en complémentarité avec les dispositifs de la politique de la ville (VVV et chantiers jeunes) proposent des projets collectifs et des animations aux adolescents.

Ce nouveau CEJ 2015-2018 est l'occasion de développer de nouvelles actions avec le soutien de la CAF et notamment d'inclure dans ce contrat la réforme des rythmes scolaires.

En septembre 2014, vous le savez, nous avons créé, la Ville et les associations partenaires, 106 nouveaux accueils de loisirs périscolaires dans nos écoles, qui prennent en charge nos écoliers sur le temps de midi et le vendredi après-midi.

Si ces accueils bénéficient de la prestation service ordinaire (PSO) de la CAF, ils ne peuvent bénéficier du financement comme ceux du mercredi, suite à une décision de la CNAF datant de 2013. La CAF du Rhône est toutefois volontaire pour accompagner ce développement sans précédent de l'offre de garde des enfants.

Pour cela, elle accompagnera financièrement, et c'est inscrit dans ce CEJ :

- le développement de la formation des animateurs et des directeurs des accueils de loisirs associatifs et municipaux, formations BAFA, BAFD, CQP, BPJEPS, ...

- le développement de la coordination des activités et l'accompagnement des acteurs, ainsi que le pilotage de l'ensemble de cette réforme, pilotage indispensable, mais coûteux,

- et enfin le suivi et l'évaluation de la réforme ainsi que ceux de notre PEDT puisque la CAF du Rhône est intéressée par ce suivi et cette évaluation. Elle est d'ailleurs associée aux travaux de la Mission d'information et d'évaluation de la réforme des rythmes de la ville.

En plus de ce soutien au dispositif déployé à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires, la CAF du Rhône a aussi affirmé son intérêt pour d'autres projets associés comme par exemple l'amélioration de l'accueil des enfants porteurs de handicap, le travail sur la parentalité au sein des écoles ou encore la mise en œuvre de dispositifs ou actions passerelles entre la petite enfance et l'école, et surtout entre l'école et le collège.

Outre cet accompagnement qualitatif, ce CEJ 3 volet jeunesse, contient aussi un soutien quantitatif au développement de nouvelles places d'accueil. Nous savons que la problématique des modes de garde est le 3^e enjeu des familles après l'emploi et le logement.

Ainsi, en 2015, 82 nouvelles places d'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ont été ouvertes dans le 8^e arrondissement notamment au sein du Centre Social Laënnec et du nouvel espace des quatre vents géré par la MJC Monplaisir.

D'autres projets sont pressentis et seront intégrés par voie d'avenant dès qu'ils seront réalisés. Ces projets concernent les 3^e, 7^e, 8^e et 9^e arrondissements, secteurs en expansion démographique et où de futurs besoins d'accueil d'enfants de 3 à 17 ans sont à anticiper.

En conclusion, ce volet jeunesse du CEJ 3 montre à quel point la CAF du Rhône partage notre ambition éducative et la façon dont nous avons mis en œuvre la réforme des rythmes scolaires grâce à des dispositifs de qualité.

En raison de l'absorption de nos moyens financiers dans cette réforme, les perspectives d'augmentation de l'offre de garde du mercredi seront limitées.

Mais nous développerons de nouveaux projets au fur et à mesure que notre PPI se réalisera, en développant des solutions d'accueil mutualisées au sein de ces nouveaux bâtiments. Je vous remercie.

Mme BAUGUIL Véronique : Monsieur le Maire, la politique de la Petite enfance est un enjeu majeur tant pour les familles que pour la ville. Pour les familles, elle aide à concilier vie professionnelle, vie familiale, vie associative et permet aux femmes qui le souhaitent d'avoir une activité professionnelle.

Aujourd'hui, comme le montrent les enquêtes, le premier des modes de garde, ce sont les parents. Ce sont les premiers éducateurs, mais pour beaucoup de familles ce n'est pas un choix, mais lié au fait que l'offre de garde dans les crèches est en deçà de la demande.

On dénombre à Lyon autour de 35 000 enfants de moins de 6 ans et 19 000 de moins de 3 ans. Le nombre de places en accueil collectif est de près de 5 000 places dont environ 1 900 places en gestion municipale directe et il est de 3 000 places en accueil individuel.

Le nombre de places augmente moins vite que les besoins de la population et ce contrat n'est pas de nature à rassurer les parents en attente d'une solution.

159 créations de places sont prévues en 2015 sur un total de 227 susceptibles d'être proposées dans ce contrat. Le compte n'y est pas. Surtout lorsque l'on se souvient que dans votre programme électoral, vous aviez promis 1 000 places en crèches sur le mandat.

La réponse n'est pas que quantitative. Il faut aussi de la souplesse et de l'adaptation de nos modes d'accueil. La diversification des modes de garde doit être le corollaire aux besoins de plus en plus diversifiés des familles.

Pour rendre efficace le service public de la Petite enfance, les présupposés idéologiques doivent aussi s'effacer. Le choix d'une délégation de service public est une des solutions à mettre en œuvre pour compléter l'offre.

Il y a 15 ans, les crèches étaient toutes en gestion publique directe. Aujourd'hui, près d'un tiers des grandes villes ont aussi des crèches en gestion déléguée gérées par des entreprises de services privées.

Une place en crèche privée revient 2 fois moins chère à la collectivité qu'une place dans le public à qualité égal. Cette différence se joue en particulier sur la participation financière des entreprises et sur le coût du personnel qui représente 80 % des dépenses de fonctionnement d'une crèche.

Des grandes villes, comme Bordeaux, Dijon, Montpellier, Lille combinent gestion directe et gestion déléguée à ces entreprises. Celles qui ont déjà un parc conséquent en régie délèguent les établissements nouveaux.

En la matière, la Ville de Lyon a pris beaucoup de retard sur les deux derniers mandats pour des raisons idéologiques. Vous parlez maintenant d'expérimentation, pourquoi ne pas faire le choix de tester cette solution pour tous les nouveaux EAJE (Etablissement d'accueil jeunes enfants).

Il ne faut pas confondre service public et statut public des agents qui rendent ce service. Ce n'est pas parce qu'une puéricultrice n'est pas titulaire de la fonction publique qu'elle est moins impliquée dans une mission de service public. La ville doit, selon nous, aller bien plus loin dans l'ouverture au secteur privé.

La délégation peut contribuer à l'accroissement des capacités d'accueil et à mieux répondre aux besoins des familles. Elle peut permettre de recruter du personnel statutaire. Je rappelle à ceux qui grincerait des dents, que déléguer un service public ce n'est pas le privatiser, la collectivité reste responsable du service public. La qualité du service offert peut être assurée par le biais d'un cahier des charges précis, et cela n'empêcherait pas la ville de garder la maîtrise de la création de places et de leur répartition dans les arrondissements.

Aux questions posées par les transformations familiales et professionnelles et par les contraintes financières, il faut trouver de nouvelles réponses.

Vous ne pouvez plus rester immobile par rapport à ces évolutions.

Mme de LAVERNEE Inès : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce Contrat Enfance Jeunesse nous l'attendons chaque fois avec intérêt pour lire dans son contenu les choix de politique Petite enfance de la Ville de Lyon. A ce titre, il est bien décevant. Il est décevant non pas tant par son contenu, que par tout ce qu'il ne contient pas.

Il n'innove pas beaucoup et ressemble à une copie revue à la baisse des précédents contrats. La gestion comptable des places ou des différentes structures comme les Relais d'assistantes maternelles ou lieux d'accueils enfants parents ne suffit pas. D'ailleurs dans le total des 386 créations de places annoncées, les deux tiers ne seront confirmés que plus tard par avenant. De plus, ce total est d'ores et déjà revu à la baisse avec le report des 47 berceaux de la crèche Joannès Masset. Quant à la réalisation des 30 places de la crèche Sergent Blandan, elle n'est pas confirmée. Cela porte le nombre de création de places envisagé à 309. Il est difficile de voir si votre objectif de près de 500 places publiques créées pour 2020 sera réalisé.

Ce Contrat Enfance Jeunesse témoigne d'un manque de vision puisque la quasi-totalité des réalisations figurant dans ce contrat sont programmées pour 2015, alors que deux seulement le sont pour 2016, et aucune pour les deux années suivantes. Cette programmation est bien floue.

En réalité, le CEJ ne peut tenir lieu de politique Petite Enfance car il n'en est qu'un des instruments. Le problème est que pour connaître les lignes de la politique petite enfance de la Ville de Lyon, nous ne disposons pas de document de prospective, hormis quelques chapitres de la PPI ou quelques lignes de votre programme de campagne 2014.

Pour avoir une idée de la direction et des objectifs à atteindre, il faudrait pouvoir disposer d'un diagnostic de la demande de mode de garde et des besoins restant à satisfaire, ainsi que d'un schéma prospectif tenant compte de l'évolution de la démographie par arrondissement, des modes de vie émergents selon les différents types de population, de l'offre privée de modes de garde. Pourquoi ne mettez-vous pas en place un schéma pluriannuel de développement des services d'accueil du jeune enfant, comme le permet l'article L 214-2 du code de l'action sociale et des familles ?

Un rapport de la Cour des Comptes paru en 2013 sur l'accueil des enfants de moins de trois ans, synthétise les enquêtes conjointes de 15 chambres régionales des comptes. Il note que sur le plan local, la politique Petite Enfance est morcelée et souffre d'un manque de vision stratégique. C'est bien en effet sur une mise en perspective des enjeux et des points de vigilance que repose une bonne gestion de l'accueil des jeunes enfants. Et c'est ce qui nous manque aujourd'hui à Lyon.

Enfin, la création de la Métropole de Lyon dessine de nouveaux contours pour la politique Petite Enfance et peut faire émerger de nouvelles pratiques. Par exemple, une meilleure contribution de la Commission Métropolitaine d'Accueil du Jeune Enfant (CDMAJE) à l'observatoire municipal de la demande en concertation avec le travail des agents PAIPE des arrondissements. Ou, également, comme vous l'aviez inscrit dans votre programme de campagne « une politique coordonnée de gestion des assistantes maternelles » en relation avec les Relais d'assistants maternels, ce que l'on appelle les RAM.

Ces deux points, en particulier, pourraient être concrétisés dans un Contrat Enfance Jeunesse plus innovant.

Concernant le volet jeunesse de ce contrat, j'aurais deux remarques à faire. Premièrement les projets de développement de places en ALSH (Accueil de Loisir sans Hébergement) sont peu nombreux par rapport aux contrats précédents, mais la réforme des rythmes scolaires est passée par là, et siphonne un certain nombre de projets. Deuxièmement, certains projets de développement inscrits à la PPI ne sont pas pris en compte dans le contrat, et nous nous en étonnons.

Ce sont :

- la Maison de l'enfance du 4^e,
- l'aménagement de locaux complémentaires à la MJC de Ménival,
- la restructuration de la MJC et de la Maison de l'enfance de la Duchère.

Compte tenu de ces différents éléments, nous nous abstenons sur cette délibération.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, notre Groupe valide évidemment les conventions qui nous sont soumises aujourd'hui. Les objectifs affichés par ces textes nous paraissent extrêmement importants et tout à fait prioritaires.

D'une part, le bilan affiché des contrats précédents montre des créations de places en crèche, des structures RAM, des espaces accueil parents, etc. Si on peut toujours regretter que ces créations soient parfois plus lentes que la courbe démographique lyonnaise, nous sommes évidemment pleinement d'accord pour les poursuivre, et pourquoi pas les intensifier.

Par ailleurs, au sein du PEDT, des objectifs très positifs sont mis en avant. Citons, pêle-mêle :

- l'ouverture au monde,
- le développement de la potentialité des enfants et de leur confiance en eux,
- les notions de citoyenneté et de vie en société qui emmènent au respect de l'autre et qui nous paraissent, dans le contexte actuel, primordiaux pour surmonter les événements qu'affronte notre Pays,
- la maîtrise du socle commun de connaissances.

Nous pourrions en citer davantage mais soulignons surtout que le but affiché de ces valeurs du PEDT est de proposer, entre autre, un accueil des familles dans leur diversité et des enfants avec leurs besoins spécifiques.

Dans ce cadre, nous ne pouvons que regretter la disparition d'un outil très spécifique à la Ville de Lyon qui reprenait la quasi-totalité des objectifs que nous venons d'évoquer, en garantissant un accueil individualisé d'enfants à besoins spécifiques, l'accompagnement et le soutien de leurs parents et l'accueil par des professionnels de l'éducation et de la santé... L'Internat Favre était donc bien un outil correspondant aux buts que la Ville de Lyon annonce poursuivre dans le cadre de la convention qu'elle va signer aujourd'hui.

Je profite donc de ce moment pour interroger l'Exécutif municipal sur les engagements pris lors de la fermeture de l'Internat :

- Quid des agents et en particulier des éducateurs 6 mois après la fermeture ? Leurs compétences et leurs savoir-faire sont-ils réellement utilisés aujourd'hui pour le bien être des petits lyonnais ?

- Quid, par ailleurs, de la cinquantaine d'enfants retirés de l'Internat et dont vous deviez donner des nouvelles au collectif de soutien à l'Internat ?

- Enfin, qu'en est-il du projet de transférer un internat métropolitain dans les murs de Favre ? Est-ce une légende urbaine ou un projet en construction qui permettrait, à terme, de rendre aux familles lyonnaises les plus fragilisées, l'accès à une structure d'aide et d'accompagnement personnalisée ?

Ceci n'est pas une succession de questions théoriques, mais bien de vraies interrogations pour lesquelles nous espérons des réponses de votre part.

Je vous remercie de votre attention.

Mme FAURIE-GAUTHIER Céline, Conseillère municipale déléguée : Monsieur le Maire, mes chers Collègues, le Groupe Centre Démocrate souhaite saluer l'engagement de la Ville dans ce nouveau Contrat Enfance Jeunesse pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, car il permet d'offrir aux Lyonnais de nouvelles places d'accueil pour nos jeunes enfants : il nous faut remercier la Caisse d'Allocations Familiales qui depuis 2000, a permis en collaboration avec la Ville de Lyon, la création de 1 309 places d'accueil, soit une augmentation de 37 % de l'offre qui sera complétée par 386 autres places dans ce contrat, d'ici 2018.

Rappelons quand même, que chaque année, ce sont 50 M€ que nous consacrons à la Petite enfance, avec 50 % de subventions de la CAF.

Certes, la demande est toujours supérieure à l'offre, mais notre Ville a dû répondre à un retard conséquent, et il a fallu un réel coup d'accélérateur depuis 15 ans, alors même que notre démographie ne s'est jamais aussi bien portée, et que les difficultés financières des collectivités locales se sont accrues.

Blandine Reynaud rappelait que nous couvrons 31 % des besoins en matière de crèches collectives mais si on ajoute les autres modes de garde, nous répondons à plus de 62 % des besoins pour les moins de trois ans, ce qui n'est pas si mal si l'on en croit la Chambre Régionale des Comptes de la Gironde qui a jugé assez exemplaire la Ville de Bordeaux qui fait, elle, 61 %.

Ensuite, il faut souligner la volonté de développer une offre diversifiée aux Lyonnais de places en crèche de toutes sortes et chez les assistantes maternelles, puis d'activités et d'accueils périscolaires et extrascolaires développés par Anne Brugnera. A souligner dans ce contrat, le développement des Relais assistantes maternelles qui sont de véritables outils de professionnalisation et de valorisation des assistantes maternelles et d'accompagnement des familles.

Le Contrat Enfance Jeunesse participera à l'organisation de la cohérence territoriale de l'offre.

En effet, cela n'a pas été dit jusque là, mais rappelons que la Métropole est un acteur primordial de la petite enfance. Dès 2016, nous sommes convaincus que nos besoins seront encore mieux pris en compte, car Madame de Lavernée, va être élaboré ce que vous évoquiez, c'est-à-dire un schéma pluriannuel d'accueil du petit enfant qui fera suite à celui du Département. C'est en effet à cette échelle que doivent être prévus les besoins en établissements collectifs et les places auprès des assistantes maternelles.

Blandine Reynaud disait, à juste titre, que l'offre proposée permet d'attirer les nouvelles familles et leurs jeunes enfants qui font rayonner notre agglomération avec l'arrivée d'entreprises qui sont sensibles à la qualité d'accueil comme critère de choix d'implantation sur tel ou tel territoire.

Le Contrat Enfance Jeunesse est une politique d'accueil, mais également une politique d'actions, notamment dans les quartiers en politique de la Ville complémentaire d'autres programmes, et je pense notamment aux programmes individualisés de réussite scolaire. L'objectif c'est d'augmenter l'égalité des chances. Là aussi par exemple, la coopération entre les médecins, psychologues, orthoptistes des crèches de la Ville de Lyon et les équipes de la Protection Maternelle et Infantile de la Métropole sera déterminante dans les quartiers où l'accès et surtout la continuité des soins est moins effective.

C'est en prônant une politique ambitieuse pour l'enfant portée par Blandine Reynaud et Anne Brugnera que nous offrons à notre cité tous les moyens pour que le citoyen de demain puisse s'épanouir dès son

plus jeune âge. Une passerelle vers la jeunesse que la Ville -et la Métropole désormais en charge des collèges et de la prévention spécialisée- doivent établir pour offrir des perspectives d'avenir positives et protéger des embrigadements sectaires.

Mme MANOUKIAN Henriette : Monsieur le Maire, chers Collègues, la Ville de Lyon doit continuer d'assumer la priorité donnée à l'éducation :

- Augmenter les places en crèche dans différents types de structure d'accueil complémentaires, pour répondre à la diversité des choix éducatifs parentaux et des besoins des familles.
- Soutenir les associations, pour tenir compte des aspirations des professionnelles et améliorer la qualité de l'accueil.
- Développer l'offre des centres de loisirs, pour ouvrir les jeunes lyonnais aux pratiques sportives, culturelles, artistiques.

Voici les objectifs que la Ville de Lyon met au cœur de sa politique Education et Petite enfance depuis 2001. Elle les conjugue au travers de cinq principes : universalité, adaptabilité, équité, accessibilité et qualité des activités.

Le contrat Enfance Jeunesse poursuit ces objectifs en intégrant les nouveaux rythmes scolaires et malgré un cadre budgétaire de plus en plus contraint. En effet, la situation budgétaire difficile que nous vivons actuellement touche aussi ce nouveau CEJ.

Comme l'a dit Nicole Gay, nous appliquons les marges de manœuvre avec rigueur, mais aussi avec discernement. Dans le cas présent, ce discernement signifie que nous devons être en capacité de prioriser la création de places en crèche. En effet, notre Ville se développe, il y a de plus en plus de familles et les besoins augmentent.

Le nombre de 386 créations de places en crèche prévu dans le CEJ doit donc être absolument réalisé, il nous faudra même saisir toutes les opportunités pour en faire plus. A défaut, cet écart entre les besoins et les réponses apportées vont pousser de plus en plus de familles vers le privé, avec au final un coût plus élevé pour les familles et aussi pour la Ville et la CAF.

Nous défendons la dimension sociale et éducative du CEJ et le renforcement du service public, c'est-à-dire le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil par une localisation géographique équilibrée, une réponse adaptée aux besoins, un encadrement de qualité, une implication des usagers, une politique tarifaire adaptée. S'il faut développer des modes de garde individuels pour s'adapter aux évolutions de la société, c'est le travail en direction des RAM qui doit être renforcé. Les RAM sont pluridisciplinaires, ils ont un rôle social, éducatif, et parfois juridique. Ils sont indispensables pour compléter l'offre d'accueil.

Le développement des structures intermédiaires entre la crèche et l'école maternelle, telles que les « jardins d'enfants » ou « les passerelles », permettrait aussi de répondre aux nouveaux besoins, avec une vraie fonction éducative, car si le quantitatif et le développement de l'offre restent un enjeu primordial, notre première ambition est le bien-être et le développement des enfants, et des enfants en situation de handicap. L'important est que toutes nos actions restent liées à un projet éducatif.

Que ce soit en favorisant l'apprentissage de la vie sociale pour les petits, ou en aidant à la responsabilisation pour les plus grands, ce qui pour nous reste primordial c'est de contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant, du jeune et à leur intégration dans la société.

Nous votons ce contrat Enfance Jeunesse.

M. LEVY Charles-Franck, Conseiller municipal délégué : Monsieur le Maire, chers Collègues, Mesdames, Messieurs, après les présentations effectuées relatives aux axes et budgets relatifs au contrat Enfance Jeunesse, il est utile de rappeler juste quelques chiffres.

En 2001 il y avait 3.800 places en crèches, il y en a 6.100 aujourd'hui. Durant cette période, ce sont aussi 16 relais d'assistantes maternelles qui ont été créés ou relocalisés et des structures adaptées aux enfants en situation de handicap développées, comme Une Souris Verte, le Jardin des Enfants, Eveil Matins. Qu'elles soient municipales, hospitalières, d'entreprises, micro-crèches, privées ou associatives, l'objectif est bien d'améliorer la qualité de l'offre de service aux familles, aussi bien dans le domaine de la petite enfance que dans l'aide aux parents, afin également d'articuler vie personnelle et professionnelle et bien évidemment de réduire les inégalités.

Ceci est à mettre en perspective avec la délibération votée récemment à la Métropole, relative également au contrat Enfance Jeunesse, et qui vise à proposer un service de proximité simplifié afin d'assurer un parcours cohérent à l'enfant. C'est le soutien par exemple à des associations comme l'Union féminine civique et sociale dans le 3^e arrondissement, ou encore le collectif Enfants Parents Professionnels du Rhône dans le 8^e arrondissement. Mais en complément, c'est aussi le soutien aux 2.800 assistantes maternelles lyonnaises.

Au-delà des chiffres, c'est bien le contenu de ce qui est proposé dans nos crèches et l'accompagnement pour les assistantes maternelles qu'il faut mettre en avant. Toutes les études le démontrent, c'est au cours de ces premières années que se creusent les inégalités les plus durables. Ce sont les politiques d'éducation en faveur des très jeunes enfants défavorisés qui sont ainsi à la fois les plus justes et les plus rentables économiquement.

C'est dans cet esprit qu'a été mise en place la classe passerelle au sein de l'école Alain Fournier sur le quartier des Etats-Unis, afin d'aider les enfants dans leurs premières années. Ce que la Ville de Lyon a permis de faire, c'est une séparation en douceur avec la famille et une socialisation progressive grâce à des espaces adaptés au développement de l'enfant. Il s'agit également d'impliquer les parents, premiers éducateurs de l'enfant, dans les premiers pas en collectivité.

La lutte contre les inégalités afin de favoriser la réussite scolaire commence bien dès la petite enfance, c'est pour cette raison qu'il a été mis en avant 30 places sur le secteur de Langlet-Santy et sur la ZAC de l'Industrie.

C'est donc bien une vision, la politique de la petite enfance doit être autant envisagée du point de vue des enfants que de celui des parents. Elle doit autant viser l'égalité des chances que l'appui aux couples qui travaillent ; on doit parler autant d'éducation que de modes de garde. C'est bien le modèle lyonnais de la petite enfance qui s'appuie sur un partenariat large, prend en compte les critères d'accessibilité et de handicap, comme notamment avec des structures telle que la Souris Verte.

C'est aussi une méthode, grâce à la généralisation des points PAIPE et le travail effectué avec les mairies d'arrondissement lors des différentes commissions ; c'est aussi les structures d'accueil qui concentrent leurs efforts, notamment sur les questions sanitaires et de sécurité qui ont été mises en avant, comme cela a été exposé dans le rapport sur le secteur de Rochaix et de Delore.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de ces rapports. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Le Groupe Les Républicains et apparentés - Ensemble pour Lyon s'est abstenu.)

2015/1705 - Transfert de gestion de l'établissement d'accueil des jeunes enfants -EAJE- Rochaix 2, sis 60, rue Professeur Rochaix -EI 03024 - UG 03 024 14- à la mairie du 3^e arrondissement (Service des Mairies d'Arrondissement)

Rapporteur : Mme REYNAUD Blandine
(Adopté.)

2015/1734 - Programmation classes transplantées de janvier à juin 2016 et inscriptions budgétaires (Direction de l'Education)

Rapporteur : Mme BRUGNERA Anne
(Adopté.)

COMMISSION RESSOURCES HUMAINES

2015/1752 - Avenant n° 1 à la convention de participation financière en risque santé (Délégation Générale aux ressources humaines)

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Monsieur le Maire, chers Collègues, je vais prendre quelques instants pour présenter cette délibération puisqu'il s'agit :

- à la fois d'un dossier important qui concerne la couverture santé, en d'autres termes l'accès aux soins et à la santé de plus de 5.000 de nos agents, 800 de nos retraités, près de 12.000 bénéficiaires ;

- également d'un dossier emblématique en matière de politique sociale de la Ville de Lyon, puisque cette convention de participation est une complémentaire santé à haut niveau de participation et à faible niveau de prestations, mais pas seulement puisque parmi les autres avantages de ce contrat de participation je veux souligner notamment l'absence d'augmentation des cotisations en fonction de l'âge, l'absence d'examen médical à l'entrée. Cela signifie : pas de surprime de cotisations si tel ou tel agent avait des problèmes de santé préexistant.

Je veux également souligner que la structure de participation de la Ville est redistributive au profit des revenus les plus bas de nos agents, mais aussi des situations familiales les plus fragiles, je pense notamment aux familles monoparentales.

Cette convention de participation est le choix de principe qui a été fait par notre assemblée le 11 mars dernier, et finalisé quant à ses modalités tarifaires et le choix du prestataire par une délibération du 1^{er} juillet 2013. Je rappelle que ces deux délibérations ont été approuvées à l'unanimité par notre assemblée.

Quelques éléments de constat après deux années de mise en œuvre.

Premier constat : des niveaux de cotisation très inférieurs à ceux pratiqués précédemment dans le cadre des conventions de labellisation qui se sont traduits en gain de pouvoir d'achat important pour nombre de nos agents, ce gain pouvant aller jusqu'à plus de 1.000 € par an et plus encore, si on intègre les effets indirects liés au taux de remboursement bien supérieur à ceux auxquels ils avaient droit dans les mutuelles classiques labellisées précédemment. Donc un reste à payer très inférieur au reste à payer précédent.

Deuxième constat : une excellente qualité des prestations, par exemple le suivi des prestations des dossiers, le délai de remboursement.

Troisième constat : un pourcentage important de nos agents a souscrit à ce contrat : plus de 60 %, mais il y a un « mais », c'est bien l'objet de cette délibération, un contrat fortement déficitaire, en gros 4 millions d'euros de cotisations nettes pour 6 millions d'euros de prestations, un déficit de 2 millions d'euros par an observé tant sur 2014 que sur 2015. Je précise s'il en était besoin bien évidemment, que ces 4 millions d'euros de déficit cumulé sont intégralement à la charge du groupement qui a passé cette convention de participation pour les années 2014-2015.

J'en arrive à la question légitime que chacun est en droit de se poser : comment expliquer un tel déficit ? Je vais vous en proposer brièvement 4 explications complémentaires.

Première explication : cette convention a été pour la Ville et en France une innovation sociale, c'était une première. La Ville a été la première collectivité à s'engager dans cette voie. Bien évidemment, il était difficile à l'époque de caler de manière robuste et fiable un modèle prévisionnel assurantiel de sinistralité. Les outils n'existaient pas, donc quand on innove, quand on se lance, il y a toujours des risques, notamment en matière de prévision.

Deuxième explication : la structure sociodémographique des agents qui se sont affiliés, se révèle être très différente de la structure sociodémographique des agents de la Ville.

Nous avons, par exemple, parmi les agents affiliés, un pourcentage de célibataires beaucoup plus important que ce qu'il pèse dans la population des agents de la Ville : 46 % de célibataires affiliés, pour 26 % de nos agents à la Ville ; les familles, en revanche, pèsent beaucoup moins. Nous avons là des déformations de structures qui génèrent des niveaux de cotisations et donc des recettes très différentes de celles estimées.

Par ailleurs une moyenne d'âge de nos agents adhérents plus de deux ans, supérieure à la moyenne d'âge de nos agents. Là aussi, cela génère des consommations.

Troisième explication : l'effet appel d'air. A l'évidence, cette convention, par la qualité du niveau de remboursement qu'elle proposait, a généré un appel de consommations de soins, qui était différée par bon nombre de nos agents, qui n'avaient pas la capacité à financer ces soins. On peut par exemple penser aux soins dentaires, comme aux soins d'optique et le fait d'avoir pu bénéficier de cette mutuelle leur a permis

d'enclencher ces soins ; cela a donc généré non pas une surconsommation, mais une consommation, qui était jusqu'à présent différée.

Enfin, dernière explication : une forte agressivité tarifaire et commerciale, non seulement du groupement que nous avons sélectionné, mais de la plupart des candidats : quand on regarde les quatre premiers au classement, puisque la procédure retenue a été de type « marché public », les quatre mutuelles ou groupements qui étaient en compétition aux quatre premières places ont toutes eu une agressivité commerciale importante. C'est ce que l'on peut appeler l'effet vitrine de la Ville de Lyon. C'est l'effet vitrine de prendre place, prendre pied dans les collectivités, pour être en capacité de négocier d'autres marchés ailleurs.

J'en arrive maintenant à l'avenant qui vous est proposé.

Le taux de cotisation, vous le savez ou vous ne le savez pas, ayant été fixé pour les deux premières années de la convention, l'assureur nous a fait savoir, le 10 juin dernier -il y a à peu près six mois- et ce, conformément à la convention, qu'il n'entendait pas poursuivre ses prestations dans les conditions tarifaires actuelles et que, faute d'accord, il résilierait la convention au 31 décembre 2015.

Nous avons donc immédiatement engagé les négociations avec l'assureur UMC et le courtier Collecteam. Les points durs de la négociation ont porté, bien sûr, sur le pourcentage d'augmentation des cotisations à venir, la durée ferme de validité de cette augmentation, telle qu'elle pouvait nous être proposée par l'assureur et l'exigence forte que nous avons de faire assumer par le groupement, les conséquences financières de son agressivité commerciale initiale.

Cette négociation a nécessité de multiples allers-retours, vous vous en doutez bien, des temps de blocage et de relance. A l'issue de ces négociations, nous avons obtenu que l'assureur s'engage à limiter ses exigences en matière d'augmentation des cotisations, à hauteur de 40 % pour les deux années à venir, ce qui n'était pas gagné, puisqu'il nous proposait dans un premier temps 50 % pour un an. Cela signifie donc que le groupement Collecteam et l'assureur se sont engagés à prendre à leur charge 20 % de l'effort demandé, soit de l'ordre de 400 K€ par an, qu'ils vont supporter pour les deux années à venir. Cette proposition nous a été confirmée par courrier le 28 octobre 2015.

Il nous restait donc à définir, puisque nous avons en gros négocié l'effort du groupement, la répartition de l'effort entre les cotisations des agents et l'augmentation de la participation de la Ville.

La délibération qui vous est soumise et j'en termine par là, vous propose donc :

- premièrement, d'augmenter la participation de la Ville : soit un effort supplémentaire, que l'on peut estimer de 875.000 €, ce qui représente une augmentation importante dans le contexte financier budgétaire actuel, de 51 % de la participation de la Ville ;

- deuxième décision que vous propose cette délibération : répartir cette augmentation de participation de manière redistributive, afin de limiter l'augmentation des cotisations sur les tranches de revenus les plus faibles, conformément au tableau p. 4 de la délibération qui vous a été soumise ;

- enfin, d'adopter les nouveaux taux de cotisation pour les régimes 1 et 2 de la complémentaire santé. Avec ces nouveaux taux de cotisation, vous pouvez faire le calcul, vous verrez que le pourcentage d'augmentation des cotisations pour les deux premières tranches de revenus, qui représentent les 2/3 de nos agents, sera de l'ordre de 30 % et de 40 % pour les autres tranches de revenus.

J'en termine par une toute petite conclusion, je reconnais bien volontiers que les conditions et les délais dans lesquels s'est déroulé ce dossier, n'ont pas été optimaux en terme de capacité à négocier dans la durée. Il aura fallu deux comités techniques, deux commissions Ressources Humaines. Je crois tout simplement qu'il en est ainsi de toute négociation complexe et difficile, qui doit aboutir dans des délais très contraints.

Monsieur le Maire, chers Collègues, par cet effort financier tout à fait conséquent dans le contexte budgétaire que nous connaissons tous, la Ville confirme fortement avec cette délibération, son choix politique de 2013, celui de permettre à l'ensemble de nos agents, de disposer d'une couverture santé de qualité, à des niveaux de tarifs qui resteront particulièrement compétitifs.

Avis favorable de la Commission Ressources Humaines. Je vous remercie.

Mme BALAS Laurence : Monsieur le Maire, chers Collègues, ce dossier nous semble un dossier mal géré depuis le début et pour lequel des incertitudes subsistent.

Tout d'abord, une première remarque déjà faite par le passé : pourquoi attendre toujours les dernières minutes du Conseil, pour présenter les délibérations relevant de la Commission des Ressources Humaines, alors que tout le monde est pressé de partir ? Peut-être parce qu'il y a des sujets qui fâchent, ou alors considérez-vous qu'ils ne sont pas importants !

Pourtant, il est plus qu'évident de dire que le personnel de la Ville -on en a parlé tout à l'heure- a un rôle central dans le fonctionnement de notre collectivité et de rappeler aussi que les dépenses correspondantes représentent 56 % du budget de fonctionnement de la Ville.

Je souhaite donc vous interroger sur ce système de mutuelle complémentaire, que vous avez mis en place en 2013 pour les agents de la Ville.

Vous avez signé un contrat avec le groupement Collecteam-UMC, qui l'a dénoncé en juin dernier, car il y a aujourd'hui -M. Claisse l'a dit- un différentiel de 2 M€ entre les cotisations versées et les prestations remboursées. En conséquence de quoi, les cotisations des agents doivent augmenter de 35,6 % en moyenne et la participation de la Ville de plus de 50 % pour couvrir ce différentiel, faute de quoi l'assureur a menacé de se retirer au 31 décembre. C'est donc l'objet de cet avenant présenté aujourd'hui.

Cette situation est quand même assez étonnante, pour ne pas dire plus, et nous amène à vous poser plusieurs questions :

Comment se fait-il que moins de deux ans après la mise en place de ce contrat, on en soit arrivé à un tel fiasco ?

Est-ce une mauvaise évaluation du risque de la part de l'assureur, dont c'est en principe le métier de prévoir ou un dumping sur les prix, lors de la réponse à l'appel d'offres ? Vous en avez parlé Monsieur Claisse, vous avez parlé d'innovation sociale, de l'effet vitrine. On peut quand même se demander si la notation des offres proposées ne reposait pas un peu trop sur les prix... et en tout cas, vous inciter à une meilleure définition des critères lors des prochains appels d'offres.

Il apparaît surtout que les chiffres communiqués par la Ville lors des négociations étaient erronés et cela laisse songeur !

En effet, lorsque l'on constate les écarts entre vos prévisions de profil type d'un adhérent (vous avez évoqué la question des célibataires, des familles, la tranche d'âge...), donc l'écart entre le profil type, qui avait été défini et la réalité constatée, il y a de quoi être perplexe. Pourquoi n'avez-vous pas réalisé une enquête auprès des personnels sur leurs intentions, si, comme cela semble être le cas, vous étiez dans l'impossibilité de fournir un état des lieux de la situation au moment de l'appel d'offres ? Vous dites par exemple que les ¾ des salariés sont des femmes : ce n'est quand même pas une découverte !

Enfin, l'explosion des dépenses de santé constatée pendant cette période interroge sur l'état sanitaire des personnels de la Ville, leur suivi médical et souligne la nécessité urgente de proposer des mesures efficaces pour remédier à l'absentéisme qui est encore en hausse en 2014.

Autre question : quelles sont les perspectives pour le contrat de prévoyance géré par un autre prestataire, mais toujours avec le même courtier ? Va-t-il passer par les mêmes remises en question ? Ce sujet a été évacué lors des discussions.

Ces éléments ont été présentés dans la confusion en Comité Technique le jeudi 19 novembre (je rappelle que la Ville était avertie depuis juin dernier), donc présentés le 19 novembre avec une obligation d'aboutir avant fin décembre, au risque pour les fonctionnaires de se retrouver sans mutuelle au 1^{er} janvier 2016. Pourquoi avoir attendu si tard pour présenter le dossier ?

Et n'aviez-vous pas prévu lors de la signature du contrat, de points d'étapes que la Mutuelle devait vous présenter à intervalles réguliers, ce qui aurait évité cette mise en demeure soudaine ? Vous dites que désormais ce sera le cas, c'est donc bien que ce n'était pas fait avant !

Cette situation amène également à s'interroger sur la suite de ce contrat :

Au 1^{er} janvier 2016, les mutuelles complémentaires seront désormais obligatoires dans toutes les entreprises privées : avez-vous anticipé cet élément, qui entraînera sans doute une baisse du nombre des adhérents à la Ville, qui se reporteront naturellement sur la mutuelle de leur conjoint ?

Le nombre de retraités qui souscrivent à la mutuelle de la Ville est beaucoup plus important que vous ne l'aviez prévu et aggrave d'une certaine façon, même si ce n'est pas élégant de le dire comme cela, le taux de sinistralité. Et donc la générosité de la Ville à l'égard des retraités, qui est très belle, pèse d'une certaine façon sur les actifs qui doivent contribuer davantage et cela ne devrait pas s'améliorer dans les années qui viennent, vu la pyramide des âges de notre collectivité.

Donc tout cela pour dire que l'équilibre retrouvé à grand peine, reste très fragile !

La Ville a finalement proposé, après plusieurs allers et retours avec les syndicats, de prendre en charge 875.000 € sur les 2 M€ nécessaires pour 2016 et pour 2017. Sans prévision pour la suite.

Gageons que cette dépense supplémentaire n'était pas prévue par M. Brumm dans son plan Marges de Manœuvre ! Comment allez-vous la financer ? Par quelles économies ?

Alors nous avons eu quelques informations dans le compte-rendu de la Commission Finances qui nous est parvenu hier soir à 18 heures : donc nous savons qu'une partie sera prélevée sur des provisions, puis éventuellement sur le poste « Dépenses imprévues ». Explication que vous n'étiez pas en mesure de nous fournir lors de la Commission Finances.

Tout cela sent un peu l'improvisation ! Et nous ne parlons pas ici des 87.000 € qui ont été votés avant-hier au Conseil d'Administration du CCAS, pour le même sujet, concernant leurs agents et qui mécaniquement vont se repercuter sur la subvention de la Ville pour cet établissement.

En conclusion, je me rappelle que la signature de ce contrat avait mis un peu de temps à être acceptée par les partenaires sociaux. Vous aviez même usé comme vous savez le faire parfois, de cette « carotte » pour faire accepter d'autres décisions plus dures à avaler, notamment sur les cantines.

Alors, certes, les personnels de la Ville -cela a été dit-, ont bénéficié d'une mutuelle très avantageuse pendant deux ans, mais avec cet atterrissage brutal, je pense que le dialogue social déjà compliqué ne va pas s'améliorer. Les finances de la Ville non plus !

C'est donc pour toutes ces raisons que nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous devons examiner en urgence cet avenant pour lequel l'UMC ne nous a donné que tardivement, voire que très tardivement l'essentiel des informations.

Tout d'abord, je tiens à rappeler que l'existence des mutuelles et leur nécessité pour l'accès à la santé des salariés est le symptôme d'un recul régulier de la Sécurité Sociale, sans cesse attaquée dans son financement et son fonctionnement depuis 40 ans. Les derniers textes européens et nationaux sur le sujet ne font qu'aggraver cette situation.

La santé telle qu'elle est envisagée dans les textes fondateurs de la Sécurité Sociale voulue pour le Conseil national de la Résistance, devrait être garantie par l'employeur, entreprise ou collectivité, via le salaire.

La concurrence acharnée entre les mutuelles, imposée par l'Union Européenne, pour remporter des marchés et des adhérents a conduit l'UMC à une offre qui apparaît aujourd'hui « low cost ». Ces contrats conclus présentaient des avantages qui apparaissaient trop attrayants et auraient dû alerter la ville, qui, à l'avenir, devrait mieux cadrer ses appels d'offres et surtout renforcer le suivi des dossiers.

Ceci a déséquilibré les comptes de l'UMC et l'a conduit à présent à augmenter ses tarifs d'une manière plus que conséquente. Ce qui pèserait très lourdement sur le pouvoir d'achat des agents. En quelque sorte, le couteau sous la gorge, la Ville de Lyon et le CCAS nous présente ici une des moins mauvaises solutions pour maintenir la mutuelle aux agents.

Notre groupe note l'effort significatif fait par la Ville de Lyon pour couvrir cette augmentation sans fragiliser les agents, mais nous ne pouvons pas oublier que cela se traduira tout de même pour le personnel par une hausse de 32 % à 40 % de leur cotisation, selon leur catégorie.

L'enjeu nous semble donc que la ville commence dès aujourd'hui à négocier le prochain contrat afin de ne pas se retrouver dans deux ans, dans la même situation. S'y prendre à l'avance aurait également l'avantage de lui permettre d'avoir le choix de la mutuelle avec laquelle elle travaillera à l'avenir, car il existe des structures de mutualité sociale et solidaire aptes à répondre dans de bonnes conditions aux besoins des salariés de notre ville.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Monsieur Claisse, quelques mots de réponse !

M. CLAISSE Gérard, Adjoint : Madame Balas, si j'étais taquin, je vais me permettre de l'être un peu, je ressortirai la déclaration que vous faisiez lorsqu'on a choisi et adopté à l'unanimité dans cette assemblée, je le rappelle, le délégataire et la grille tarifaire.

Vous le rappeliez en introduction, ce dossier nous arrive aujourd'hui grâce à une loi et un décret d'un Gouvernement de droite. Cet avenant nous arrive grâce à ça.

(Protestations sur les bancs de l'Opposition.)

Il y a des rapports de causalité qui sont faits parfois, j'y arrive.

Un des points de cette question, c'est celui de l'innovation. La Ville de Lyon s'empare de ce décret et de cette loi de 2011. Elle est la première collectivité à la mettre en place. Les assureurs n'ont pas d'expérience en collectivité locale sur ce type de contrat-là. Ils ont des expériences dans le secteur privé, mais pour lesquels ces conventions, là où elles sont implantées, sont obligatoires. Elles le seront dans tout le secteur privé à compter du 1^{er} janvier 2016.

Comprenez bien que lorsque l'on part dans l'inconnu, si vous avez fait un peu d'exercice de prévision et d'économétrie, c'est très compliqué : on a besoin de modèle, on a besoin d'expérience pour les caler. Donc, ils sont calés sur la base d'hypothèses. Les hypothèses qui ont été prises n'ont pas été les bonnes.

Cela dit, est-ce que vous pouvez également admettre la chose suivante : 12 groupements candidats. Sur ces 12 groupements, il y en a 4 qui ne sont pas bons, on en a 2 qui sont très bons, 2 qui sont bons et les autres moyens. Cela veut dire qu'on a en gros, 4 offres à choisir. Que pèse le prix dans le choix du titulaire : 40 %. Cela veut dire qu'il y a 60 % sur la technique et 40 % sur le prix. Donc le prix n'est pas à 70 %, à 60 %, le prix pèse à hauteur de 40 %.

Peut-être parce qu'on est sur une innovation, on pourrait se reprocher le fait de n'avoir pas mis un prix à 30 % par exemple. Cela aurait été le cas échéant plus prudentiel, je veux bien l'admettre.

Mais sur les quatre qui candidatent, tous proposent des prix « low cost », plus exactement que l'on juge maintenant « low cost ». Etions-nous en capacité des les juger « low cost » il y a deux ans ? Je ne sais pas, je n'ai pas cette prétention-là et maintenant, quel a été l'objectif au cours des 6 derniers mois ? L'objectif des 6 derniers mois, lorsqu'on est face à cette situation que je ne souhaite à personne, ce n'est pas d'aller faire une enquête en recherche de responsabilité, de culpabilité. C'est mener une action pour sortir un résultat. Et je vais en venir aux résultats parce que je pense, Madame Balas, qu'on peut partager une culture du résultat et avec Mme Granjon également.

Donc, je vais vous faire part des résultats obtenus à travers 4 exemples : une famille monoparentale, un célibataire, un couple sans enfant, un couple avec enfant.

- famille monoparentale, père de 40 ans avec deux enfants : niveau des cotisations en 2013 avant la convention de participation (142 euros par mois) – niveau des cotisations en 2014 après la convention de participation (63 euros par mois). Gain annuel : 1 000 euros. Avec les nouveaux tarifs que nous avons à compter du 1^{er} janvier 2016, ce même père de famille de deux enfants monoparental aura un gain de 740 euros. Malgré tout ce contrat de participation pour cette personne, va lui maintenir un gain de pouvoir d'achat de 740 euros.

- Je fais l'exercice sur une famille de deux enfants avec un père de famille âgé de 50 ans. Gain annuel avant 2016 grâce à la mutuelle : 1 000 euros. Avec les nouveaux tarifs, 430 euros. Encore un gain de pouvoir d'achat.

- une personne célibataire de 48 ans : Gain annuel avant 2016 : 340 euros. Gain demain : 150 euros.

- Couple sans enfant : Gain annuel avant 2016 : 940 euros. Gain demain : 530 euros.

Cela veut dire malgré tout que ce contrat reste un contrat intéressant et pour terminer je vais citer avec plaisir les propos d'un représentant syndical lors de notre dernier comité technique qui disait : « Nous avons une mutuelle très, très intéressante, et nous allons juste avoir une mutuelle très intéressante. Cela vaut-il le coût de crier au feu ».

Je ne le pense pas et nous allons continuer à travailler sur ce dossier de manière efficace et surtout prévoir l'avenir et la suite dès le mois de janvier.

(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Les Groupes Les Républicains et apparentés – Ensemble pour Lyon et Lyon Citoyenne et Solidaire se sont abstenus. Mme Bauguil a voté contre.)

2015/1720 - Modification du tableau des effectifs (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2015/1721 - Création d'emplois pour accroissement temporaire et saisonnier d'activités pour l'année 2016 (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2015/1722 - Approbation d'une convention tripartite avec le GREP -Groupe pour l'Emploi des Probationnaires- et le SPIP -Service Pénitentiaire d'Insertion et de la Probation- (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2015/1742 - Renouvellement de la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'ARLYMET (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2015/1743 - Renouvellement de la convention cadre entre la Ville de Lyon et l'Association «La Gourguillonaise» (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard
(Adopté.)

2015/1744 - Renouvellement de la convention cadre entre la Ville de Lyon et Lyon Sport Métropole (Délégation Générale aux ressources humaines)

(Adopté.)

2015/1745 - Renouvellement de la convention cadre et des annexes avec le COS 2016 à 2018 (Délégation Générale aux ressources humaines)

Rapporteur : Mme HAJRI Mina
(Adopté.)
(M. Claisse ne prend pas part au vote.)

Question orale du Groupe UDI et apparentés sur l'armement de la Police municipale.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^e arrondissement : Notre Groupe vous a demandé, par courrier la semaine dernière, d'inscrire un débat à l'ordre du jour de ce Conseil municipal sur la question de l'armement de la Police municipale.

A la séance du mois de novembre, vous aviez déclaré : *« avec la menace terroriste, les circonstances ont changé. Il convient donc que nous y réfléchissions, notamment pour les agents les plus exposés et cela suppose que les policiers armés soient formés et entraînés »*.

Après cette déclaration, la ville doit maintenant se positionner très concrètement au-delà des effets d'annonce et sur une décision aussi importante, un débat démocratique, au préalable, avec toutes les composantes politiques de la ville, nous apparaît indispensable.

L'armement de la police municipale soulève en effet beaucoup de questions : avec quel type d'arme ? Quels agents ? Quelle formation ? Pour quelle mission, avec quel partage de mission avec la police nationale, avec quels moyens ?

Ce débat donc, sur la police municipale, dans son ensemble, nous vous demandons de l'ouvrir au plus vite.

M. LE MAIRE : Cela demande effectivement :

- d'une part qu'on regarde les aptitudes de nos personnels de la Police municipale,
- d'autre part, que nos personnels aient une formation extrêmement importante parce qu'évidemment on ne peut pas armer dans n'importe quelles conditions.

J'accepte qu'on y travaille ensemble pour regarder dans quelles conditions on pourra passer à l'armement en particulier des services qui sont aujourd'hui les plus exposés.

M. BROLIQUIER Denis : Nous sommes preneurs.

M. LE MAIRE : Merci mes chers Collègues. Nous en avons terminé. Bonnes vacances de fin d'année.

(La séance est levée à 19h40.)